VENDREDI 02 MAI 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1832
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une association régionale pour les agriculteurs-méthaniseurs



Déjà réunis au sein de l'Association des agriculteurs-méthaniseurs de France (AAMF), de nombreux producteurs ont ressenti le besoin d'avoir des interlocuteurs de proximité. C'est pourquoi a été créée l'Association des agriculteurs-méthaniseurs de Bourgogne Franche-Comté. Présidée par l'Icaunais Christophe Rousseau, elle va aussi permettre aux acteurs régionaux d'échanger sur leurs problématiques.

PAGE 05

Encart : Profield Events



P.09
PRODUCTIONS *Élevage*
FCO // Se battre pour être indemnisé



P.12
PRODUCTIONS *Cultures*
Colza // L'importance de la référence locale



P.14
DOSSIER *Machinisme*
Travail du sol // Quels matériels pour restructurer vos sols compactés ?

Väderstad





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME : EN CÔTE-D'OR, LA FDSEA MESURE LES AVANCÉES ET POINTE CE QUI COINCE

.05 AGRICULTEURS MÉTHANISEURS : « NOUS SOUHAITONS PROFESSIONNALISER LA FILIÈRE »

.06 ANCIENS EXPLOITANTS : LES VALISES SONT PRÊTES

.07 FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'YONNE : LE POINT SUR LA SAISON

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 MESURE D'AIDE EXCEPTIONNELLE : PRENEZ BIEN EN COMPTE TOUS LES CRITÈRES !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 FCO : SE BATTRE POUR ÊTRE INDEMNISÉ

.10 ANIMAUX DE BOUCHERIE : LES LOCAUX AVEC BRIO

.11 FEADER-M23 : LE GDS MOBILISÉ

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 COLZA : L'IMPORTANCE DE LA RÉFÉRENCE LOCALE

.13 ESSAIS : « LE POUVOIR DES PLANTES »

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL 1/2

RURALITÉ // TERRITOIRES // ÉCONOMIE

.20 BIO : PROMOUVOIR UNE IDÉE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

.21 RETRAITE ET TRANSMISSION : GÉNÉALOGIE D'UNE GRANDE QUESTION

.22 CUMA DE L'YONNE : 2024, UNE ANNÉE COMPLIQUÉE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 PARCOURS : COURIR, SOULEVER ET GLISSER

.32 PISCICULTURE : DU POISSON LOCAL EN DIRECT DES SOURCES DU HEIMBACH



// LE DESSIN

// EN BREF

Budget Un tiers des agences de l'État fusionnés ou supprimés d'ici la fin de l'année

La ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin a annoncé le 27 avril que *« d'ici la fin de l'année »*, *« un tiers des agences et des opérateurs »* de l'État *« qui ne sont pas des universités »* allaient être « fusionnés ou supprimés ». *« C'est 2 à 3 milliards d'économies à la clé »*, a-t-elle indiqué sur CNews/Europe 1, avec notamment *« moins d'emplois publics à la clé »*. *« Aujourd'hui, on a 180 000 personnes qui travaillent dans les agences et les opérateurs, plus que de gendarmes dans le pays »*, a-t-elle rappelé. La ministre des Comptes publics n'a pas spécifié quels agences et opérateurs allaient être fusionnés ou supprimés. Plusieurs agences étaient dans le collimateur du gouvernement et de la droite en début d'année, notamment l'Agence bio, menacée un temps de disparition. Interrogée sur la façon dont les suppressions *« d'emplois publics »* pourraient se faire, Amélie de Montchalin a répondu : *« vous avez des gens qui partent à la retraite, vous avez des gens que vous pouvez mettre ensemble, on a plein de moyens sans faire dans la casse sociale »*.

Glyphosate Bayer doute de l'avenir de son herbicide

Le groupe de pharmacie et d'agrochimie allemand Bayer a assuré le 26 avril qu'il devient *« impossible de continuer »* à vendre de manière rentable son herbicide au glyphosate comme auparavant, en raison des *« poursuites judiciaires »* en cours, rapporte l'AFP. Concernant les ventes de glyphosate aux États-Unis, il n'y a *« pas de plans spécifiques pour abandonner cette activité »*, a assuré Bill Anderson, président du directoire de Bayer, lors de l'assemblée générale des actionnaires. Mais il s'avère *« impossible de continuer à commercialiser le produit de la manière dont nous l'avons fait par le passé, en termes de viabilité financière, en raison des poursuites judiciaires »*, a-t-il prévenu. Depuis le rachat de Monsanto en 2018, le groupe de Leverkusen croule sous le poids de procès aux États-Unis liés au Roundup, célèbre herbicide à base de glyphosate produit par sa filiale et accusé d'être cancérigène. Bayer, qui promet depuis plusieurs mois de réduire *« significativement »* les litiges liés au glyphosate d'ici la fin 2026, a réitéré cette promesse. Le groupe a déjà dû s'acquitter de 11 Md$ pour régler à l'amiable plus de 100 000 procès aux États-Unis, tandis que 67 000 sont toujours pendants devant la justice.

Souveraineté alimentaire Genevard veut lancer les conférences *« avant l'été »*

La ministre de l'Agriculture a fait part, le 24 avril, de son intention de lancer *« avant l'été »* les *« Conférences de la souveraineté alimentaire »* récemment créées par la loi d'orientation agricole (LOA). Une déclaration faite lors d'un déplacement consacré à la lutte contre la *« francisation »* des produits alimentaires dans une grande surface du Val-d'Oise, avec la ministre déléguée au Commerce Véronique Louwagie. Dans les prochaines semaines, *« je vais demander à chacune des filières de nous faire un plan de reconquête de la souveraineté alimentaire »*, a ajouté Annie Genevard. Et de préciser que la démarche vise à *« lever avec les filières tous les freins qui dégradent la souveraineté alimentaire »*, notamment via des *« réponses d'ordre réglementaire en matière de simplification »*. Prévues par la LOA, les conférences de la souveraineté alimentaire *« sont organisées en 2026 »* sous l'égide de FranceAgriMer. Y participent *« les représentants des filières siégeant dans les conseils spécialisés »* de l'organisme public, ainsi que ceux des interprofessions reconnues. Chaque filière doit définir *« une stratégie assortie d'objectifs, notamment de production, à l'horizon de dix ans, en vue de l'amélioration de la souveraineté alimentaire de la Nation ou au moins d'assurer sa non-régression »*.

Biocontrôle Rebond des ventes sur le marché français en 2024

Après une mauvaise passe en 2022 et 2023, le marché français des produits de biocontrôle est reparti à la hausse en 2024, pour atteindre 308 millions d'euros, rapportent les fabricants d'Alliance Biocontrôle. En valeur relative, le biocontrôle retrouve, avec 12 % du marché de la protection des plantes, une importance similaire à ce qu'elle était en 2020 (12 %) et 2021 (13 %), après deux années en retrait (10 % en 2022, 9 % en 2023). Pour Alliance Biocontrôle, la baisse des ventes de 2023 était due *« en partie aux déstockages importants des distributeurs »*. Plus généralement, le secteur est affecté par les déboires de la bio et la baisse des prix des produits phytosanitaires. L'année 2024 avait été marquée par des précipitations importantes, moins propices à l'usage de biocontrôle, dont la rémanence est plus courte que celle des pesticides conventionnels, mais très propices au développement des limaces et maladies. Or, le taux de pénétration du biocontrôle reste très variable selon les cibles : 35 % pour les molluscicides, 31 % pour les insecticides, 17 % en fongicides, et seulement 3 % en herbicides.

// EN IMAGE

MSA Un site pour expliquer les cotisations

La Mutualité sociale agricole vient de créer un site Internet dans lequel elle explique le pourquoi du comment des cotisations que les exploitants agricoles paient régulièrement. L'objectif est de « faire comprendre le calcul et l'utilisation de leurs cotisations, ainsi que les aides et prestations auxquelles ils ont droit », indique le communiqué de la MSA qui fait œuvre de pédagogie. Sur ce site[1], une page interactive permet de comprendre en un coup d'œil comment les cotisations sont calculées et à quoi elles servent. Une foire aux questions (FAQ) est dédiée pour apporter les réponses aux principales interrogations des assurés. Enfin, une vidéo tutorielle décrypte le contenu de la facture des cotisations.

(1) https://vos-cotisations-en-clair.msa.fr/



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// JEUNES AGRICULTEURS

Colère et lucidité au menu des JA BFC

L'assemblée générale des JA BFC qui s'est tenue à Vesoul, en Haute-Saône, fut marquée par un rapport d'activité retraçant une année intense et par des échanges nourris avec les représentants de l'État et de la Région.



Thomas Lemée, président des JA BFC, entouré du préfet de Région Paul Mourier et de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de BFC, qui se sont pliés au jeu des questions réponses avec les représentants départementaux du syndicalisme jeune.

Dans un discours offensif, Philippe Cornu, secrétaire général des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (JA BFC), a dénoncé la gestion jugée *« calamiteuse »* des fonds européens Feader par la Région : *« Cela fait deux ans et trois mois que la programmation est engagée, et aucun centime n'a été versé. »*

S'adressant directement à Marie-Guite Dufay, présidente de la collectivité régionale, le 17 avril à l'occasion de l'assemblée générale des JA BFC, il a dénoncé des choix idéologiques qui excluraient certaines productions, comme l'élevage de volailles non labellisées. *« Redescendez sur terre. Si on ne produit pas ici, le poulet viendra d'Ukraine ou d'Amérique du Sud. »* La présidente a défendu l'action régionale en assurant que *« le logiciel sera opérationnel en octobre »* et que les paiements des aides vont s'accélérer. *« Nous sortons d'une situation anormale »*, a-t-elle reconnu, promettant la mise en place de nouvelles grilles de sélection après juin et un rattrapage des dossiers non retenus.

Tensions sur le dossier loup

Autre point de crispation : la gestion du loup. Les interventions de Simon Gauche (JA Nièvre) ou Mélanie Gruet (JA Doubs) ont mis en lumière une perte de confiance dans l'Office français de la biodiversité (OFB), accusé de ne pas *« mettre autant de cœur à compter les loups qu'à verbaliser les éleveurs »*. La colère monte, y compris dans les territoires jusque-là épargnés. *« Il n'y a jamais eu de loup dans la Nièvre, mais aujourd'hui on m'appelle tous les jours, ils n'en dorment plus »*, a lancé Simon Gauche. Le préfet de région Paul Mourier a reconnu la nécessité d'*« adapter le plan loup aux réalités des plaines et bocages »*, tout en défendant l'OFB, *« agent de l'État, chargé de faire appliquer la loi »*. Il a annoncé la mise en œuvre prochaine d'un plan en 10 actions pour *« restaurer la relation entre le monde agricole et l'OFB »* et promet *« plus de souplesse »* dans les procédures de tirs d'effarouchement.

Une exaspération palpable

Des témoignages venus de toute la région ont illustré le ras-le-bol généralisé face aux lenteurs administratives. Louis Wicky (JA Haute-Saône) a diffusé un court métrage moquant l'« usine à gaz » de l'instruction des dossiers Feader, soulignant qu'*« en agriculture, quand on doit, on fait, quitte à ne pas dormir »*. Maxime Bonnot (JA Saône-et-Loire) a réclamé *« de la transparence »* sur les calendriers, rappelant que 22 millions d'euros avaient été sollicités mais que *« seuls 16 »* étaient réellement mobilisables. Le directeur des services de la Région a tenté d'apaiser : les paiements des aides sont prévus pour octobre, et *« les intérêts des prêts de trésorerie seront bien pris en charge »*. Mais l'incompréhension reste profonde. Sur un autre front, le jeune Tanguy a interpellé le préfet sur les risques de l'agri-voltaïsme : *« évaporation du foncier, éviction du fermier ? »* Une question technique mais révélatrice des inquiétudes sur la transformation en cours du paysage agricole.

Le préfet a salué une *« opportunité »* en tant que revenu complémentaire et s'est engagé à *« vérifier les conséquences juridiques sur les baux »*. L'assemblée générale a confirmé une chose : malgré les incertitudes et les blocages, les JA sont toujours déterminés à se faire entendre. Et ils attendent des actes.

Alexandre Coronel

Terre de Jade dans le Territoire de Belfort

Terre de Jade (finale régionale des labours) aura lieu en 2025 dans le Territoire de Belfort. Tanguy Follot (président des JA90) a présenté le projet à l'occasion de l'assemblée générale des JA BFC et donné rendez-vous les 6 et 7 septembre : *« Ce sera à Andelnans dans le secteur de la gare TGV. Au programme : spectacle de chevaux, moiss'batt Cross et soirée de gala, sans oublier le concours bovin départemental. »*

La formation en débat

« La formation ne se cantonne pas au lycée agricole ! » Tel était le thème de la table-ronde organisée à l'occasion de l'assemblée générale des JA BFC. En guise d'introduction, Ludovic Deret, directeur de Vesoul Agrocampus, a donné le ton : *« Nous devons intensifier nos relations avec les JA. »* Il a rappelé une pédagogie en constante évolution pour s'adapter à un public *« qui zappe, consomme la formation, supporte de moins en moins la contrainte. »* Un public plus jeune, moins souvent issu du milieu agricole : *« En bac pro, seulement 33 % sont fils ou fille d'agriculteurs. Ils sont 25 % en BTS PA. »* La table-ronde a réuni un panel représentatif du monde agricole : formatrices, éleveuse, représentant Vivéa, étudiant, et même un ancien JA devenu député européen. Parmi les enjeux soulevés : comment former des agriculteurs polyvalents, capables d'initiatives et de s'adapter à un contexte qui évolue très vite ? Lou Villemenot, enseignante, évoque un nécessaire décloisonnement : *« On co-construit les apprentissages avec les partenaires professionnels. On travaille les compétences transversales. »* Les liens avec la base agricole sont essentiels. Coralie Ormancey, formatrice, le rappelle : *« On visite les maîtres de stage. C'est du concret. Le retour d'expérience nourrit l'apprentissage. »* Les forums d'installation organisés avec les OPA sont aussi des moments clés, selon elle : *« On a un public adulte, avec un projet d'installation. Le dialogue est plus riche. »* Justine Granjeot, éleveuse de vache allaitante en Haute-Saône et vice-présidente des JA BFC, complète : *« Le bac pro en trois ans a peut-être fait perdre en envergure de chef d'entreprise. En formation, on devrait d'abord apprendre à réfléchir. Le Parcours préalable à l'installation permet d'insister sur des points clés d'un projet, comme le financement et les éventuelles formations complémentaires. »* Elle insiste aussi sur la maturation nécessaire avant l'installation : *« Pas de DJA avant 20 ans. Il faut un bagage. Un stage obligatoire, un suivi post-installation… C'est sécurisant. »* Jérémy Decerle, éleveur de Saône-et-Loire et ancien président des JA, souligne : *« Les jeunes préfèrent avoir les fesses sur le siège du tracteur plutôt que sur le banc de l'école. Mais savoir faire naître un veau, c'est aussi important que savoir piloter son entreprise. »* Il plaide pour une formation nourrissant l'engagement : *« L'Ifocap, la formation Oméga, m'ont permis de nourrir mon engagement. »* Stéphane Sauce, agriculteur du Doubs et nouveau président de la FRSEA BFC, salue le travail des JA mais avertit : *« On ne peut pas présenter le métier uniquement sous un jour négatif. »* En conclusion, tous s'accordent : la réussite des jeunes passe par une formation adaptée, un engagement nourri, et une image positive de la profession.

// SYNDICALISME

En Côte-d'Or, la FDSEA mesure les avancées et pointe ce qui coince

L'assemblée générale de la FDSEA 21 a reflété les questionnements qui traversent le syndicalisme majoritaire agricole et même, plus largement, l'importance de la notion d'engagement. C'était aussi le premier exercice du genre pour Antoine Carré, le nouveau président.



Antoine Carré (à gauche) nouveau président de la FDSEA 21, en compagnie de Yohann Barbe, porte-parole de la FNSEA.



L'assemblée générale de la FDSEA 21 se tenait à Saint-Julien.

Le 23 avril dernier, Damien Greffin, vice-président de la FNSEA en charge du dossier de la transformation du syndicat agricole majoritaire, soulignait *« qu'il n'y a plus de débat en interne sur la nécessité de mener ce dossier à bien. Les résultats mitigés des élections ont achevé de convaincre ceux qui étaient encore sceptiques. »* L'objectif est donc aujourd'hui d'adapter la FNSEA à un contexte politique, géopolitique, économique et social en perpétuelle évolution. Ces questionnements, ils traversent l'organisation syndicale à tous les niveaux et l'assemblée générale de la FDSEA 21, le 25 avril à Saint-Julien, au nord de Dijon, s'en faisait l'écho. En présence de Yohann Barbe, producteur laitier vosgien et porte-parole de la FNSEA, et du nouveau président de la FDSEA 21, Antoine Carré, les résultats des dernières élections aux Chambres d'agriculture et, plus globalement, la place du syndicalisme agricole dans un contexte national et international incertain, mais également à la lumière des protestations agricoles de début 2024 ont alimenté les échanges.

Une table ronde intitulée « Adapter notre action pour un syndicalisme encore plus efficace », à laquelle participaient également Thomas Lemée, le président des JA BFC et Yannick Salomon, secrétaire général de JA 21, résumait cette volonté.

Mobilisation remarquée de la Côte-d'Or

La force des manifestations et le niveau de mobilisation constatés dans les premières semaines de 2024 sont encore dans tous les esprits : *« Le SOS géant réalisé à Maconge avec plus de 200 tracteurs rassemblés aura été une réussite médiatique,* soulignait Antoine Carré, *et lors d'une des soirées de mobilisation, on a compté jusqu'à 8 points de blocage à travers la Côte-d'Or ! »* Un niveau de mobilisation remarqué et salué au niveau national. Sauf qu'ensuite, et malgré le sentiment d'un mouvement bien perçu et soutenu par la population dans son ensemble, beaucoup ont l'impression de ne pas avoir obtenu des résultats à la hauteur des attentes. La dissolution de juin n'ayant évidemment rien arrangé… Les sujets de mécontentement sont aussi très présents localement avec les difficultés liées à la gestion du Feader par la région : *« le temps passe mais les choses n'avancent pas,* déplorait Thomas Lemée. *C'est une situation qu'on va payer pour des décennies… Il y a de l'argent, des agriculteurs qui ont des projets, et rien ne se passe, on reste coincés. »* Face à cette situation, beaucoup souhaiteraient voir les FDSEA emmener la Région au tribunal administratif, sauf que ce n'est pas si simple, comme l'expliquait Antoine Carré : *« Légalement, ce n'est pas possible pour un syndicat, cela doit être le fait d'un agriculteur, mais on peut comprendre qu'il est difficile de mener une telle action quand, en parallèle, on attend de ce même Conseil régional le paiement d'une aide… »*

Où est le vrai pouvoir ?

Yohann Barbe, pour sa part, resituait les acquis des protestations paysannes : *« On n'a pas obtenu tout ce qu'on voulait mais le plus insupportable, c'est qu'on sent que ce qu'on a obtenu, les pouvoirs politiques veulent le remettre en question. Emmanuel Macron cherche à nous affaiblir parce qu'il déteste la force et la structuration que nous représentons… »* Yannick Salomon renchérissait : *« Faire l'autruche, de la part des pouvoirs publics, c'est aussi pour eux, faire le pari d'une dissolution des volontés syndicales. »* Un sentiment qui se retrouve dans toutes les problématiques agricoles, notamment celles touchant aux principes mêmes d'une agriculture productive. La FNSEA le constate sur les questions de réduction d'usage de produits phytosanitaires qui se décident en dépit de l'absence de solutions alternatives. *« On nous pénalise tous les jours,* expliquait Yohann Barbe. *Moi, je veux bien aller défendre les molécules, mais le gouvernement doit pousser la recherche à nous trouver des solutions alternatives. Il y a aussi un sujet qui est devenu une évidence après la dissolution de juin : ce n'était plus les politiques qui décidaient, mais les hauts fonctionnaires. Certains élus politiques ont perdu la volonté de se battre pour les territoires. Ce n'est pas la FNSEA qui a donné les pleins pouvoirs à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), mais les politiques ! »* Face à ces interrogations sur le rôle de la FNSEA, Antoine Carré concluait cette table ronde en rappelant néanmoins un élément important : *« Il faut maintenir une pression syndicale. C'est facile de voir ce qu'on a obtenu, mais il faut aussi prendre en compte ce que nos actions ont permis d'éviter ».*

Berty Robert

Lors de l'assemblée générale, un rappel a été fait sur la tenue, du 5 au 16 mai, des élections MSA. Retrouvez la liste des candidats soutenus par la FDSEA 21 et les JA 21 en page 20 de ce numéro.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Contrôles, Feader, photovoltaïques…

Pour son premier discours d'assemblée générale en tant que président de la FDSEA 21, Antoine Carré a tout d'abord rendu hommage à Fabrice Genin, décédé en novembre dernier et qui l'avait précédé dans cette fonction. Il est ensuite revenu sur plusieurs points qui posent aujourd'hui problème :

- Sur la Mission interservices agricole chargée de la mise en place d'un contrôle unique des exploitations, il ne mâche pas ses mots : *« on nous a roulés dans la farine. Il y a, certes, un contrôle unique, mais les contrôles pourraient concerner deux fois plus d'exploitations. »* Ce à quoi le Préfet de Côte-d'Or, Paul Mourier, a répondu : *« le contrôle unique commence juste à se mettre en place, on doit encore travailler à l'élaboration d'une charte. Ne faisons pas le procès du contrôle unique ».*

- Sur les mesures d'aide annoncées par la Région, dans le cadre de l'utilisation du Feader : *« les critères pris en compte*, précisait Antoine Carré, *notamment en élevage, excluent de fait la plupart des exploitations de Côte-d'Or du dispositif ».*

- Sur le photovoltaïque : *« on constate des retards dans les raccordements, une baisse des prix de rachat, ce qui entraîne un risque de perte de rentabilité des installations et de gros problèmes de trésorerie. De plus, on s'aperçoit que la production d'énergie dépasse les capacités du réseau. En Côte-d'Or, une vingtaine d'installations injecte 80 % de ce qu'elles devraient injecter en raison de surtension sur un réseau saturé. C'est une obligation d'Enedis de nous permettre d'injecter dans le réseau ou de nous indemniser si ce n'est pas possible ».* **Sur ce point, le Préfet Paul Mourier a précisé qu'il avait rencontré Enedis et qu'une autre rencontre était prévue avec RTE : *« Enedis s'est engagé à programmer avec la Chambre d'agriculture une réunion pour identifier les exploitations sur lesquelles il est le plus urgent d'agir ».*** **Enfin le Préfet a reconnu qu'il y avait nécessité de créer des réserves d'eau, pour l'agriculture. *« L'eau,* concluait-il, *est l'une de mes priorités pour les axes de développement de ce territoire ».***

Portes ouvertes Morisot

Les tombolas des partenaires font des heureux.

Lors des portes ouvertes des Ets Morisot les 10 et 11 avril, quelques fournisseurs de la concession étaient présents à travers un stand. Parmi eux, 3 organisaient une tombola : Gan Assurance Julien Lombaert, le Crédit Mutuel et Terres de Bourgogne. Collégiale, la remise des lots a été réalisée à la concession de Terrefondrée.

Gan Assurances Julien Lombaert a offert une visseuse Makita à *Murielle et Dominique Noury* du Gaec du Chanois à Bure-les-Templiers et une tronçonneuse électrique à *Franck Moilleron* de Chambain.

Éric Moyot de l'Earl des Trois Frênes à Poiseul-la-Ville et *Jacques-Yvan Linguanotto Delpech* de Puits repartent avec une cote et un seau à vigne offerts par le Crédit Mutuel.

Valentin Della Casa de l'Earl Della Casa à Villaines-en-Duesmois et *Juliette Martin* de la Scea de la Voillotte à Gevrolles se sont vus remette une veste sans manche Terres de Bourgogne.

Félicitations aux lauréats

Publi-reportage



// AGRICULTEURS MÉTHANISEURS

« Nous souhaitons professionnaliser la filière »

Depuis deux semaines, Christophe Rousseau, en collaboration avec plusieurs agriculteurs, vient de créer l'association des agriculteurs méthaniseurs de BFC. Un moyen de consolider les liens.

« Au début, nous avions créé l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France, mais depuis quelques années la structure a pris de l'ampleur et compte aujourd'hui près de 600 adhérents. Venus de toute la France, les agriculteurs souhaitaient avoir moins de distance à faire pour suivre les rendez-vous et nous avons donc décidé de créer des délégations régionales pour faciliter les trajets et la communication », explique Christophe Rousseau, premier président de l'AMBFC. Cette association, crée il y a deux semaines, compte déjà trente-huit membres à son actif. L'objectif étant d'accompagner les méthaniseurs actifs ainsi que les porteurs de projet. *« On fait appel à tous les méthaniseurs qui sont seuls dans leur coin, qui peuvent être en difficulté, ils peuvent venir nous rencontrer à l'AMF. On se rend compte qu'une personne qui expose un problème peut toujours être aidée par l'ensemble du groupe, parce qu'une autre a déjà rencontré ce même souci. Construire un méthaniseur c'est extrêmement complexe aujourd'hui. Avoir du lien, avoir le retour d'expériences et faire des visites est donc indispensable pour comprendre et anticiper »*, ajoute-t-il.

À travers cette adhésion, les méthaniseurs réalisent des ateliers techniques où les adhérents se rejoignent sur une exploitation pour parler d'actualité, échanger des conseils pratiques et créer du lien social. *« Ce qu'il faut savoir c'est que lorsque vous payez une cotisation annuelle de 50 euros, vous cotisez pour la région mais également pour l'association nationale. On paie tout au national et ensuite le national redistribue 150 euros par membre à chaque région »*, confie Christophe Rousseau.

Intégrer un réseau de méthaniseurs

Cette activité de diversification est loin d'être simple. La réglementation, les coûts économiques et les déchets plastiques sont des problématiques auxquels font face au quotidien ces agriculteurs. *« On a travaillé sur un autre système : on vient d'acheter une autre machine qui lave les plastiques, et maintenant qu'ils pourront être lavés, on pourra les recycler, donc on n'aura plus d'enfouissement. C'est une filière en constante évolution et l'objectif c'est de l'améliorer. Au début, on avait de gros problèmes pour trier les plastiques, il n'y avait qu'une seule machine. On était une des premières structures à installer une seconde machine qui permettait de trier les déchets d'à peu près 5 mm, on pouvait recycler approximativement à 99,95 % de collecte. Dans trois mois, on aura trois systèmes de lavage et on pourra largement respecter les conditions des normes ICPE »*, se réjouit Christophe Rousseau. *« Cette information, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de la communiquer aux autres méthaniseurs de la région, pour qu'ils puissent à leur tour se la procurer. L'objectif n'est pas de se tirer dans les pattes mais bel et bien de s'entraider »*, complète-t-il au sein de son bureau à Domecy-sur-Cure.



Christophe Rousseau sur son exploitation à Domecy-sur-Cure

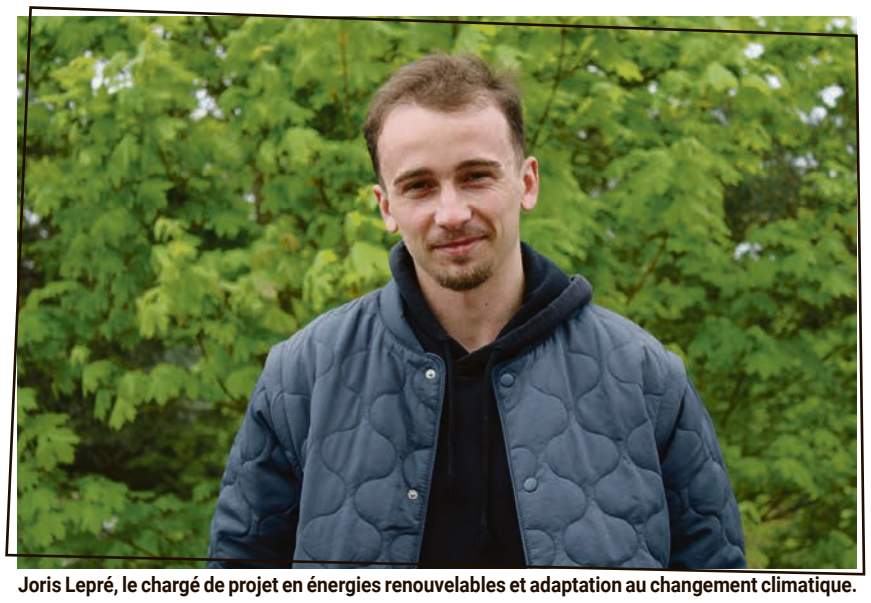
Charlotte Sauvignac

Pour toute adhésion à l'association régionale : christophe.rousseau@fermedecome.fr
Pour toute adhésion à l'association nationale : annelise@aamf.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Joris Lepré rejoint la Chambre

Arrivé en février dernier, Joris Lepré est le nouveau chargé de projet en énergies renouvelables et adaptation au changement climatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Joris Lepré, le chargé de projet en énergies renouvelables et adaptation au changement climatique.

Originaire du département, Joris Lepré, 24 ans, est depuis début février, le nouveau chargé de projet en énergies renouvelables et adaptation au changement climatique (création de poste) à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Après l'obtention d'un baccalauréat Économiques & Sociales, Joris Lepré poursuit une licence en géographie et aménagement du territoire, option environnement. C'est à ce moment-là qu'il se prend d'intérêt pour le changement climatique. *« C'est là que j'ai eu beaucoup de recul et que je me suis dit que c'était une science qui me plaisait beaucoup et j'avais envie de continuer dans cette voie »*, se remémore-t-il. Il décide par la suite de poursuivre sa licence par un master Climat, Géographie, Changement Climatique, Adaptation des Territoires et Développement Durable. *« On se concentrait beaucoup sur les problématiques urbaines et en fait ça ne me plaisait pas. Je n'avais pas l'impression qu'on avait un pouvoir d'action immense »*, confie-t-il. Petit-fils d'éleveur, c'est à ce moment-là que son choix se porte sur l'agriculture. *« Cette idée m'a toujours trotté dans la tête. Quand j'étais enfant, je conduisais le tracteur, j'allais souvent chez mon grand-père »*, ajoute-t-il. En sortant de ses études, il travaille pendant quelques mois à la DDT, où il se concentre sur la réglementation des haies avant d'intégrer la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

« Il y a tellement de choses à développer »

« J'ai fait mes premiers pas à l'AG des JA, et ils étaient intéressés mais ils ne maîtrisent pas forcément toutes les notions, donc c'est là que nous rentrons en compte. Nous, Chambre d'agriculture, et notamment moi, j'essaie de transmettre les notions que j'ai acquises, à travers de la sensibilisation et le conseil », témoigne-t-il. *« Ce qui me manque à l'heure actuelle, c'est l'expérience du terrain, j'y travaille aujourd'hui pour répondre au mieux aux attentes des agriculteurs »*, ajoute-t-il. Concernant son autre mission : l'agrivoltaïsme, les enjeux ne sont pas les mêmes. *« L'agrivoltaïsme, c'est avant tout un projet agricole, donc il ne faut pas qu'on dénature l'agriculture par rapport à un projet d'agrivoltaïsme, ce n'est pas du tout notre ambition. L'objectif c'est de laisser l'agriculteur maître de son exploitation tout en lui permettant de se diversifier »*, confie-t-il. *« Je conseille les développeurs sur les réglementations, sur la technique en réalisant une étude préalable agricole, qui concilie deux volets, un technico économique et un sur la potentialité économique liée au rendement agricole »*, détaille-t-il. Conscient des problématiques agricoles depuis son plus jeune âge, Joris Lepré, souhaite avant tout accompagner les agriculteurs dans le changement climatique et la diversification en énergies renouvelables. *« On essaie de conseiller au mieux pour que la production agricole soit viable mais que l'aspect financier suive également »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// ANCIENS EXPLOITANTS

21

Les valises sont prêtes

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or a tenu son assemblée, quelques jours avant son voyage annuel.



Trois présidents sur cette photo : Antoine Carré (FDSEA), François Willermoz (section des anciens) et Jean-Luc Faudot (fédération Groupama de Côte-d'Or).

Une bonne réunion et un bon repas : l'assemblée générale des anciens exploitants a été un rendez-vous très apprécié comme d'accoutumée. Les derniers détails concernant le voyage annuel de la section ont été peaufinés lors de cette rencontre. *« Nous partons dans l'Aveyron du 4 au 11 mai »*, annonce le président François Willermoz, en rappelant que *« deux petites semaines »* avaient suffi, lors des inscriptions lancées en octobre, à remplir le bus de 52 places loué pour l'occasion. Pour rappel, en 2024, les Côte-d'oriens avaient pris la direction du pays cathare, dans le département de l'Aude : *« nous espérons que ce soit aussi bien ! L'an passé, nous avions visité Narbonne, Carcassonne, l'usine Airbus… Cette fois, nous allons sillonner l'Aveyron tout en restant dans le même hôtel. En plus de sites touristiques, nous mettrons un peu les pieds dans le monde agricole avec notamment la visite d'un élevage caprin, qui transforme le lait en fromages »*. Une ou deux journées conviviales seront aussi organisées en cours d'année : en août, la section prévoit d'ailleurs une petite visite à l'Abbaye de Cîteaux. La convivialité est une notion très importante aux yeux de François Willermoz : *« c'est un peu le maître-mot, c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui 250 dans notre section. Les jeunes et moins jeunes retraités sont toujours les bienvenus ! »*.

Des revendications

Le syndicalisme garde toute sa place chez les anciens exploitants : le président a d'ailleurs listé un certain nombre de sujets la semaine dernière à Varois-et-Chaignot. Concernant les retraites, le calcul va enfin se faire sur les 25 meilleures années : *« c'est une victoire syndicale, oui, mais cette mesure n'entrera en vigueur qu'en janvier prochain et seuls les nouveaux retraités seront concernés… Il n'y aura pas de rétroactivité, les anciens resteront dans leurs acquis ! »*. François Willermoz a également parlé des retraites de réversion : *« ce dossier est extrêmement compliqué… Et par rapport aux autres professions, nos retraites sont minables, désolé de le dire ainsi »*. Les sujets ne manquent pas chez les anciens : *« des revendications, c'est sûr, nous en avons beaucoup, et plusieurs d'entre elles reviennent malheureusement chaque année, faute d'avancées… Un autre point me vient à l'esprit : sur le plan fiscal, les propriétaires ont bien du mal à admettre les 17,5 % de CSG sur les fermages. Nous avons bossé toute notre vie et on ne cesse de nous taxer et retaxer »*.

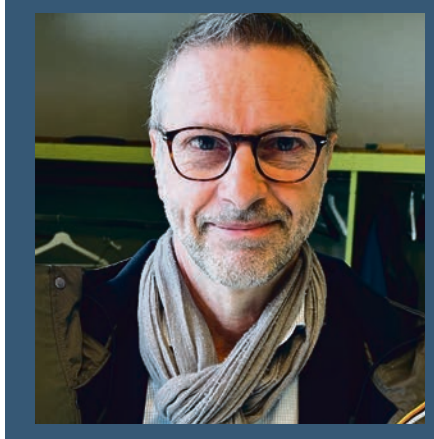
Cap sur la prévention

Le thème de cette assemblée 2025 était dédié à la prévention routière, en présence de Jean-Luc Regard, comme l'ajoute le président : *« l'idée était de faire un petit recyclage du Code de la route, Jean-Luc était bien placé pour nous éclairer de par son poste à Centaure. Les questions-réponses avec la salle ont bien marché. Il serait bien que la carte moisson permette une réduction pour les stages réalisés dans ces centres de formation : je vais le proposer. J'ai moi-même déjà participé, c'est très utile ! »*.

AG

// Centaure

Offrez-vous un stage !



Jean-Luc Regard dirige Centaure Grand Est, qui regroupe deux centres dédiés à la formation à la conduite sécurisée. L'un d'eux se trouve en Côte-d'Or, sur la commune de Gevrey-Chambertin. L'ancien responsable des caisses locales Groupama a invité les personnes présentes à cette assemblée à découvrir et s'inscrire à la formation *« conduite préventive en toute sécurité »*, spécialement pensée et conçue pour les seniors : *« Le stage se déroule sur une journée entière, par petits groupes de huit, l'encadrement est assuré par un formateur. C'est presque du coaching, c'est très sympa ! Il est bien sûr possible de venir à plusieurs ou en couple. Nous ne sommes pas là pour juger ni faire peur, simplement pour conseiller, enseigner les bonnes pratiques et permettre de conduire en toute sécurité. Le coût est de 200 euros »*. La rencontre débute par une partie théorique avec l'évolution de la réglementation, les nouveaux panneaux, les évolutions des comportements, le partage de la chaussée entre les différents modes de circulation… La mise en pratique permet ensuite d'aguerrir ses réflexes, d'optimiser sa prise de conscience, d'anticiper, *« mais aussi de se rassurer, car conduire au quotidien est un acte responsable, sachant qu'avec l'âge, les fonctions cognitives évoluent. Nous mettons par exemple un peu plus de temps à réagir. Pour autant, la capacité à conduire permet à chacun de rester autonome, et en milieu rural c'est très précieux »*, ajoute Jean-Luc Regard.

Renseignements : 03 80 34 17 77, contact@grand-est.centaure.com

// AGROALIMENTAIRE

21

Vingt ans et un nouveau président pour Vitagora

Le pôle de compétitivité Vitagora, dédié aux activités de l'agroalimentaire, vient de célébrer les vingt ans de sa création. Un anniversaire marqué par un changement de gouvernance avec l'élection d'un nouveau président.

2025 n'est pas une année comme les autres pour le pôle de compétitivité agroalimentaire Vitagora. La structure célèbre son vingtième anniversaire avec deux jalons importants : l'arrivée d'un nouveau président et la participation à l'exposition universelle d'Osaka, au Japon ! Côté présidence, Pierre Guez, qui dirigeait le pôle depuis sa création en 2005, cède donc son fauteuil à Oisin Morrin.

Ce dernier dirige l'entreprise du secteur fromager Tippagral, à Longvic, près de Dijon. Il assurait déjà la vice-présidence de Vitagora depuis 6 ans. *« J'apprécie l'énergie et l'esprit de collaboration qui règne au sein de Vitagora »* soulignait le nouveau président qui place sa fonction sous trois priorités : les technologies, l'environnement et les dimensions sociétales liées à l'alimentation. Il souhaite aussi développer la dimension internationale du pôle et cela s'est déjà traduit par une présence, sur le pavillon français de l'exposition universelle d'Osaka, qui a ouvert ses portes le 13 avril.

Travailler avec l'amont agricole

Vitagora, c'est donc un pôle de compétitivité qui, aujourd'hui, fédère 680 membres, de Bourgogne-Franche-Comté mais aussi d'ailleurs en France et même de l'étranger. Sa fonction est d'accompagner la performance industrielle de ses membres dans de nombreuses dimensions : innovation, recherche, accompagnement de start-up, tendances de marchés, capacités à attirer des investisseurs en valorisant l'écosystème agroalimentaire régional. Naturellement, Vitagora est aussi un partenaire du monde agricole, qui représente l'amont des filières agroalimentaires.

Plusieurs projets accompagnés ces dernières années par le pôle témoignent de cet engagement : le projet Farine + qui a bénéficié à plusieurs entreprises locales (Eurogerm à Saint-Apollinaire, près de Dijon, ou Poulaillon à Besançon), le pain G-Nutrition (qui a mobilisé plus de 3 M d'euros en recherches et développement, pour lutter contre la dénutrition des plus de 60 ans), diffusé par l'entreprise lyonnaise Nutrisens. On peut enfin rappeler le projet sur les protéines végétales Peamust, mené par l'Inrae.

Berty Robert



Passation de pouvoir entre Pierre Guez, désormais ex-président de Vitagora (à droite) et Oisin Morrin, son successeur dans la fonction.

DÉPARTEMENTS

// FÉDÉRATION DES CHASSEURS

89 Le point sur la saison

Samedi 19 avril, la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne s'est rassemblée dans la salle des fêtes de Venoy pour son assemblée générale. Les questions liées aux indemnisations de dégâts de gibiers sur les cultures sont toujours très présentes.

C'est avec ferveur qu'Olivier Lecas, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne débute l'assemblée générale. *« Nous devons nous poser les bonnes questions. Devons-nous toujours respecter cet accord qui avait modifié les indemnisations pour dégâts de gibier en ramenant le seuil à 150 euros par exploitation au lieu de 230 euros par parcelle ? Cela crée une incidence importante sur les finances de notre fédération. C'est pourquoi une motion a été votée à l'unanimité lors du congrès de la Fédération nationale des chasseurs. Si l'État ne respecte pas ses engagements, nous nous considérerons comme dégagés de ces obligations »*, affirme-t-il en colère. C'est entouré par ses administrateurs ainsi que par Isabelle Pettazoni, directrice de la DDT, que le président poursuit. *« Autre sujet de crispation, qui concerne les dégâts causés par le grand gibier, et par l'État : l'aide qui devait nous être versée pour trois ans, suite à l'accord national avec la profession agricole en 2019. Selon cette aide, tout chasseur est tenu d'indemniser la totalité des dégâts causés par le grand gibier. Alors que nous ne pouvons pas le chasser partout et que la loi fixe cette indemnisation depuis 1968, époque où les populations étaient largement moindres, les cultures n'avaient pas le potentiel d'aujourd'hui, et les chasseurs étaient bien plus nombreux »*, ajoute-t-il. C'est donc à cette occasion, que le président appelle à manifester pour les droits des chasseurs. *« Alors que notre nombre réduit inexorablement, nous ne pouvons plus être les seuls à payer les dégâts aux cultures agricoles. C'est pour cette raison que le 17 mai, la fédération appelle les associations de chasse, chasseurs et associations spécialisées à manifester devant les 423 mairies de l'Yonne »*, concluait-il.



Les chasseurs de l'Yonne en assemblée générale.

Retour sur 2024

Toujours dans le domaine des préoccupations liées aux cultures et au gibier, le président a fait un point chiffré : *« En termes de surfaces détruites, la projection 2024-2025 s'établit à 1 800 hectares contre 1 633 hectares en 2023-2024. 94 % des dégâts sont causés par le sanglier. Il s'agit donc de ne pas baisser la pression, la chasse sur le sanglier doit débuter le plus tôt possible, dès le 1er juin »*, alerte-t-il. Thomas Fréchot, administrateur, spécialiste du grand gibier, a ensuite présenté ses analyses annuelles. *« Le sanglier est l'espèce la plus préoccupante. Au fur et à mesure des années, on observe une augmentation, avec un prélèvement annuel de 18 100 sangliers sur 2023-2024, et avec une prévision de 18 245 sangliers sur 2024-2025. Ce qui peut nous rassurer, c'est que la peste porcine africaine qui touche les cochons peut également toucher les sangliers et donc réduire leur population dans l'Yonne »*. Reste que, pour les éleveurs porcins, la perspective du développement de cette pathologie ne serait pas rassurante.

Régis Dépège, administrateur et spécialiste du petit gibier, a pris la parole à sa suite : *« sur 2024-2025, on a une prévision de près de 6 400 pièces. Cette saison se situe toujours à un niveau très élevé. En 2004, les populations de lièvres étaient encore à un stade honorable et le renard était présent mais sans excès. Depuis plus de 20 ans, la courbe du renard progresse mais quand va-t-elle s'arrêter ? En parallèle, celle du lièvre qui a chuté à un niveau bas, reste maintenant stable »*.

Après avoir écouté le président et de ses administrateurs, Isabelle Pettazoni, directrice de la DDT s'est exprimée. *« On est sur des thématiques pas simples, on doit trouver des compromis sur un sujet qui doit rester un plaisir. Cela pousse l'État à agir. Je voulais vous expliquer sur quels champs il le fait aujourd'hui. En premier lieu, c'est la sécurité à la chasse. Dans un second temps, on veut remettre les Comités techniques locaux (CTL) au cœur du système. L'action de l'État est de mettre des plans de chasse là où il y a des déséquilibres. Il y a des départements où ces plans fonctionnent bien et où l'État n'a pas son mot à dire, c'est une chasse plaisir. Par contre, il y a des zones en déséquilibre, où la situation est insupportable »*, concluait-elle.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES VÉTÉRINAIRES

58 Des vacances instructives

Le Groupement technique vétérinaire de Bourgogne Franche-Comté (GTV BFC) et le GTV Junior d'Alfort, proposaient une semaine de découverte de la rurale avec un arrêt dans la Nièvre à Asnois.

Le Groupement technique vétérinaire de Bourgogne Franche-Comté (GTV BFC) et le GTV Junior d'Alfort organisaient des visites de différents cabinets vétérinaires avec des découvertes d'exploitations des secteurs de Venarey-les-Laumes (21), Pouilly-en-Auxois (21), Saulieu (21) et Corbigny (58). Ainsi, c'est la clinique vétérinaire Omnivet (Corbigny, Entrains, Varzy, Château-Chinon) qui accueillit les jeunes dans la Nièvre, et plus particulièrement le docteur Hervé Clément. *« C'est une belle opportunité pour la nouvelle génération de découvrir nos territoires qui manquent cruellement de praticiens et qui sont prêts à les accueillir »*. Du côté des étudiants, ces sorties sont aussi une chance, comme le détaillent Timothée Chaillet et Maëlle Peyroche : *« même si nous sommes en vacances, ces excursions sont l'opportunité de pratiquer les gestes d'interventions et découvrir des systèmes comme ici avec les bovins allaitants »*. Ils pointent aussi d'autres avantages. *« Nous avons la chance de pouvoir échanger avec les professionnels en rurale pour entrevoir leurs contraintes ou les atouts de travailler dans ce milieu, et aussi de discuter avec les exploitants afin de connaître le rôle de leur vétérinaire au quotidien, leurs attentes et leurs contraintes. Tout cela permet de nous projeter dans l'avenir afin de savoir vers quelle spécialité se tourner… et pourquoi pas nous installer dans ces territoires »*. Toutefois, ils soulèvent une problématique : *« dans certains territoires, les vétérinaires ruraux sont seuls, engendrant une accumulation de gardes et de temps de travail qu'un jeune sorti d'école ne se sent pas prêt à assumer. Aujourd'hui, la majorité d'entre nous recherche des cabinets où un roulement de garde est possible et surtout où des professionnels peuvent nous accompagner dans les débuts. En fait, notre génération cherche un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle »*.


Sous la direction du Docteur Clément (cabinet Omnivet – à gauche) accompagné par Romaric Gobillot (au fond), les étudiants ont pu faire les interventions, comme ici Éloise.


Des explications furent prodiguées par le Docteur Clément et Romaric Gobillot aux étudiants, avec ici Timothée et Sidonie.

Réalité du terrain

Sur ce point, le docteur Clément apporte une nuance. *« Même si cette situation d'horaires ou de gardes reste vraie dans certains endroits, il y a eu de grandes évolutions ces derniers temps notamment grâce aux éleveurs »*. Romaric Gobillot rebondit : *« nous travaillons sur la génétique, sur les rations et nous nous formons sur les gestes utiles afin d'avoir le moins d'interventions possibles des vétérinaires. De plus, je suis abonné au service de suivi d'élevage, ce qui me permet d'éviter des pathologies par la prévention. Nous avons des contacts réguliers, ce qui d'une part entretient nos bonnes relations et d'autre part permet d'avoir des échanges très fluides. À titre d'exemples, j'ai travaillé depuis de nombreuses années sur les vêlages faciles afin d'éviter les césariennes, et cette année, aucune n'a été pratiquée. Dans la même veine, j'avais des problèmes de diarrhées dont la cause était inconnue. Avec des discussions nourries et des essais de différents leviers, accompagnés par le docteur Clément, nous avons réussi à enrayer cette problématique »*.

Les échanges se sont alors poursuivis sur les autres enjeux rencontrés par Romaric Gobillot, comme la gestion parasitaire, celle des aléas climatiques ou encore les ajustements effectués au niveau des bâtiments. Les pratiques de pâturage ou d'alimentation furent aussi abordées afin de dresser un portrait réel de l'exploitation aux étudiants. Tous ces éléments furent complétés par des précisions du docteur Clément, comme pour la piroplasmose. *« Il y a quelques années, seul le Morvan était impacté. Aujourd'hui, nous en trouvons dans le secteur de Germenay ou encore Tannay, car l'habitat privilégié des tiques porteuses se développe »*. Les éclairages divers et variés apportés aux étudiants par les deux professionnels se poursuivirent durant les manipulations des vaches du cheptel de Romaric Gobillot.

Ce dernier et le docteur Clément concluent : *« la réalité de la rurale est différente de l'image que l'on peut en avoir. Des visites terrains sont le meilleur moyen pour attirer les jeunes dans nos territoires et d'assurer un renouvellement des générations »*. En attendant, Timothée, Maëlle, Éloise et Sidonie, ne sont pas réfractaires à l'idée de s'installer comme praticien rural, ni à ce que cela soit dans la Nièvre…

Chloé Monget

// MESURE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Prenez bien en compte tous les critères !

La Commission européenne a ouvert la possibilité d'une mesure exceptionnelle que la Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de mettre en œuvre à la demande de la profession, pour aider les agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles, des aléas climatiques ou une crise sanitaire. Si les conditions d'attribution sont imparfaites il était important d'apporter une réponse aux exploitations les plus durement frappées par ces catastrophes. Pour éviter des déceptions inutiles, prenez bien en considération les différents critères retenus par l'autorité de gestion.

Bénéficiaires : Cette aide s'adresse aux agriculteurs et agricultrices dont le siège de l'exploitation est localisé en BFC, victimes de catastrophes naturelles survenues après le 1er janvier 2024 et ayant engendré une perte de production ou de potentiel de production d'au moins 30 %.
Montant de l'aide : un forfait qui sera au maximum de 23 000 euros.
Un coefficient stabilisateur sera appliqué, si l'ensemble des dossiers éligibles dépassent les crédits totaux disponibles.
Dépôt des dossiers : jusqu'au 14 mai.
Programmation avant le 30 juin. Paiements sans démarche supplémentaire avant le 31 décembre.
Type de financement : Feader socle à 100 %.
Sélection des dossiers : pas de grille de sélection. Tous les dossiers éligibles et complets seront retenus, dans la limite des crédits disponibles.

Le dispositif est articulé autour de deux volets : sanitaire et végétal.

Volet sanitaire

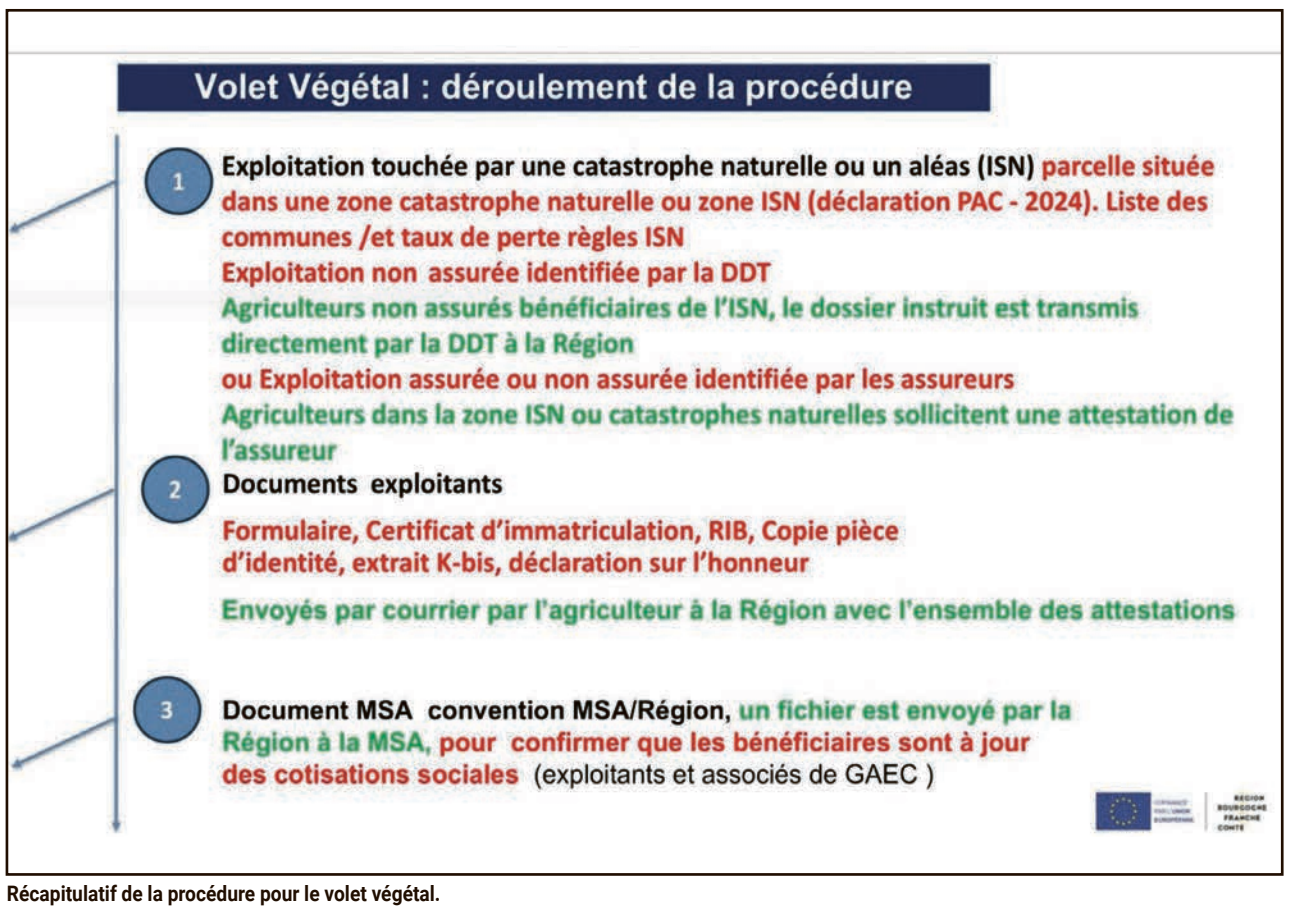
Conditions d'éligibilité :
Le demandeur devra se trouver dans une zone atteinte par la Fièvre catarrhale ovine (FCO). Cette zone est définie par un rayon de 10 km autour de tous les élevages ayant présenté une analyse positive en FCO, tous sérotypes confondus. (Voir carte du zonage). Du fait des plus de 3 000 élevages trouvés positifs sur plus de 1 700 communes, toute la région BFC est considérée comme exposée à la FCO, à l'exception d'une toute petite portion du nord de l'Yonne, zone céréalière. L'éleveur devra fournir une attestation datée et signée du Groupement de défense sanitaire (GDS) indiquant que l'exploitation a été exposée à la FCO et qu'il a subi des pertes de productivité sur la campagne 2024-2025 (1er avril-31 mars) de plus de 30 % par rapport à la campagne antérieure.

- Pour les bovins, la productivité s'exprime par le nombre de veaux nés et non morts sur la période de référence rapportée au nombre de femelles d'au moins 3 ans présentes au début de la période. Si cette valeur est inférieure à 70 % de la même valeur observée sur 2023-2024 l'élevage est éligible.

- Pour les élevages laitiers dont la perte de productivité (baisse des naissances et de la mortalité) est inférieure à 30 %, ils peuvent être éligibles si la baisse de production laitière est supérieure à 30 % par rapport à l'année précédente. Dans ce cas, ils sont invités à se tourner vers leur laiterie qui devra leur signer l'attestation spécifique téléchargeable directement (voir adresse du site ci-dessous).

- Pour les ovins et caprins, la productivité correspond à la valeur de 1, moins le taux de mortalité. Le taux de mortalité se calcule comme le nombre d'ovins/caprins équarris sur la période de référence sur le nombre de reproducteurs déclarés à l'EDE sur 2024.
Si cette valeur est inférieure à 70 % de la même valeur observée sur 2023-2024 l'élevage est éligible.

Remarque importante : le GDS écrira directement aux éleveurs répondant à ces critères pour leur délivrer cette attestation. Il convient donc de surveiller sa messagerie (mail) ou sa boîte aux lettres pour les élevages sans adresse mail.

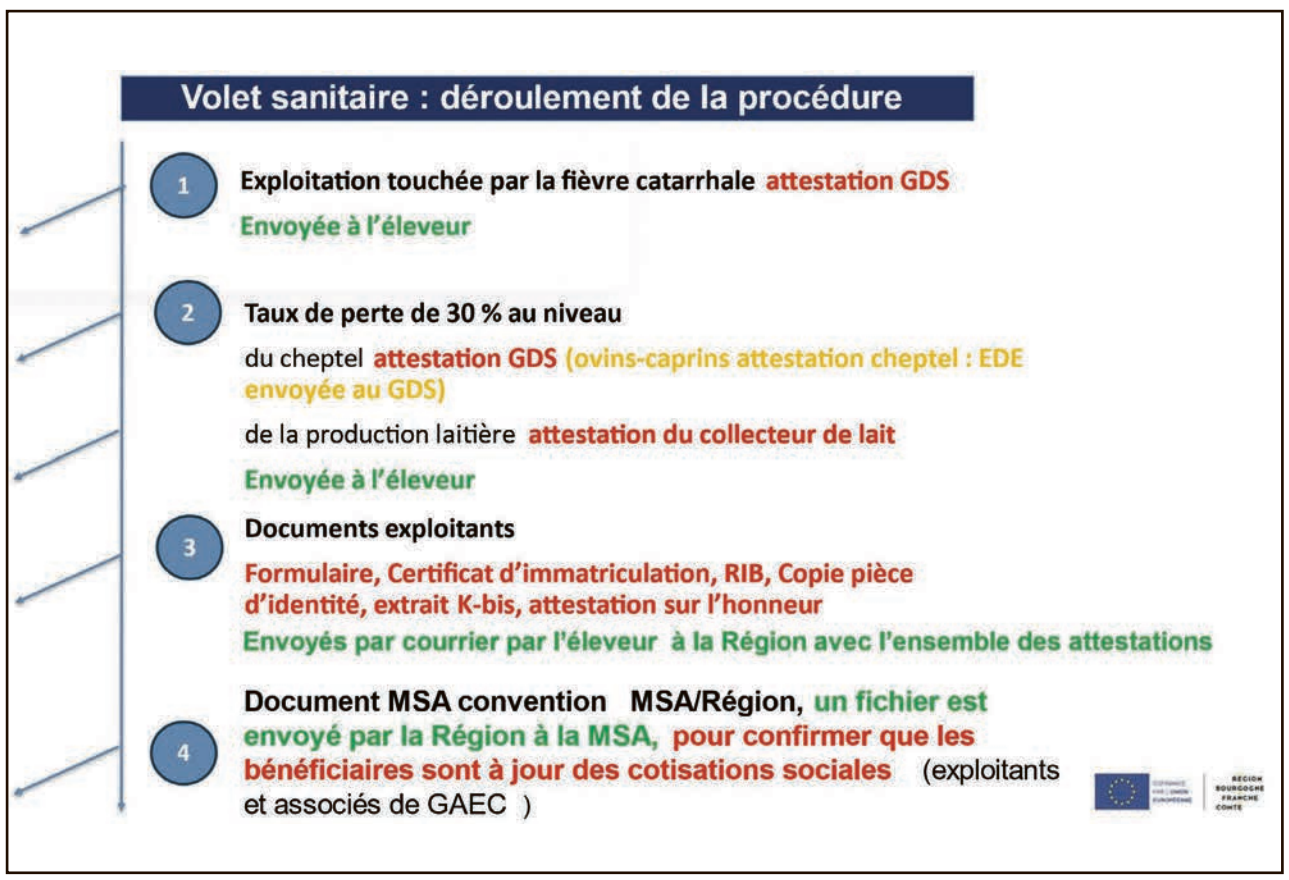


Récapitulatif de la procédure pour le volet végétal.

Volet végétal

Conditions d'éligibilité :
Le demandeur doit avoir son exploitation ou des parcelles localisées dans une zone ciblée par l'Indemnité de solidarité nationale (ISN), ou communes reconnues dans un arrêté de catastrophe naturelle au titre de l'année 2024. Il doit aussi avoir une perte reconnue de production de 30 % à 50 % selon les productions (par instruction ISN ou par attestation assureur). Les agriculteurs bénéficiant de l'ISN traitée par la DDT, recevront directement une attestation par la DDT. Pour les autres dans les zones ISN ou catastrophes naturelles, ils devront solliciter directement une attestation auprès de leur assureur.

Financement : il provient des reliquats de crédits Feader RDR programmation 2014-2022, soit 21,390 millions d'euros pour la Bourgogne et 13,550 millions d'euros pour la Franche-Comté. Les enveloppes ne sont pas fongibles. Soit un montant total pour BFC de 34,94 millions d'euros.



Récapitulatif de la procédure pour le volet sanitaire.

Info pratiques

• La demande d'aide se fait par un formulaire papier, à télécharger sur le site Euro-BFC https://www.europe-bfc.eu/liste-actualites/feader-mesure-23-aide-la-tresorerie-des-exploitations-agricoles à transmettre au Conseil régional.
Les demandeurs éligibles n'auront pas à demander le paiement de l'aide car le formulaire de demande d'aide vaut demande de paiement.

• Adresse mail à contacter : feaderM23@bourgognefranchecomte.fr

• Numéro de téléphone du service instructeur : 03 81 61 61 69

• Adresse postale pour transmettre les formulaires de demande d'aide :
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
Direction Europe et rayonnement international – M23
4 square Castan CS 1857
25 031 Besançon Cedex.

ÉLEVAGE

// FCO

21 Se battre pour être indemnisé

Plusieurs éleveurs sinistrés par la FCO ne peuvent pas, pour l'instant, prétendre à une indemnisation. Le point avec David Doyer, lui-même concerné à Chaudenay-la-Ville.



Rencontré le 22 avril, le Côte-d'Orien avait deux « plans B » en soute pour limiter la casse dans son élevage.

Mauvaise surprise. Alors qu'il avait renseigné en temps et en heure son dossier d'indemnisation sur internet, David Doyer ne devrait pas toucher le moindre centime du dispositif d'aide d'urgence mis en place par l'État. *« Cela devait être une sorte de routine, une formalité, mais finalement non, c'est encore une fois très compliqué et tout est fait pour écrémer le maximum de personnes ! »*, déplore l'éleveur de Chaudenay-la-Ville, dont les tests PCR étaient pourtant revenus positifs à la FCO-3, en provenance du laboratoire départemental. *« Comme chez de nombreux confrères, il y a eu beaucoup de problèmes dans mon cheptel. Le taux de mortalité a presque doublé, passant d'une moyenne de 7 à 13 unités. Pour l'anecdote, les veaux morts avaient beaucoup d'eau dans le cerveau et à l'extérieur des organes, le vétérinaire n'avait jamais vu ça »*, enchaîne l'éleveur.

Une pièce manquante

L'indemnisation, après simulation, devait atteindre 4 500 euros : *« cela n'allait bien sûr pas combler toutes les pertes, sachant qu'il y a eu aussi des avortements, mais cette somme aurait fait du bien. Pour ne rien arranger, douze de mes vaches n'ont pas encore vêlé alors que d'ordinaire, toutes les naissances sont terminées en mars. Mon épouse et moi ne savons pas ce que cela va donner… »*.

Un coup de fil de la DDT a informé l'éleveur que sa démarche était vaine : *« je pensais que nous étions éligibles, que les PCR allaient suffire mais il manquait finalement un document. Le vétérinaire aurait dû réaliser une démarche supplémentaire, pour prouver une fois de plus que l'exploitation était bien foyer de FCO. Je ne lui en veux pas, c'est lié à un défaut d'informations. Je pointe surtout du doigt la complexité du système »*. David et Sarah Doyer ont repris contact avec leur vétérinaire, le document demandé devait logiquement être rédigé mais que dira l'administration ? *« La période légale se terminait le 31 décembre. A priori, cela ne va pas marcher, mais le réseau syndical FDSEA-JA travaille sur le sujet pour récupérer un certain nombre de dossiers. Une fois de plus, nous marchons sur la tête. Pour rappel, au début de cet épisode sanitaire, l'État ne voulait même pas indemniser les bêtes de moins de 12 mois, alors que ce sont elles les plus impactées… Heureusement que la profession s'est battue ! »*. David Doyer lorgne également sur les crédits Feader via le Conseil régional : les dossiers sont à déposer entre le 23 avril et le 14 mai. Trente-cinq millions d'euros de fonds européens ont été mobilisés pour soutenir les agriculteurs sur deux volets, dont l'un s'intéresse au sanitaire. *« Nous allons forcément tenter… Cette fois, ce n'est pas le vétérinaire qui fera foi mais le GDS. De la simplification est annoncée mais en lisant le processus, cela semble encore une fois très compliqué, avec beaucoup de pièces à fournir… »*, observe l'éleveur.

AG

// SYNDICALISME

89 FCO et vaccination : une réponse préfectorale décevante

Après deux lettres adressées au préfet, la FDSEA souhaite réagir à « l'inaction préfectorale » concernant la situation sanitaire des éleveurs dans l'Yonne.

Dans deux courriers adressés au préfet de l'Yonne, en date des 21 février et 24 mars 2025, nous avons formulé des demandes claires et précises concernant la situation sanitaire dans les élevages.

Notre syndicat demandait un élargissement des critères d'éligibilité à l'indemnisation liée à la FCO-3. Ceux-ci trop restrictifs ne prennent pas en compte toutes les pertes réelles (tous les âges, période de déclaration).

De plus, ne sont reconnus foyers que les élevages ayant présenté des signes cliniques attestés par un vétérinaire. Les tests PCR, pourtant plus fiables qu'une détection de symptômes, ne suffisent pas à la reconnaissance « foyer FCO ».

Au niveau préventif, nous dénonçons l'absence de stratégie vaccinale de l'État à la hauteur de l'impact des épidémies sur nos élevages.

Entre les difficultés d'approvisionnements et les divergences au sein de la profession vétérinaire (refus de vacciner, délais de vaccination différents), rien n'épargne les élevages.

Face à ces blocages, nous demandions à l'État de prendre ses responsabilités en termes de sécurité sanitaire. De faire bouger les lignes réglementaires, telles que la reconnaissance de la vaccination effectuée par les éleveurs pour tous les mouvements, infra et extracommunautaires.

Enfin, nous avions exprimé notre inquiétude face à l'émergence de nouvelles menaces sanitaires, à l'image de la FCO 12 et la MHE déjà présentes dans certains pays voisins. Aucune stratégie de prévention ou d'anticipation ne semblait engagée à ce jour.

C'est pourquoi nous appelions l'État à définir un véritable plan de prévention, fondé sur une disponibilité constante des vaccins, une meilleure lisibilité des dispositifs et un accompagnement financier à la hauteur des surcoûts supportés par les éleveurs.

Faute de quoi, certains d'entre eux envisagent sérieusement l'arrêt de leur activité.

Une réponse préfectorale insuffisante

Dans sa réponse du 31 mars 2025, le préfet s'est contenté de rappeler les actions déjà menées et la limitation des marges de manœuvre de l'État par la réglementation européenne.

Il reconnaît les tensions sur l'approvisionnement en vaccins, mais ne propose ni solution ni plan d'action.

De plus, dans un contexte de pénurie de vétérinaires, aucune réflexion n'est engagée pour assouplir les règles de reconnaissance des foyers et de la vaccination.

Une posture technocratique dénoncée

La frustration est grande sur le terrain, où ce courrier ne laisse entrevoir aucune avancée sur l'évolution des critères d'indemnisation, ni sur la simplification des démarches vaccinales.

La réponse du préfet illustre le profond décalage entre les réalités de nos territoires ruraux et la logique purement administrative des services de l'État.

Cette position est perçue non seulement comme une absence de réponse, parfois même comme une forme de mépris face aux difficultés vécues dans nos élevages.

Notre syndicat dénonce cette posture technocratique et réaffirme sa détermination à obtenir des mesures à la hauteur des enjeux, ancrées dans la réalité du terrain et réellement utiles aux éleveurs.

C'est indispensable pour arrêter la décapitalisation de l'élevage et redonner des perspectives pour installer des jeunes.

FDSEA 89

// SYNDICALISME

58 Prédation : une situation grotesque

Avec une pression lupine de plus en plus pesante, la Nièvre est un territoire colonisé sans son consentement et sans moyens de défense à sa disposition.

Depuis environ deux ans, les attaques déclarées LNE dans le territoire Nivernais se multiplient, engendrant des stigmates désastreux pour les éleveurs : pertes économiques ou encore souffrance morale. La colonisation du département par les loups n'est plus une chimère mais bien une réalité. Or aucun moyen infaillible n'est mis en place par l'État. Pire, les soldats qu'il a positionnés pour lutter contre cette invasion ne sont ni assez nombreux ni équipés pour faire face. En effet, pour rappel, les lieutenants de louveterie sont les seuls fonctionnaires d'État bénévoles. Dans le département, ils sont 14 et ne disposent que d'un seul fusil à lunette thermique pour 6 817 km² de territoire à couvrir…

S'ajoute à cette situation la machine à vapeur d'une administration dépassée[1] par le volume d'attaques et la rapidité d'action d'un être faisant fi de remplir des formulaires pour attaquer des cheptels qui, eux, sont bien dans les règles… Là, il est bien sûr question des tirs de défense simple qui s'apparentent clairement à l'utilisation d'une rustine pour arrêter une hémorragie.

Si tout cela peut faire sourire, c'est malheureusement une raillerie de plus au visage des exploitants qui subissent les attaques au quotidien.

Aujourd'hui, le duel mené entre les éleveurs et le loup est inégal au regard des armes et des moyens de protection attribués pour chacune des parties. Un seul duelliste gagne pour le moment, et, ce ne sont pas les éleveurs.

Une profession qui s'émiette

Il est temps que ce combat soit juste avec des mesures à la hauteur de la colonisation en cours, ou mieux qu'elle soit arrêtée net avec un positionnement de l'État clair. Si ce dernier adoube le loup, il est nécessaire de rappeler que cela sonnera le glas des éleveurs et que sans exploitants il n'y aura pas de nourriture pour les citoyens. En fonction du positionnement de l'État, aura-t-il les épaules pour nourrir seul sa population, car si la profession disparaît au profit du loup, il ne pourra plus choisir entre le pain ou la brioche car il n'y aura plus rien… La FDSEA 58 exige pour le département : une brigade équipée, avec de nombreux fonctionnaires dédiés à 100 % à la question lupine.

FDSEA 58

1. L'administration est très en retard dans la procédure d'indemnisation des éleveurs ; retard s'élevant à plusieurs mois sans nouvelles depuis l'attaque.

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21 Les locaux avec brio

Les éleveurs de Côte-d'Or apparaissent à maintes reprises dans le palmarès de la Fête du bœuf.

La Fête du bœuf fêtait son dixième anniversaire samedi au pôle de Créancey. Belle surprise : les éleveurs locaux se sont distingués en raflant de nombreuses plaques, parfois les plus convoitées. Quatre grands prix sont revenus à des Côte-d'oriens, tout d'abord Pascal Poillot qui avait la meilleure culard charolaise. L'éleveur de Sussey remporte son plus beau titre à Créancey, là où il se rend *« les années où l'occasion se présente »*. Sa seconde bête en lice décroche un premier prix. Ses deux animaux n'étaient pas encore vendus au moment de la rencontre mais les négociations battaient leur plein.

Le second grand prix côte-d'orien a été signé Benoît Rummler : le jeune éleveur de Blanot décroche le super prix du jury. Ses trois autres animaux sont crédités d'un prix d'honneur, d'un premier et d'un deuxième prix. Toutes ses bêtes étaient vendues au moment de la photo, son grand prix lui a permis d'approcher les 3 euros/kg de plus-value par rapport aux tarifs pratiqués en ferme. Seul petit bémol mentionné par ce Côte-d'orien : les prix auraient été encore plus intéressants si les fêtes de Pâques n'étaient pas encore passées. Continuons parmi les lauréats : le Gaec Renon, de Lacour-d'Arcenay, est reparti avec le grand prix d'honneur culard. Un deuxième animal a même remporté le prix d'honneur vaches : un beau concours et deux belles ventes pour Florian et Jean-Charles Renon. Le quatrième grand prix du 21 est l'œuvre du Gaec Loiseau, avec le prix de championnat. Les deux autres bovins de cet élevage de Meilly-sur-Rouvres se distinguent avec deux premiers prix.

Il n'a pas remporté de grand prix mais sa performance vaut le clin d'œil : Sébastien Noireaut, lui aussi de Meilly, participait à son premier concours d'animaux de boucherie et est reparti avec trois plaques avec la même génisse. Sa charolaise a décroché un prix d'honneur, l'un des trois prix naisseur du concours et l'un des quatre prix *« signe officiel de qualité et d'origine »* de cette édition. Jean-Louis Brazey, président de l'association organisatrice, a félicité l'ensemble des personnes ayant contribué de près ou de loin à ce nouveau succès professionnel et populaire. Il faut noter qu'au terme de la journée, 100 % des animaux ont été vendus.

AG



Tom, Sébastien et Maxime Noireaut (EARL de la Vignes, Meilly-sur-Rouvres) participaient à leur premier concours. Leur génisse a été plusieurs fois titrée.



Le Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres) repart avec le prix de championnat, décerné à la première génisse bœuf ou vache autre race.



Le super prix du jury (animal toutes catégories, toutes races, choisi par le jury), décerné à la SARL Rummler (Blanot).



Le Gaec Renon (Lacour d'Arcenay), grand prix d'honneur culard (décerné à la deuxième meilleure culard de qualité bouchère de race charolaise).



Pascal Poillot (Sussey) remporte le grand prix d'excellence femelle, décerné à la meilleure culard de qualité bouchère de race charolaise.



La Fête du bœuf, c'est aussi les ovins ! Le super prix d'honneur a été décerné à Sébastien Jeannin, de Souhey.

Palmarès

Bovins Grand prix d'excellence femelle : Pascal Poillot, prix Vallée : Loïc Bretigny (71), prix de la ville de Pouilly : Jordan Corniaux (71), grand prix d'honneur culard : Gaec Renon, grand prix d'honneur bœuf : Gaec de Pensière (58), grand prix d'honneur génisse : Jordan Corniaux, grand prix d'honneur vache : Gaec Lauprêtre Benoît et Mathieu (71), prix de championnat : Gaec Loiseau, super prix du jury : SARL Rummler, prix signe officiel de qualité et d'origine : SCEA Brazey (71), Jordan Corniaux, EARL de la Vigne, Gaec Renon, prix naisseur : Gaec de Pensière, EARL de la Vigne, EARL Jacquenet. Prix d'honneur, bœufs charolais : Gaec de Lys (71), culards charolais : SCEA Brazey, génisses charolaises 3 ans : SARL Lorre Alexandre (58), SCEA Bietry (Flagey-Echezeaux), EARL de la Vigne, génisses charolaises 4 ans et plus : Gaec du Montceau (71), génisses culardes charolaise 3 ans : SCEA Brazey, SARL Rummler, génisses culardes charolaises 4 ans E : SCEA Brazey, vaches charolaises : Loïc Bretigny, Gaec Renon, Gaec de l'Official (71), génisses croisées : SARL Rummler, génisses limousines : Gaec Loiseau, vaches Blanc bleu : EARL Jacquenet

Ovins Grands prix d'honneur : Sébastien Jeannin, Gaec Fougère (71), Gaec des Chaumes (Marcheseuil), prix d'honneur : Gaec Fougère, Gaec des Chaumes, Gaec du Montceau (71), premiers prix : Sébastien Jeannin, Françoise Mazoiller (Vitteaux), Benjamin Fernandez (71), Julien Pané (Dampierre-en-Montagne), Gaec des Chaumes.

// FOIRE ET VENTE AUX CULARDS

58 Un rendez-vous pour confirmer les tendances

Comme tous les printemps, le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert et la Sicafome organisent un rendez-vous dédié aux culards. Cette année, cela se déroulera le 15 mai au marché au cadran.

Le 15 mai, Moulins-Engilbert reçoit une foire-concours et une vente aux culards. Au total, 235 animaux sont prévus à l'exposition-vente (dont 3 vaches et 20 laitonnes qui seront hors concours) pour 48 élevages représentés. *« Ce rendez-vous offre une belle diversité de formats avec une majorité de charolais »*, indique Gillet Trinquet, président du comité des foires. *« Une vingtaine de bœufs seront de la partie, ce qui semble aller dans le sens de l'engouement constaté l'an dernier pour ce genre de produits »*. Une tendance qui reste à confirmer avec les résultats de la vente. Gillet Trinquet évoque également l'état des animaux *« très prometteur… Notamment grâce aux conditions météorologiques idéales de ces dernières semaines, et une herbe de belle qualité qui aura pu profiter aux animaux »*. Dans tous les cas, il rappelle que les animaux seront tous triés sur place *« à partir de 6 h 30, pour un début de vente à 8 h 30 »*. Il pointe aussi que *« l'ordre de passage des primés pour cette dernière a été tiré au sort par les membres du comité des foires et concours »*.

Enfin, Gilles Trinquet précise que les culards restent *« un modèle particulier dans l'univers de l'élevage »* et espère *« que les prochaines générations pourront prendre la relève des passionnés déjà en place depuis longtemps. Il est nécessaire d'avoir un renouvellement, même si la profession a parfaitement conscience que ces animaux sont parfois complexes à faire naître et à élever. En parallèle, la filière doit aussi s'engager pour conserver et pérenniser les débouchés pour ces animaux d'exceptions ; c'est un tout à maintenir »*. Pour compléter le volet professionnel de l'événement du 15 mai, Gillet Trinquet insiste : *« les foires-concours sont aussi des moments conviviaux entre tous les acteurs du milieu (car les acheteurs viennent de toute la France) mais aussi de la ruralité et c'est dans cette optique qu'un repas est proposé le midi (entrée, plat, fromage, dessert – 18 euros – sans réservation) »*. Il conclut : *« depuis de nombreuses années, le comité des foires et concours et le marché au cadran travaillent main dans la main pour proposer un moment de qualité que ce soit pour l'achat, la vente ou le lien entre tous. L'affluence que nous constatons au fil du temps est une reconnaissance de tout ce travail, mais aussi de celui fait par les éleveurs au quotidien, j'espère que cette édition n'échappera pas à la règle »*.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 84 28 75



Denis Godard (portant la plaque) avec le lot 158 ayant obtenu le Super Prix d'honneur de l'édition 2024, accompagnés par le jury.

ÉLEVAGE

// FEADER-M23

Le GDS mobilisé

Les éleveurs éligibles à l'aide forfaitaire de la Région Bourgogne – Franche-Comté sont tous destinataires d'un mail du GDS (ou un courrier si nécessaire) les invitant à se saisir de l'opportunité.

La Région Bourgogne – Franche-Comté mobilise un reliquat des crédits Feader (35 millions d'euros issus de la précédente programmation) pour soutenir les agriculteurs ayant subi des pertes importantes liées à la FCO ou à des aléas climatiques reconnus, via une aide forfaitaire maximale de 23 000 euros par exploitation. Le dossier est à déposer uniquement par voie postale entre le 23 avril et le 14 mai.

• Pertes de production liées à la FCO

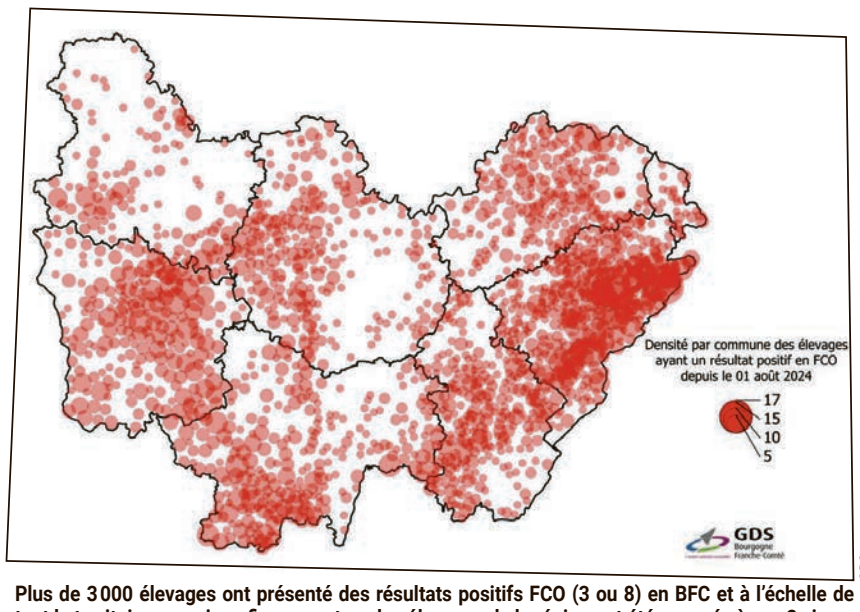
Le volet sanitaire de cette mesure dite « M23 » concerne les élevages situés dans une zone touchée par la FCO ayant perdu au minimum 30 % de leur production ou de leur potentiel de production.

• Pour les bovins

La productivité s'exprime par le nombre de veaux nés et non morts sur la période de référence (01/04/2024 à 31/03/2025) par rapport au nombre de femelles d'au moins 3 ans présentes au début de la période. Si cette valeur est inférieure à 70 % de la même valeur observée sur 2023-2024, elle rend l'élevage éligible. Les élevages répondant aux critères sont directement contactés par le GDS qui fournit l'attestation à joindre au dossier de demande d'aide.

• Pour les ovins et caprins

La productivité correspond à la valeur de 1 moins le taux de mortalité. Le taux de mortalité se calcule comme le nombre d'ovins/caprins équarris entre 01/04/2024 et le 31/03/2025 sur le nombre de reproducteurs déclarés à l'EDE sur 2024. Si cette valeur est inférieure à 70 % de la même valeur observée sur 2023-2024, elle rend l'élevage éligible. Les élevages répondant aux critères très prochainement être contacté par le GDS recevoir l'attestation à joindre au dossier de demande d'aide.



GDS

Plus de 3 000 élevages ont présenté des résultats positifs FCO (3 ou 8) en BFC et à l'échelle de tout le territoire, ce qui confirme que tous les élevages de la région ont été exposés à ces 2 virus.

• Pour les élevages laitiers dont la perte de productivité (baisse des naissances et mortalité) est inférieure à 30 %.

Ils peuvent être éligibles s'ils estiment avoir subi une perte d'au moins 30 % de leur production laitière annuelle par rapport à l'année précédente. Dans ce cas, ils sont invités à se tourner vers leur laiterie qui devra leur signer l'attestation spécifique téléchargeable directement (voir adresse du site ci-dessous).

• Un dispositif d'urgence exceptionnel et perfectible

Le GDS tient à rappeler qu'il n'est pas le décideur des critères et modalités d'attribution de l'aide exceptionnelle Feader. Nous aurions, en effet, souhaité que ces fonds puissent être mobilisés pour financer la politique de prévention que nous prônons depuis maintenant plus d'un an vis-à-vis des maladies vectorielles. Cela étant, nous répondons aux demandes du Conseil régional et nous nous sommes mobilisés afin que les éleveurs éligibles au dispositif puissent y avoir accès le plus simplement possible et dans les délais imposés.

Au travers de cette communication, nous informons aussi les éleveurs du département qu'il n'est pas nécessaire de nous solliciter pour savoir s'ils sont éligibles au dispositif. En effet, ceux qu'ils le sont au titre des pertes animales auront tous été informés individuellement. Nous ne pouvons que leur conseiller de surveiller attentivement leur boîte mail (ou leur courrier).

• Pertes de production liée aux aléas climatiques

Il existe un second volet *« végétal »* pour les exploitations victimes de catastrophes naturelles. À l'heure de la rédaction de cet article, les conditions d'accès définitives ne sont pas rédigées. Elles seront disponibles sur la page dédiée à la mesure « M23 » : https://www.europe-bfc.eu/liste-actualites/feader-mesure-23-aide-la-tresorerie-des-exploitations-agricoles

GDS

Informations utiles

- Dépôt du dossier entre le 23 avril et le 14 mai 2025.
- La demande d'aide se fait via un formulaire à télécharger sur : https://www.europe-bfc.eu/liste-actualites/feader-mesure-23-aide-la-tresorerie-des-exploitations-agricoles
- Le formulaire est à retourner au Conseil régional par voie postale uniquement, le cachet de la poste faisant foi. Aucune demande d'aide transmise par mail ne sera traitée.
- Numéro de téléphone du service instructeur Feader : 03 81 61 61 69 (permanence ouverte de 14 h 30 à 17 h 00).
- Une exploitation agricole ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette aide forfaitaire et ne doit déposer qu'un seul dossier. Il lui suffit d'être éligible pour au moins une de ses productions mais ne pourra pas cumuler sur ses différentes productions.

// ALYSÉ

La technologie au service de l'élevage

Le 23 avril, Alysé, la coopérative agricole a tenu une assemblée de section à Précy-le-Sec.



L'assemblée de section d'Alysé.

« Les récoltes fourragères ont été difficiles à réaliser, avec de mauvaises conditions ainsi qu'avec une qualité médiocre. La gestion du pâturage a également été compliquée, avec des animaux en situation d'inconfort, ainsi les jeunes animaux ont enregistré une faible croissance durant cette période. Par ailleurs, Alysé a déployé plusieurs services pour optimiser l'accompagnement des éleveurs dans la gestion de leurs fourrages », déclare Nicolas Michaud, président d'Alysé, pour débuter l'assemblée. C'est dans la salle du dernier étage, que la Mairie de Précy-le-Sec a accueilli l'assemblée de section suivie par une visite d'exploitation chez l'éleveur Lilian Rameau.

Face à ce constat négatif, Nicolas Michaud, propose plusieurs projets qui permettent d'aider les éleveurs. *« Nous souhaitons valoriser les données collectées en élevage, en déployant l'application RobotMat et en collectant les données via l'application PowerBi. L'application RobotMat a comme objectif de centraliser et de structurer les données de traite d'un robot dans des tableaux de bords, afin d'optimiser les performances d'un troupeau »*, détaille-t-il, devant une quinzaine d'éleveurs icaunais. *« Nous souhaitons réactualiser la carte de services concernant l'élevage ovin et elle entrera en vigueur en 2025 »*, conclut-il, avant de laisser la parole à Baptiste Vendel, représentant de la société GLHD.

Le défi de l'autonomie fourragère

Depuis plus de quatre ans, Baptiste Vendel ainsi que Lilian Rameau travaillent sur un projet commun de fermes agrivoltaïques à Précy-le-sec. *« Il existe quatre projets au total. Trois sont en grandes cultures et un, celui de Lilian en élevage ovin »*, débute Baptiste Vendel, un flyer à la main. *« Nous avons adapté la technologie photovoltaïque en fonction de ce que recherchent les agriculteurs. Les ateliers de grandes cultures ont des « trackers », des panneaux qui bougent en s'adaptant automatiquement à la position du soleil et les ateliers d'élevages ont des "fixes", qui ne bougent pas, et qui permettent de créer de l'ombre pour les cheptels »*, distingue-t-il. *« C'est une belle aide pour la ferme »*, convient Lilian Rameau, un sourire aux lèvres.

C'est en suivant Lilian Rameau que plusieurs partenaires, Sicarev, le Service de Remplacement, Alysé, Vigivel et GLHD s'implantent dans la ferme ovine de cet éleveur. *« La consommation ovine a baissé depuis les années 2000, et comme nous pourrions le deviner, le prix a augmenté »*, constate le représentant de Sicarev. *« Ce qui prime le plus pour un éleveur ovin, ce sont les fêtes religieuses, c'est à ce moment-là que les gens consomment le plus. Pâques était la semaine dernière, les éleveurs ont dû bien vendre »*, ajoute-t-il. C'est en réalisant un tour de table, que le stand de Vigivel s'anime à son tour. *« Aujourd'hui, je vous présente, le capteur Vigivel qui permet de veiller sur les vêlages de vos cheptels »*, explique la représentante de cette société, le capteur à la main et son téléphone dans l'autre. *« Ce qui est facile, c'est que le capteur est directement connecté à votre téléphone et permet de suivre en temps réel le vêlage »*, conclut-elle en laissant la parole à Alysé.

Les deux animateurs en profitent pour présenter à leur tour l'outil « Pilote Maïs ». *« L'objectif est d'estimer la matière sèche, le rendement de votre ensilage de maïs ainsi que de prévoir la période optimale de récolte à 32 % de matière sèche »*, expliquent-ils. C'est au tour du Service de Remplacement de se présenter et de conclure le tour de table. *« Nous sommes présents pour permettre aux agriculteurs de prendre des vacances ou pour qu'ils puissent avoir de l'aide à l'exploitation, ou même s'ils sont malades »*, conclut l'animatrice du SR.

Charlotte Sauvignac



// COLZA

L'importance de la référence locale

Afin de faire le point sur les essais colzas robustes de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une demi-journée était proposée aux exploitants à Billy-sur-Oisy fin mars.

Fin mars, une rencontre était organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), en partenariat avec les deux GDA, afin de faire le point sur les essais menés autour des colzas robustes, à Billy-sur-Oisy, avec un focus sur les leviers agronomiques permettant d'améliorer la résilience et les performances.

« Le colza est une des cultures principales dans le département et il est important de créer différentes références locales afin de trouver des leviers pour réussir cette culture », soulignait Yoann Marin, conseiller grandes cultures à la CA 58. *« Pour être les plus pertinents possibles, les essais présentaient un module avec différentes variétés, un module ciblé sur la densité de semis, un autre sur les biostimulants, un sur la fertilisation et un dernier sur la culture associée de colza et plantes compagnes (mélange lentille fenugrec, trèfle Alexandrie) »*. Avant de se rendre sur la plateforme d'essais, les échanges débutèrent par un point sanitaire, notamment sur la mycosphaerella, puis un point désherbage. *« Jusqu'à présent cette maladie était peu présente dans le département, mais elle s'est manifestée dans plusieurs parcelles l'an passé »*, indiquait Yoann Marin. *« Terres Inovia n'a pas forcément de références pour notre région mais dispose tout de même de données pour la Loire-Atlantique, où cette maladie est un peu plus rencontrée. Grâce à ces éléments, nous savons que les pluies fréquentes lui profitent. Quelques semaines avant la visite, certains agriculteurs se posaient la question de l'intérêt d'un traitement précoce. Les quelques essais de l'institut technique ne montrent pas ou peu de gains de rendement. Il est donc préférable de ne pas généraliser de tels passages et d'attendre plus de références pour voir ce qu'il en est. Il vaut mieux éviter des interventions fongicides ou régulateur non nécessaire en reprise de végétation, qui peuvent même avoir des effets dépréciatifs pour le colza »*.

Les discussions se sont poursuivies sur la gestion des graminées dans les parcelles de colza. Yoann Marin détaille : *« Pour le désherbage, les conditions climatiques lors des applications peuvent impacter les efficacités. Cela dépend aussi des matières actives et des incorporations ou non avant semis. Il y a également des doses de matières actives à ne pas dépasser pour les parcelles proches des zones de captages, notamment pour le métazachlore ou le diméthachlore »*. Un rappel aussi sur la réglementation PAR 7 en vigueur dans les zones vulnérables a été abordé. Il poursuit : *« Avec des conditions climatiques très changeantes d'un jour à l'autre et d'une année sur l'autre, la gestion des graminées va devenir de plus en plus compliquée. Elle est donc à réfléchir de plus en plus au sein de la rotation »*.

Point variétal

Après ces explications, l'assemblée d'une quarantaine d'exploitants s'est rendue sur la plateforme d'essais montée dans le cadre du projet Agrotech'Inov. En entrée d'hiver, les biomasses les plus élevées (au moins 1 500 g/m2) sont notées pour les variétés Herera, LG Avenger, KWS Feliciano, RGT Ceos et Arianos. En sortie d'hiver, sur le module fertilisation, la biomasse la plus élevée est relevée sur la modalité ayant reçu un apport de 30 uN en septembre. En sortie d'hiver, un léger effet positif est obtenu vis-à-vis des ports buissonnants (dégâts d'insectes) avec une fertilisation soit à l'implantation (30 uN ou 30 uP) soit en début de végétation (30 uN à 4-6 feuilles). D'ailleurs, une notation réalisée début mars 2025 permet de classer les pourcentages des ports buissonnants, avec moins de 5 % pour Helypse, LG Avenger, Generoso, KWS Feliciano, RGT Kanzzas ; de 10 à 15 % pour KWS MIKADOS, Hemotion, Bessito, Herera, BRV 714, RGT 23-1 ; de 20 à 25 % : BRV 723, Arianos ; et enfin plus de 30 % : RGT Ceos, Lid Invicto, LD Adapt. Il est à noter des grands écarts du poids par pied en sortie d'hiver avec plus de 80 g/pieds pour BRV 723, RGT23-1, LG Avenger et Bessito. Cédric Zambotto conclut : *« Les notations sont à considérer comme des tendances. Il ne transparaît pas dans nos essais ou ceux de l'institut de classement clair des variétés face aux dégâts d'insectes. À la limite une petite tendance de quelques variétés qui reprennent bien en sortie d'hiver à montrer moins de dégâts, mais il faut voir ensuite ce que donne le potentiel de rendement… Donc, ce qui ressort, c'est l'importance de coupler les différents leviers à disposition, de ne pas assécher son sol l'été avant semis et surtout la réactivité de semis en août face aux prévisions de pluies »*.



Près de cinquante exploitants étaient présents pour la visite de la plateforme.

Chloé Monget

// ENVIRONNEMENT

Du nouveau pour les MAEC « Zones intermédiaires »

Des évolutions mises en place pour les contractualisations en 2024 concernent les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) zone intermédiaire (MAEC ZI) polyculture-élevage (avoir, au plus, 80 % de la SAU en grandes cultures la première année). Elles portent sur les critères suivants :

- le taux de cultures à Bas niveau d'impact (BNI) (sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses-céréales, et toutes cultures certifiées bios ou en légumineuses) évolue de 30 à 25 %.
- le taux obligatoire de prairies temporaires passe de 15 à 8 %. Sur notre territoire, les exploitations ont plus de prairies permanentes que temporaires. Cette évolution du taux permet donc à des polyculteurs-éleveurs d'accéder plus facilement à la mesure.

Les rendements les plus faibles seront prioritaires pour cette MAEC Zones intermédiaires.

Pour mémoire, la MAEC ZI est entrée en vigueur début 2023 à l'occasion de la mise en œuvre de la dernière PAC. Il s'agit d'une mesure spécifique que la profession agricole est allée chercher au niveau national. Pour entrer dans le cadre des MAEC, il faut évidemment remplir certains critères généraux :

- engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation
- avoir au moins une parcelle dans le Programme agro-environnemental et climatique (PAEC)
- faire réaliser par un opérateur agréé un diagnostic agroécologique de l'exploitation, à transmettre à la DDT au plus tard le 15 septembre de la première année d'engagement
- réaliser une formation au cours des deux premières années d'engagement.

À ce cadre général s'ajoutent des critères spécifiques aux MAEC ZI polyculture-élevage (ZIPE et grandes cultures ZIGC),

- interdiction, sur au moins 90 % des terres arables, du retour d'une même culture deux années de suite sauf pour les légumineuses pluriannuelles et les prairies temporaires

Avoir, au cours des cinq ans, sur au moins 90 % des terres arables :

- soit au moins une culture d'hiver, une culture de printemps, une BNI ou légumineuses
- soit au moins deux années de légumineuses pluriannuelles ou de prairies temporaires
- implanter 1 % de la surface en terres arables en jachère mellifère à partir de la 2e année
- avoir 0,2 % de haies à partir de la 4è année

N'hésitez pas à contacter vos Chambres d'agriculture, opératrices de ce PAEC pour faire un diagnostic et vous former sur la question avant toute contractualisation.

Berty Robert

• Chambre d'agriculture de Côte-d'Or :
- Margaux Cretallaz : 06 33 85 50 27
margaux.cretallaz@cote-dor.chambagri.fr
- Anne Hermant : 06 33 90 42 05
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr
• Chambre d'agriculture de la Nièvre :
- Bénédicte Bracq : 06 83 76 43 65
maec58@nievre.chambagri.fr
- Céline Beauvois : 07 86 76 85 60
maec58@nievre.chambagri.fr
• Chambre d'agriculture de l'Yonne :
- Marianne Ranque : 03 86 51 74 08
m.ranque@yonne.chambagri.fr
- Tiphaine Trousson : 03 86 94 22 21
t.trousson@yonne.chambagri.fr

// IMPLANTATION DU SOJA

Une étape clé pour réussir

La faible pluviométrie de ces dernières semaines permet la préparation des parcelles pour les semis de soja dans des conditions favorables.

Contrairement aux dernières campagnes, la faible pluviométrie de ces dernières semaines permet la préparation des parcelles pour les semis de soja dans des conditions favorables sans risque de tassement dû à une humidité excessive des terres. Cependant, sans retour de pluie, un soin particulier devra être effectué pour les terres argileuses où il sera plus difficile d'émietter les mottes en surface et de garder la fraîcheur favorable à la germination des graines.

Travailler le sol

La préparation du sol doit permettre d'obtenir un sol bien structuré en profondeur, propice à un enracinement de qualité favorisant l'absorption des éléments du sol (minéraux et eau). Un lit de semences aéré et suffisamment affiné en surface favorisera également une levée rapide et homogène. Le bon nivellement de la parcelle facilitera, à la moisson, la récolte des gousses les plus basses. En présence de cailloux, un passage de rouleau sur le sol peut être envisagé après le semis.

Semer sur un sol réchauffé

Quelle que soit la variété choisie, il convient de la semer dans un sol suffisamment réchauffé (10 °C à 5 cm) pour permettre une levée précoce et favoriser la nodulation. Le semis devra être fait dès que les conditions le permettent, pour ne pas s'exposer à des retards de maturité à la récolte.



L. Jung/Terres Inovia

Les conditions de semis conditionnent en grande partie la réussite de la culture de soja.

Dans les régions du Nord-Est, les variétés des groupes 00 et 000 sont les plus adaptées, avec une période optimale de semis se situant entre le 20 avril et le 31 mai.

Semoir monograine ou semoir à céréales ?

L'utilisation d'un semoir monograine assurera une meilleure régularité à la levée et permettra ultérieurement un passage de bineuse sur la parcelle. En cas de semis réalisé avec un semoir à céréales, privilégiez les semis à faibles écartements (15 cm) pour une meilleure couverture du sol.

Quel que soit le type de semoir utilisé, la graine doit être semée à 2 cm en semis précoce sur terre froide et battante. Pour les semis plus tardifs, sur terre chaude, ou sèche et motteuse, visez un semis plus profond à 3-4 cm.

Adapter la densité de semis

La densité de semis est à moduler en fonction du groupe de précocité et de la conduite hydrique de la parcelle. En cas de risque hydrique, la perte de potentiel peut être compensée par une augmentation du peuplement. Il conviendra d'ajuster le peuplement en fonction des pertes potentielles pour atteindre un objectif de 400 000 plantes par ha pour les variétés du groupe 00 à 500 000 pour les variétés du groupe 000.

Assurer le développement des nodosités

Lors d'une première culture de soja sur la parcelle, il est indispensable de réaliser une inoculation de bactéries fixatrices d'azote qui assureront 70 à 80 % de la fourniture d'azote à la plante. En effet, les rhizobiums sont naturellement absents des sols européens et doivent être ajoutés, soit directement sur les semences, soit via des microgranulés incorporés sur la ligne de semis. Si la dernière culture de soja date de plus de 5 ans sur la parcelle ou si le sol est calcaire, la ré-inoculation sera également indispensable. Selon l'inoculum utilisé, il faut veiller à respecter les prescriptions pour maximiser la nodulation.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

CULTURES

// ESSAIS

58

« Le pouvoir des plantes »

Afin de trouver des leviers en agriculture biologique, la Chambre d'agriculture mène des essais, comme chez Emmanuel Brossard (Raveau) avec l'association blé-féverole.

Après des essais de variétés rustiques l'an dernier (renouvelé cette année), Emmanuel Brossard s'est lancé le défi de cultiver toutes les céréales en association avec des protéagineux dont un essai axé sur le blé associé à la féverole pour cette année. Pour l'épauler dans son suivi, il est accompagné par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

« Je pars du principe qu'en tant qu'être humain, nous sommes toujours meilleurs en groupe. Je suis persuadé que c'est pareil pour les plantes », souligne Emmanuel Brossard. *« Sans cibler la symbiose à proprement parler, ces échanges constituent, à mon sens, le pouvoir des plantes. Et les essais sont là pour prouver que ces alliances culturales sont bénéfiques »*. Emmanuel Brossard fait partie du GIEE Bio Logic 58 ainsi que du GIEE Innov Bio 58 et a déjà testé la culture associée de cameline/lentilles, ou encore les plantes compagnes comme le colza. Pour lui, ces associations permettraient deux éléments. *« D'une part la perturbation des insectes ravageurs (indispensable pour préserver les cultures en agriculture biologique) et d'autre part l'implantation (réussie) de légumineuses dans mes assolements afin de ramener de l'azote au sol »*. En complément, François Bonal, conseiller en agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et qui accompagne cet essai blé/féverole, souligne : *« nous avons de plus en plus de demandes sur l'association de protéagineux (pois, féverole, lentilles, etc.) car ces cultures sont difficiles à réussir en pur à cause des maladies (bactériose, anthracnose, etc.) et des ravageurs (bruches notamment). En tant que Chambre d'agriculture, nous nous devons de chercher des leviers de réponses »*.



Emmanuel Brossard

L'essai blé/féverole au 14 mars au « Champ des mulets » à Raveau.



Emmanuel Brossard

L'évolution au 25 mars de l'association blé/féverole chez Emmanuel Brossard.

Tester en plantant…

Chez Emmanuel Brossard, l'association blé/féverole a été implantée fin octobre, avec une densité particulière : 250 grains/m² pour le blé et 25 grains/m² pour la féverole (contre 400 grains/m² pour le blé et 50 grains/m² pour la féverole de manière générale). *« Nous avons trouvé un compromis afin que les deux cultures puissent se développer correctement »*, souligne François Bonal. *« De plus, une densité moins importante pour les deux cultures engendre une moindre attractivité pour les ravageurs et les maladies »*. François Bonal met également en avant d'autres avantages. *« Les deux plantes ont un système racinaire différent : fasciculé pour le blé et pivotant pour la féverole. Il y a donc moins de concurrence racinaire. En plus, la féverole est autonome en azote grâce à ses nodosités, ce qui permet à l'azote disponible d'être plus facilement capté par le blé offrant à ce dernier des taux de protéines plus élevés. Enfin, la restitution de l'azote par la féverole se fera ressentir pour la culture suivante »*.

L'essai blé/féverole implanté chez Emmanuel Brossard comporte quatre modalités : blé pur non fertilisé, blé pur fertilisé, blé/féverole non fertilisés, blé/féverole fertilisés. *« Nous souhaitions voir tous les éléments possibles en la matière afin de tirer des conclusions supplémentaires »*. La récolte est prévue autour du 20 juillet. En attendant, Emmanuel Brossard relève déjà que *« tout semble bien se passer et cela devrait aller si nous n'avons pas d'événement climatique majeur d'ici là »*.

Penser à tout

Pour Emmanuel Brossard, *« il ne faut pas avoir peur de se lancer. Tester sur une petite surface et ensuite à plus grande échelle si les résultats conviennent. Mais avant toute chose, il faut veiller à ce que les plantes aient bien le même cycle et avoir en tête certains points tels que les débouchés possibles et le triage après récolte »*. Un point sur lequel François Bonal insiste. *« Certains collecteurs acceptent des associations de cultures non triées (blé/féverole ou encore triticale/pois fourrager), mais c'est souvent associé à un malus car ils intègrent le coût du triage »*. Il ajoute : *« il faut aussi savoir intégrer les associations de cultures dans sa rotation ; ce qui n'est pas toujours évident »*. Si la recherche est donc au centre de cet essai d'association cultures, il n'en reste pas moins pour Emmanuel Brossard et François Bonal que les résultats devront être partagés avec le plus grand nombre. Dans cette optique collective, une visite de terrain sera organisée prochainement sur les terres d'Emmanuel Brossard à Raveau, par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. En attendant, Emmanuel Brossard réfléchit déjà à d'autres associations : orge/pois, orge/gesse, avoine/lentilles, orge/lupin… Sans donc s'arrêter à la graine implantée, il semble d'ores et déjà faire germer d'autres idées dans un terreau bien à lui : son esprit.

Chloé Monget

// TOUR DE PLAINE

89

La situation de la betterave

Vendredi 25 avril, la Chambre d'agriculture avec l'ITB et CGB ont organisé un « tour de plaine betterave » sur deux exploitations dans le nord du département.

« Est-ce que je continue ou est-ce que j'arrête de produire de la betterave ? », questionne Sébastien Boulot, représentant des betteraviers de l'Yonne et vice-président de la CGB Champagne-Bourgogne, en débutant le tour de plaine betterave chez Corentin Denis à Précy-sur-Vrin. C'est l'occasion pour les agriculteurs de faire un tour sur l'actualité internationale, nationale ainsi que locale sur la production de betteraves. *« Nous pouvons tout de même commencer par parler de la fermeture de la sucrerie de Souppes, qui a été un véritable choc pour nous. Nous avons été inquiets concernant le paiement des betteraves »*, annonce Benoît Yot, directeur de CGB Bourgogne. C'est face à une dizaine de betteraviers que le vice-président de la CGB Bourgogne poursuit son discours. *« Concernant l'actualité internationale, le Mercosur et la guerre en Ukraine nous inquiètent, nous avons peur de faire face à de la concurrence déloyale »*, alarme Sébastien Boulot. C'est en regardant Corentin Denis, que le représentant des betteraviers, commence son discours concernant les actualités locales. *« Les rendements que nous produisons aujourd'hui, ne sont pas ceux auxquels on pouvait s'attendre. Les plants ont du mal à prendre, notamment à cause des pucerons, il n'y a pas de solution efficace, nous sommes un peu dans une impasse »*, ajoute Sébastien Boulot.

La problématique des pucerons

C'est face à ce constat, que le vice-président de la CGB Champagne-Bourgogne, aborde la question des politiques. *« Les politiques ont du mal à prendre position concernant les insecticides. Pourtant, pour nous, ça a du sens d'utiliser ces matières-là, que ce soit concernant l'aspect financier autant que l'efficacité que ça peut apporter sur nos cultures. Une proposition de loi est censée passer dans quinze jours alors nous espérons que cela aura des incidences sur nos exploitations. Ce problème d'insectes concerne de nombreuses filières, comme les asperges, la production de semences. Si avec le contexte actuel, nous n'avons pas compris que la souveraineté alimentaire est importante, c'est à désespérer. Le Président a même parlé de réarmement alimentaire, donc il a dû comprendre les enjeux »*, déclare Sébastien Boulot à l'ensemble de ses confrères. Il en profite pour laisser la parole à l'exploitant qui fait découvrir ses cultures. *« Il faut profiter de l'humidité actuelle pour mettre des insecticides, c'est à ce moment-là que les produits tiennent le mieux. Ces derniers mois étaient compliqués, nous avions des soucis de désherbage, entre la baisse de la pluie et l'augmentation du vent, les produits ne tenaient pas et les pucerons étaient, en conséquence, plus résistants. Ce que je vous conseille, concernant les pucerons, c'est d'utiliser surtout le centium, c'est le plus efficace »*, conseille-t-il, face à des agriculteurs, agacés par la situation actuelle. Cette journée, proposée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la CGB et ITB, se renouvellera à la fin du mois de mai.

Charlotte Sauvignac



Tour de plaine avec l'ensemble des betteraviers présidé par Corentin Denis.



Situation des betteraves.

// TRAVAIL DU SOL

Quels matériels pour restructurer

Les conditions de récolte et/ou de semis difficiles peuvent dégrader la structure du sol et la compacter. Quels sont les outils pour pallier ce problème ?



Le choix du type de dents va définir le travail effectué par un cultivateur à dents.

Väderstad



Certains fissurateurs peuvent se transformer en outils de pseudo-labour.

Agrisem



Certains cultivateurs à dents offrent de la polyvalence en réalisant un pseudo-labour avec des dents standards ou un travail de fissuration avec des dents fines.

Väderstad

Différents outils de travail de sol peuvent s'envisager pour restructurer des sols dégradés. Leur choix est notamment guidé par la profondeur des zones de tassement, ce qui impose de faire un état des lieux de la structure du sol via un profil cultural, un test bêche ou un mini-profil 3D. Dès lors que les zones compactées atteignent l'horizon de 15 à 20 cm, il est nécessaire de recourir à une charrue, à un outil à dents de pseudo-labour ou à un décompacteur.

Retourner la terre à la charrue

En travaillant généralement entre 20 et 30 cm de profondeur, la charrue restructure le sol efficacement, mais au prix d'un retournement de la couche arable du sol et d'un enfouissement en profondeur des débris végétaux. Le labour impose également une dépense énergétique importante et s'accompagne obligatoirement d'un travail de reprise pour préparer le semis. S'il a l'avantage de faire place nette pour le semis et de contrôler les adventices, le labour met le sol à nu et le rend plus sensible à la battance et au ruissellement.

Le pseudo-labour mélange les débris sur toute la profondeur

Le pseudo-labour assure un travail profond, autour de 25 cm, avec un mélange des horizons, mais sans retournement. Les débris végétaux sont ainsi répartis



vos sols compactés ?



Les outils à dents de pseudo-labour offrent un bon compromis en termes de débit de chantier et de puissance absorbée.



Grégoire Besson

Les décompacteurs à dents droites agissent en profondeur en bouleversant les horizons.



Amazone

Kverneland

La charrue restructure le sol par retournement en enfouissement.

sur tout le profil. Il est généralement réalisé par des cultivateurs lourds à trois rangées de dents, même si d'autres outils moins répandus assurent un travail similaire comme la machine à bêcher, la charrue à disques, ou l'outil Express de Perrein combinant des disques, des dents et des versoirs.

Les constructeurs d'outils à dents ont fait évoluer leurs appareils pour les rendre plus polyvalents, en les dotant notamment de sécurités non-stop appliquant des forces de déclenchement jusqu'à 800 kg, adaptés au travail profond. Ces matériels équipés de dents classiques effectuent un mélange assez intensif. Certaines marques proposent à leur catalogue des socs étroits et des pointes fines, ainsi que des formes d'étançons qui limitent le bouleversement. Dans cette configuration, ces cultivateurs s'éloignent du pseudo-labour pour se rapprocher du décompactage. Les outils à dents existants peuvent aussi évoluer vers de la fissuration, grâce aux équipementiers qui fabriquent des pièces d'usure au carbure. Les outils de pseudo-labour offrent le meilleur compromis en termes de débit de chantier et de puissance absorbée.

Fissurer sans déstructurer

Le décompacteur, appelé encore fissurateur ou ameublisseur, a la capacité de réaliser un travail en profondeur, généralement jusqu'à 35 cm. Il s'affiche comme la solution idéale pour lutter contre les tassements profonds et devient même incontournable pour casser les semelles de labour. Cet outil peut agir sans bouleverser les horizons, à condition de choisir la bonne dent ou la bonne lame. En effet, les appareils munis de dents droites à pointe fine ou encore ceux de types Cracker proposés surtout par les constructeurs italiens, provoquent un foisonnement important, imposant notamment une reprise en surface. Pour effectuer un travail par fragmentation, les dents courbes de type Michel ou Durou sont conseillées. Elles ont toutefois tendance à générer un peu de dénivellations en surface. Un phénomène moins présent avec les lames droites à pointes décalées de type Agrisem ou la dent étroite d'Actisol. Outre les lames, les décompacteurs se différencient essentiellement par le type de sécurité (boulon, non-stop mécanique ou hydraulique) et la configuration de châssis : monopoutre favorable à un travail en combiné, bipoutre ou en V pour garantir un travail plus homogène et moins sensible à la présence de résidus. Des fissurateurs légers à deux ou trois poutres font aussi leur apparition, comme le Smartplow d'Agrisem. Travaillant de 15 à 25 cm de profondeur, ils peuvent aussi se convertir en déchaumeurs en troquant leurs lames pour des dents à ailettes. Une mue inverse à celle des outils de pseudo-labour qui se transforment en fissurateurs.

Michel Portier



Grégoire Besson

Les décompacteurs à dents de type Michel travaillent davantage par fragmentation.

Choisir la bonne fenêtre météorologique

La fenêtre d'intervention des outils de travail du sol profond débute en fin d'été pour se prolonger jusqu'en novembre. Elle varie toutefois en fonction du type de sol et du type d'outil utilisé. Le passage d'un décompacteur ne peut être efficace que lorsque le sol n'est pas trop sec pour éviter la formation de blocs et limiter l'usure et la consommation de carburant, ni trop humide pour avoir un effet d'éclatement durable. Le bon compromis est un sol friable caractérisé par une motte, qui s'éclate facilement dans la main, sans s'écraser, ni trop coller aux doigts. Le pseudo-labour et encore plus le labour, présentent davantage de latitude, acceptant des situations plus humides.



// TRAVAIL DU SOL

Les nouvautés

Agram La Rota Clean complète la gamme de désherbage mécanique



Agram

Après la bineuse Turbo Crop et la herse étrille Geo Spring, Agram poursuit le développement de sa gamme d'appareils de désherbage mécanique avec la houe rotative Rota Clean 620 HR. Offrant une largeur de travail de 6,20 m, celle-ci dispose d'étoiles de type Yetter. Équipées de 16 doigts et mesurant 540 mm de diamètre, ces dernières sont montées sur deux rangées et individuellement sur un bras associé à un ressort de pression. La profondeur de travail est ajustée par deux roues de jauge à l'avant. Repliable à 3 m au transport, la Rota Clean 620 HR dispose également d'une grille pare-pierres protégeant le tracteur des projections. Elle sera complétée par un modèle de 9,30 m en cours de développement.

Agripartner Un rouleau Faca repliable de grande largeur



Agripartner

Fournie par la firme allemande DA Landtecnik, l'offre en rouleaux Faca d'Agripartner accueille une version repliable de 6 m en complément du modèle de 3 m. Cet appareil repliable, dénommé Katana Cut Hydro, s'attelle sur le relevage avant ou arrière du tracteur et s'utilise jusqu'à 20 km/h. Il se compose de deux éléments de 3 m dotés chacun de 24 lames hélicoïdales boulonnées individuellement. Ce rouleau hacheur pèse de série 2 200 kg et nécessite un tracteur d'au moins 180 ch. Il se complète en option d'une barre frontale permettant de coucher le couvert végétal, de masses additionnelles pour davantage d'agressivité et d'un kit de signalisation à feux à leds homologué route.

Alpego La fraise rotative Tyson boxe en catégorie poids lourds

La gamme de fraises rotatives d'Alpego s'enrichit du modèle Tyson développé pour les tracteurs de très forte puissance. Dotée d'un châssis repliable, cette machine est équipée d'une double transmission centrale et de boîtiers d'entraînement admettant jusqu'à 430 chevaux. Son rotor de grand diamètre reçoit des lames hélicoïdales ou équerre. Il est adapté pour intervenir en reprise de labour ou travailler en simplifié en présence d'importantes quantités de débris végétaux, selon le constructeur. Cette fraise rotative bénéficie d'un rouleau arrière monté sur parallélogramme, qui supporte les capes arrière, ainsi que l'optionnelle barre de semis. Elle se décline en largeurs de 5 ; 5,40 et 6 m.



Alpego

Alpego Une herse rotative à entraînement électrique

La herse rotative Alysium d'Alpego se caractérise par l'entraînement électrique des rotors. Conçue pour être entraînée par des tracteurs électriques, des engins à motorisation hybride, des tracteurs autonomes ou encore des robots des champs, cette machine de 3 m de large utilise cinq moteurs électriques animant chacun l'un des cinq engrenages. Cette herse rotative intègre la variation instantanée du régime de rotation des rotors, grâce à un contrôle électronique, afin d'optimiser son fonctionnement et de travailler avec le rendement maximal. La firme italienne met en avant les intérêts de l'entraînement électrique en termes de facilité d'attelage, en dispensant du raccordement du cardan sur la prise de force du tracteur.



Alpego

Amazone Des bineuses pour les maraîchers et les ETA

Après avoir lancé la gamme de bineuses Venterra 2K (4,50 à 6 m, interrang de 45 à 75 cm), Amazone complète son offre de bineuses par le bas et par le haut. Nécessitant 60 ch minimum de puissance de tracteur, les Venterra 1K à châssis fixe (jusqu'à 4,20 m de large) s'adressent aux maraîchers et aux petites exploitations, tandis que les Venterra VR 4 à châssis repliable se destinent prioritairement aux ETA et proposent des largeurs de 7,20 à 12,80 m. Ces machines peuvent recevoir différents parallélogrammes, comme les EKP dotés de trois lames au maximum pour les interrangs de 16 à 37,5 cm ou les KPP pourvus de 5 lames au maximum pour les interrangs de 12,5 à 90 cm (75 cm maxi pour les Venterra 1K). Posées sur neuf roues d'appui au maximum, ces bineuses présentent un réglage en continu de la profondeur de travail et le changement rapide des lames sans outil RapidoClip. Allouant une course de 60 cm (sur les Venterra VR 4), l'interface de guidage intégrée est pilotée par le système de caméra Horus Professional. Il fonctionne à l'aide de la détection de rang ou de la différence de hauteur du rang (en mode 3D) lorsque le développement d'adventices est important. La reconnaissance peut également être assurée par la sélection des couleurs. Développé en interne, le système de caméra SmartVision intègre en plus une correction automatique de l'inclinaison, même sur les pentes raides. Les deux systèmes pilotent l'interface en fonction de la vitesse et peuvent être contrôlés visuellement depuis un écran en cabine. Un système de palpeurs peut également compléter la caméra dans le processus de guidage.



Amazone



Amazone La charrue portée Teres 200 corrige automatiquement le déport

La charrue portée réversible Teres 200 d'Amazone convient aux tracteurs jusqu'à 200 ch. Disponible en 4 ou 5 corps, elle reçoit une fusée de 120 mm de diamètre montée sur roulements. Cette charrue se décline en version V à sécurité par boulons de cisaillement et VS à système non-stop hydraulique ProTec, assurant un escamotage vertical et latéral du corps avec une force réglable jusqu'à 2 000 kg. La largeur de travail allant de 30 à 50 ou de 33 à 55 cm par corps, selon les versions, s'ajuste hydrauliquement depuis la cabine, comme le déport hydraulique du premier corps. Le système AutoAdapt corrige automatiquement ce déport lors des modifications de largeur, assurant, selon le constructeur, une qualité de labour constante et une optimisation de la consommation de carburant. Le corps SpeedBlade, breveté par Amazone, dispose d'une étrave large bénéficiant d'un traitement thermique, qui limite l'usure du versoir.



Amazone

APV La gamme d'outils de désherbage mécanique largement étoffée

En lançant trois nouvelles machines, APV fait désormais figure de spécialiste du désherbage mécanique. Le constructeur renouvelle sa gamme de roto-étrilles avec la RW déclinée en largeur de 6,15 ; 9,30 et 12,15 m. Travaillant entre 4 et 10 km/h, cette machine offre davantage de polyvalence, grâce à un réglage hydraulique de la pression appliquée à des éléments montés individuellement sur ressort, garantissant une pression constante jusqu'à 25 kg par disque rotatif. L'angle de ces derniers est également réglable selon 5 positions de 0 à 30 degrés. Chaque disque est équipé d'un déflecteur qui évacue les résidus, afin de limiter le risque de bourrage. Partageant leur châssis et donc leurs largeurs avec les roto-étrilles, les nouvelles houes rotatives RC intègrent des étoiles Yetter montées individuellement sur ressort, avec une pression jusqu'à 30 kg ajustée hydrauliquement. Celles-ci sont réparties sur deux rangées avec des bras de même longueur pour une pression uniforme. Un relevage hydraulique de plusieurs éléments par compartiment de 1,5 m de large est proposé en option. Enfin, les bineuses se déclinent en trois largeurs de châssis : 3,13 ; 4,65 et 6,25 m pour un nombre de rangs respectif de 4 ou 6 ; 6 ou 8 et 8 ou 12, avec des écartements de 60 à 80 cm ou 40 à 55 cm. Elles sont proposées en version HM sans système de guidage ou HS avec interface de guidage intégrée pilotée par caméra Claas. Cette seconde version peut également recevoir un relevage hydraulique des éléments par GPS. Ces bineuses se démarquent par leurs éléments disposant de nombreux points de réglage sans outil et par un grand choix d'accessoires.



M. Portier

Bednar Une gamme de rouleaux

Bednar lance une gamme de rouleaux baptisée Galaxy GE. Celle-ci se compose de deux modèles traînés de 6,30 et 8,30 m de large, décomposés en trois sections et se repliant à 2,90 m au transport. Ces appareils sont dotés de billes de 530 mm de diamètre montées sur un axe et maintenues serrées entre elles par des ressorts de compression. En option, ces rouleaux reçoivent en amont une barre niveleuse Crushbar à réglage hydraulique, mais aussi des bacs à pierres, une barre de dents efface-traces montées sur ressort et pouvant s'escamoter. Ils peuvent également embarquer un semoir de petites graines Alfa 800 de 800 l de capacité doté d'une turbine pour le transport des semences jusqu'au pied du rouleau.



Bednar

Bednar La gamme de déchaumeurs Swifterdisc XE Mega s'élargit

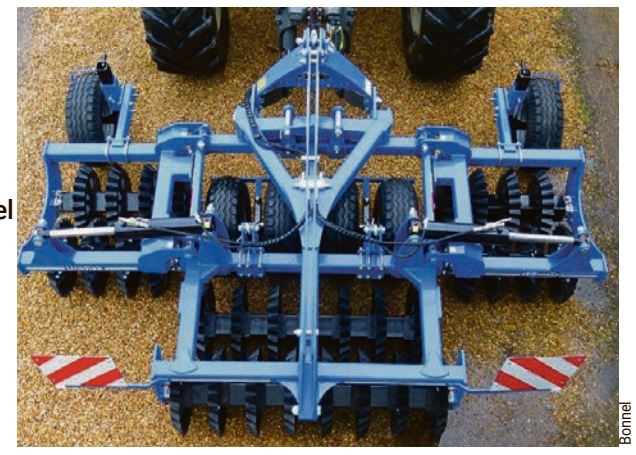


Bednar

Bednar élargit par le bas son catalogue de déchaumeurs à disques indépendants Swifterdisc XE Mega avec le modèle Swifterdisc XE 14 400 Mega, d'une largeur de 14,40 m. Comme les modèles de 16,40 et 18,40 m, il dispose de disques crénelés ou gaufrés de 520 ou 560 mm de diamètre montés par paire sur suspension à boudin élastomère. Le contrôle de profondeur (de 2 à 14 cm) s'appuie à l'avant sur un essieu de transport et sur deux roues de jauge et à l'arrière sur un choix de rouleaux de rappui : double U de 600 mm de diamètre, simple ou double V-Ring de 630 mm, sillonneur Cutpack de 630 mm ou sillonneur caoutchouc Rubberpacker de 590 mm. Il se compose de deux éléments se repliant au transport sur un train roulant à double essieu, ne dépassant pas 3 m de large et 4 m de haut.

Bonnel Les sols bien nivelés avec le tasse-avant à roues dentées

Le tasse-avant Unidisk à roues dentées de Bonnel s'adresse aux agriculteurs souhaitant réaliser un travail superficiel et obtenir un sol bien nivelé. Disponible de 1 à 7 m de large, cet outil se compose de deux rangées de roues étoilées de 560 mm de diamètre. Il se complète en option d'un attelage autodirectionnel et de deux rangées de dents de vibroculteur à réglage par parallélogramme. L'Unidisk se décline également avec des roues pneumatiques, positionnées derrière les roues dentées, qui rappuient entre les pneus du tracteur, voire à l'extérieur sur les versions repliables les plus larges. Cette configuration procure une surface uniformément aplanie sur toute la largeur du semoir et facilite le réglage de la profondeur des éléments d'enterrage.



Bonnel



NOUVELLEASSURANCE AUTOMOTEURS

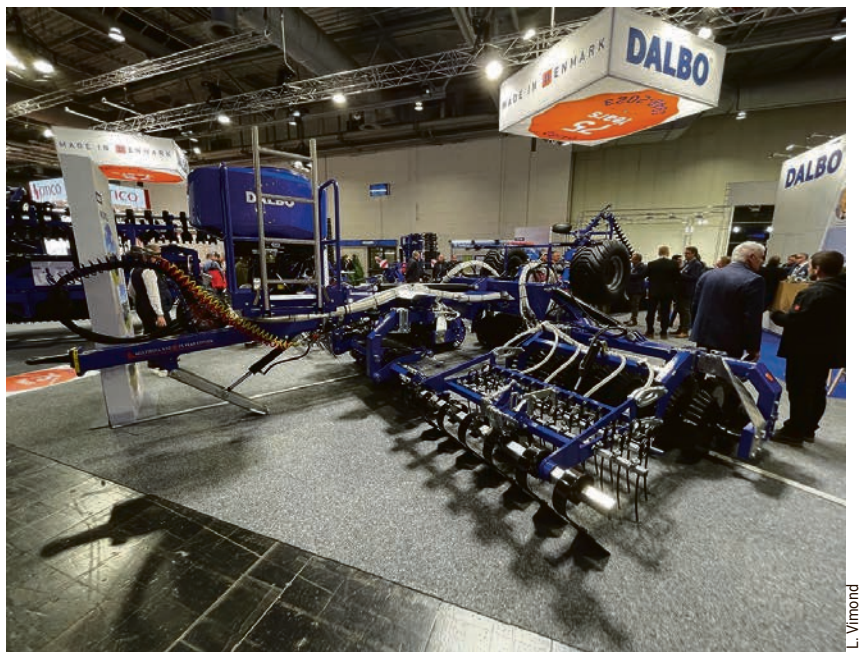
POUR CULTIVER AUSSI VOTRE SÉRÉNITÉ.

Dans toutes nos formules, votre protection corporelle est assurée jusqu'à 2 Millions d'euros*. Vos matériels attelés et marchandises transportées sont assurés sans surcoût.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
* Voir conditions et modalités au contrat.
Le contrat d'Assurance Automoteurs est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale. Credit photo : Gettyimages.

Dal-Bo Un rouleau à la carte



L. Vimond

Destiné à remplacer le MaxiRoll, le MultiRoll de Dal-Bo est un rouleau ayant la particularité d'être précédé d'éléments interchangeables, tels que des herses peignes de 16 mm de section, une rangée de crossboard ou un rouleau hacheur. Dotés d'un réglage hydraulique indépendant de la profondeur de travail, les éléments peuvent être démontés (crochets verrouillés par des boulons) pour s'adapter à la tâche à réaliser (reprise de labour et préparation de semis, passage direct sur chaumes ou entretien de prairies). Décliné en largeurs de 6,30 et 8,30 m, le Multiroll est pour le moment proposé avec un rouleau simple ou double, avec des billes prismatiques de 60 cm de section. Il reçoit en option un semoir de petites graines d'origine APV pour le semis de couverts ou le sursemis.

Einböck Le Razor scalpe en surface



Einböck

Le nouveau scalpeur Razor d'Einböck est un outil de travail du sol porté travaillant en superficiel. Décliné en largeurs de 3,90 ; 5,10 et 6 m, cet outil de déchaumage (jusqu'à 12 cm de profondeur) et de destruction de couverts dispose de 26, 34 ou 40 dents, procurant un dégagement de 60 cm et réparties sur cinq rangées distantes entre elles de 50 cm. Espacées tous les 15 cm, ces dents à ressort Herkules 70 x 12 mm (avec renfort de dent en option) reçoivent des socs étroits de 53 mm ou à pattes d'oie de 200 mm présentant un chevauchement jusqu'à 9 cm. Hydraulique, le contrôle de la profondeur de travail s'appuie sur deux roues avant et quatre roues arrière. En option, le Razor reçoit trois rangées de peignes de 12 mm de section montées sur parallélogramme à réglage hydraulique, des socs patte d'oie de 220 ou 240 mm, des dents niveleuses ou encore un semoir pneumatique P-Box.

Fliegl Une houe rotative réglable hydrauliquement

Fliegl inaugure une houe rotative de 6,10 m dotée de roues de terrage et d'un réglage hydraulique de la pression sur les 68 étoiles montées individuellement sur des bras équipés d'un ressort de pression. Cette houe reçoit un châssis galvanisé et une grille de protection contre les projections de cailloux.



Fliegl

Grimme Les billonneurs gagnent en robustesse

Déclinés en 1, 2 ou 3 billons, les nouveaux billonneurs BF et BFL (avec racleur long) de Grimme bénéficient d'une construction plus robuste, notamment au niveau du châssis, et d'un attelage trois points compatible avec les tracteurs de forte puissance (catégorie 3 ou 4). Outre la sécurité hydraulique standard contre les pierres, ces matériels peuvent recevoir une déclinaison dite Pro avec un vérin hydraulique à la place du boulon de rupture, qui relève davantage le corps de charrue et le remet en place automatiquement, une fois l'obstacle passé. En outre, Grimme propose un pack Heavy Duty comprenant des raidisseurs pour les tôles latérales et le corps de base.



Grimme

Guilbart Le Fissurator combine coutre circulaire et lame fine

La gamme d'ameublisseurs Guilbart est complétée par le Fissurator, un appareil porté ou semi-porté équipé de lames droites avec des pointes fines précédées de coutres circulaires, facilitant les interventions en présence de débris végétaux ou dans les couverts. Montées sur deux rangées, les lames sont dotées de pointes au carbure de 50 mm et de sécurités à ressort offrant trois pressions de déclenchement : 2 ; 2,5 et 2,8 t. Elles se complètent d'ailettes en option, de façon à intervenir plus superficiellement. Les coutres circulaires disposent également de sécurités à ressort. À l'arrière, le mélange en surface et le nivellement du sol sont assurés par la combinaison d'un train de disques gaufrés de 450 mm de diamètre avec un rouleau de 520 mm à fers plats ou à barres carrées. En option, le Fissurator peut recevoir un semoir de couverts végétaux.



Guilbart

Güttler Le Feldmeister LK 60 travaille sur six mètres de large

Güttler présente le cultivateur semi-porté Feldmeister LK 60 de 6 m de largeur de travail. Cet outil de préparation du sol vient étoffer la gamme en s'ajoutant aux modèles de 3 ; 4 et 4,50 m déjà au catalogue. Il combine en un seul passage cinq opérations : nivellement, ameublissement, aération, émiettement et reconsolidation. Le Feldmeister LK 60 dispose d'un timon hydraulique articulé capable de soulever la herse, tout en laissant le rouleau arrière en contact avec le sol, facilitant les demi-tours en bout de champ. Le nivellement est assuré par l'outil Ripperboard de Güttler ou les palettes FlatSpring réglables hydrauliquement. Le châssis à cinq rangées accueille des dents flexibles à suspension double, espacées de 13 cm l'une de l'autre. Le réglage de la profondeur s'effectue hydrauliquement. Une seconde lame niveleuse, placée devant les outils arrière égalise le sol, tandis que le rouleau et la herse achèvent le travail. Güttler propose par ailleurs un large panel de rouleaux arrière adaptés à divers types de sols. Le rouleau prismatique Matador, de 45 ou 50 cm de diamètre, est idéal pour les sols lourds et secs. Le rouleau prismatique Simplex 56 en fonte aciérée convient aux sols légers à moyennement lourds, même humides. Le rouleau Duplex 45, également en fonte aciérée, est conçu pour les sols moyennement lourds à très lourds, en conditions sèches ou humides. Tous les rouleaux peuvent être combinés à la herse de finition.



Güttler

EUROMASTER

Nos spécialistes agricoles



Sylvio Bove
Agence de St Apollinaire
06 42 06 44 60



Cyril Salmon
Agence de Nevers
06 77 03 95 77



Julien Thomas
Agences de Sens & Auxerre
06 84 19 80 31

Notre métier, vous conseiller !

Intervention 7 j/7, 24 h/24 pendant les périodes de récoltes, moissons, vendanges.

Horsch Dents fuyantes ou attaquantes sur la herse rotative Kredo HD



Horsch

La herse rotative Horsch Kredo en version HD équipe désormais les combinés de semis Versa 3 KR, Versa 6 SL, Versa 6 SW et Express 3-3.5-4 KR du constructeur allemand. Cette machine, qui s'utilise bien sûr en solo, est disponible en largeurs de travail de 3 ; 3,5 et 4 m en châssis fixe et 6 m en repliable. La herse rotative Kredo HD en trois mètres de large se dote de dix rotors. Pour l'ensemble des modèles Kredo HD et afin de s'adapter aux différentes conditions du sol, l'intensité de travail s'ajuste en modifiant la vitesse de rotation des rotors. Dotées du système de démontage rapide, les dents, de fabrication maison, se déclinent en versions fuyante et attaquante. Les variantes fuyantes existent, en option, avec des pastilles au carbure. La lame de nivellement, fixée sur le cadre du rouleau, évite les réajustements lors des modifications de profondeur. La profondeur de travail, quant à elle, s'ajuste depuis les côtés de la machine, à l'aide d'une plaque en inox pourvue de multiples trous. Elle sera prochainement contrôlée hydrauliquement, selon le constructeur.

Köckerling Le déchaumeur Bio Allrounder 700 scalpe et prépare



Köckerling

Köckerling complète son offre de déchaumeurs à dents Allrounder avec le modèle Bio Allrounder 700. D'une largeur de travail de 7,05 m, cet appareil, nécessitant 250 ch de puissance de traction, est adapté à du travail de scalpage, grâce à ses 47 dents dotées de socs de 22 cm réparties sur quatre rangées (15 cm d'espacement) et ses trois rangées de herses peignes à l'arrière. Le contrôle de la profondeur, qui peut atteindre 13 cm, se règle hydrauliquement en continu depuis la cabine, grâce à trois roues avant et quatre roues arrière. D'une largeur de 3 m au transport, le Bio Allrounder 700 travaille aussi bien pour le scalpage et le faux semis, pour la préparation du lit de semence que pour l'incorporation de lisier.

Kuhn Une houe rotative dans l'offre de matériels de désherbage mécanique



Kuhn

La houe rotative Starliner 630 de Kuhn vient étoffer la gamme de matériels de désherbage mécanique déjà composée de la bineuse Rowliner et de la herse étrille Tineliner. Cette machine repliable, d'une largeur de 6,30 m, s'utilise pour détruire les adventices, mais aussi pour casser la croûte de battance. Ses étoiles rotatives disposent de cuillères de 1,8 cm de large et sont montées individuellement sur des bras suspendus par des ressorts. Cette houe rotative évolue à une vitesse entre 12 et 25 km/h

Kubota Les bineuses et les houes rotatives passent à l'orange



Kubota

Après leur apparition l'an dernier sous la marque Kverneland, les outils de désherbage mécanique issus du rachat de Phenyx Agrosystem se déclinent désormais aux couleurs de Kubota. Les bineuses IC regroupent trois séries. L'IC 2000 utilise un châssis fixe ou repliable modulaire autorisant différentes largeurs de 3 ; 4,80 ; 6,40 et 7,70 m. L'IC3000 offre les mêmes largeurs, mais avec un châssis plus compact, mieux adapté au guidage. Quant à l'IC4000, uniquement repliable, elle vise les grandes largeurs (8,10 ; 9,20 et 12,10 m) et impose une interface de guidage boulonnée sur le châssis, contrairement aux deux autres qui utilisent un attelage trois points. Pour guider ces machines, mais aussi des bineuses de différentes marques, Kubota propose deux interfaces utilisant une caméra colorimétrique Tillet & Hague. Elles se différencient par leur poids pour s'adapter à des bineuses plus ou moins imposantes, la GI2000 pesant 550 kg et la GI3000 annoncée pour 1 000 kg. Second matériel, la houe rotative RH partage la même poutre de châssis que les bineuses pour offrir des largeurs de 3 à 6,40 m. Chaque élément dispose de deux étoiles en fonte montées en tandem et travaillant en sens inversé avec le dos de la cuillère. Cette machine reçoit un terrage mécanique par ressort sur chaque élément ou hydraulique en option. Elle se complète également d'une herse peigne en option.

AGUIRRE

OFFRE SPÉCIALE 3 000e semoir TD

Jusqu'au 30 juin 2025

La 3e CUVE OFFERTE — Offre valable sur les 30 prochaines commandes

Gamme portée

> de 4 à 9 m
> capacité jusqu'à 2 500 l

ISOBUS sur toute la gamme



3 cuves = 3 distributions modulables

semis direct
semis simplifié
semis classique

La 3e ou 4e CUVE OFFERTE — Offre valable sur les 15 prochaines commandes

Gamme traînée

> de 6 à 9 m
> capacité jusqu'à 7 000 l

ISOBUS sur toute la gamme



> Le seul constructeur qui vous propose 4 trémies (4 distributions) sur sa gamme de semoirs.
> Idéal pour implanter vos cultures associées
> Inter-rangs possibles : 13 cm | 16 cm | 19 cm | 25 cm
> Épaisseurs de dents : 12 mm



Capacité totale 7 000 l, 60/40 (4 200/2 800 l)
Option 3e et 4e cuves (180 l)
Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
Double parallélogramme
Roue de jauge avant et arrière

Responsable secteur M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99 - philippetoussaint54@gmail.com

31300 TAFALLA - Espagne
www.aguirreagricola.com

// BIO

Promouvoir une idée du développement territorial

Concevoir l'agriculture biologique comme un moteur pour les territoires ? C'est la question qui a nourri les réflexions lors d'un évènement organisé mi-avril à Dijon.



L'évènement du 15 avril à l'Institut Agro Dijon a attiré de nombreux représentants de collectivités.

Dans la salle, quelques agriculteurs et beaucoup de représentants de collectivités locales : l'évènement organisé le 15 avril à l'Institut Agro Dijon par Bio Bourgogne-Franche-Comté (BFC), en partenariat avec le Conseil régional, la Draaf BFC et la Chambre d'agriculture régionale, a suscité une véritable curiosité de la part des territoires, urbains et ruraux. Ces derniers étaient la cible du thème du jour : « Comment l'agriculture biologique peut-elle être un moteur pour les territoires ? »

À travers des témoignages et des exemples d'initiatives, les participants ont découvert que le secteur de l'agriculture biologique, aux prises avec un marché en contraction depuis deux ans, pouvait aussi se revendiquer comme un acteur à part entière de choix politiques et économiques territoriaux. À la base, comme le rappelait Laurence Henriot, éleveuse en Côte-d'Or et présidente de Bio BFC, dans une volonté de réorientation d'un système agricole confronté à des difficultés conjoncturelles, *« l'AB peut faire partie de cette logique territoriale. »* Une parole relayée par Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture : *« la volonté des Chambres d'accompagner l'AB est réelle mais on ne peut faire l'économie de la question des paiements pour services environnementaux : sur ce dossier, on doit emmener les collectivités avec nous. Ensemble, on doit être en mesure de mener des projets qui sont facteurs d'attractivité. »*

« Pas uniquement le prisme du marché »

L'AB régionale peut s'appuyer sur un potentiel réel avec un peu plus de 3 600 fermes recensées en 2024 et plus de 235 000 ha de Surface agricole utile (SAU). Mais il faut aussi prendre en compte un nombre important d'arrêts (273 fermes en moins en 2024), une tendance qui s'accélère alors qu'on n'avait dénombré que 159 arrêts en 2023. Préserver ce potentiel peut donc, en partie, s'appuyer sur une intégration de ces productions dans des logiques de développement territoriales. *« Le bio ne doit pas être vu que par le prisme du marché,* soulignait Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC en charge de l'agriculture : *il réclame une structuration de filière plus large, d'où l'intérêt de mesurer ses effets sur les territoires. »* L'élu du Conseil régional rappelait que la collectivité prend en charge la qualification bio des exploitations. Il insistait aussi sur l'importance, dans ces logiques de développement territorial, de la restauration collective : *« c'est un levier politique énorme. 22 lycées de BFC sont pour l'instant engagés dans notre démarche expérimentale Relocalisation des achats de denrées alimentaires (Rada) mais notre objectif, à terme, c'est d'impliquer les 120 lycées de la Région. »*

Perspectives encourageantes

Dans le contexte actuel de stabilisation de l'inflation, la consommation de produits issus de l'AB est toujours en baisse, mais la situation globale n'est pas exempte de contrastes : en Grandes et moyennes surfaces (GMS) en 2024 la baisse a ralenti. En magasins spécialisés, le volume de consommation est en hausse (+ 7 % en chiffre d'affaires). On constate également un redémarrage en circuits courts et vente directe. Face à ces données et constats, les exemples d'interconnexions réussies entre AB et territoires de BFC présentés les 15 avril *(voir encadré)* nourrissaient la réflexion des acteurs présents. Reste à voir comment les graines plantées ce jour-là pourront germer.

Berty Robert

Dans l'Yonne, des agriculteurs et Eau de Paris, main dans la main

Jérôme Vincent est agriculteur bio sur la vallée de la Vanne, au nord-est de l'Yonne. Il fait partie d'un réseau de 39 agriculteurs bio qui totalisent plus de 6 400 ha cultivés, impliqués dans un programme initié par Eau de Paris et destiné à protéger la ressource en eau. Les sources de la Vanne sont à 150 km de Paris, et les zones de captages couvrent 46 000 ha. En 2020, Eau de Paris a choisi de mettre en place un Paiement pour service environnemental (PSE) qui engage les agriculteurs concernés sur un contrat d'une durée de 7 ans. La vallée de la Vanne est devenue un territoire bio pilote, avec un système d'appui financier et technique des exploitations agricoles. Le dispositif est financé à 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie et à 20 % par Eau de Paris. Jérôme Vincent a entamé la conversion de ses cultures à l'AB en 2010. Il est parvenu au terme du processus en 2022. Il opère sur 255 ha de grandes cultures. Pour lui, le dispositif d'Eau de Pairs est économiquement intéressant. *« Mais,* complète-t-il, *les aides financières ne font pas tout, c'est pourquoi, en 2019, avec d'autres agriculteurs concernés, nous avons créé le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Agribio Vanne Othe. Nous avions la volonté d'engager des projets en commun et de pérenniser les exploitations. »* Le but est double : optimiser les techniques et la rentabilité des exploitations, et consolider et valoriser l'incidence positive sur la qualité de l'eau. Plusieurs projets ont émané de ce GIEE :
– luzerne bio en déshydratation
– méthanisation
– transformation et commercialisation en circuit court avec le magasin de producteurs Terres du Pays d'Othe
– production de chanvre
– réintégration de l'élevage.
Par ailleurs, aujourd'hui, des cantines parisiennes achètent des produits chez les producteurs locaux (notamment des lentilles).

// ÉLECTIONS MSA

21 Les candidates et candidats soutenus par la FDSEA21 et les JA21

Voici la liste des candidates et candidats aux élections MSA soutenus par la FDSEA21 et les JA21.

Canton d'Arnay-le-Duc
- Doyer Sarah
- Dureuil Benoît
- Mille François
- Tournier Claude

Canton d'Auxonne
- Cetre Raymond
- Guenne Marie-Noëlle
- Roche Fanny

Canton de Brazey-en-Plaine
- Calabre Alice
- Michaud Dominique
- Parize Aline

Canton de Chatillon-sur Seine
- Bertrand Gaëlle
- Caiset Gilles
- Cornet Pascal
- Vion Pascal

Canton de Chevigny-Saint-Sauveur
- Bourguignot Louis
- Gransagnes Philippe
- Savinski Alain

Canton de Dijon 4
- Perdrisot Bernard

Canton de Fontaine-les-Dijon et Dijon 2
- Carrelet de Loisy Jacques
- Daurelle Antoine
- Lagoutte Paul
- Mairet Jean-Louis

Canton de Genlis
- Moreau Florian
- Thivant Jean-Marie

Canton d'Is-sur-Tille
- André Hervé
- Besançon Mauricette
- Fouchet Antoine
- Tatigny Pascal

Canton de Ladoix-Serrigny
- Briet Mathieu
- Jouvenceau Marc
- Lahaye Benoît

Canton de Longvic et Dijon 6
- Bernard Emmanuelle
- Berthiot Catherine
- Bossong Dominique
- Lignier Virgile
- Trapet Nicolas

Canton de Montbard
- Bernard Alexis
- Choublier Bertrand
- Masson Baptiste
- Pitois Christian

Canton de Nuits-Saint-Georges
- Garnier Laurent
- Jafflin Anne
- Petit Éric
- Rougieux Marie-Pierre

Canton de St Apollinaire et Dijon 3
- Grandjean Philippe
- Lenoir Véronique
- Pheulpin Damien
- Raillard Emmanuel
- Salin Jean-Yves

Canton de Semur-en-Auxois
- Chaudron Julie
- Faussot Christophe
- Feurtet Agnès
- Renon Sylvie

Canton de Talant et Dijon 1
- Lanier Jérôme
- Pitoiset Bastien

FDSEA et JA de Côte d'Or

// RETRAITE ET TRANSMISSION

58 Généalogie d'une grande question

Partir en retraite est un moment important dans la vie des exploitatants, mais pas uniquement pour eux, comme le prouve le documentaire de Rose-Marie Loisy.

Si prendre sa retraite peut être l'aboutissement d'une vie, une question le précède pour les exploitants : que faire de la ferme ? Face à l'ampleur de la tâche pour répondre à cette question et aux propres interrogations qu'elle soulève chez les descendants, Rose-Marie Loisy a décidé de réaliser un film documentaire : *« Destinée, la transmission de la ferme familiale »*. Loin de s'attaquer à un sujet inconnu, elle a pris comme support sa propre famille et l'exemple de la Ferme du Val d'Osseux (Rouy). Pour justifier un peu plus son envie, la réalisatrice détaille : *« je voulais partager des réflexions que d'autres personnes de ma génération ont, car finalement nous sommes plusieurs à ne pas avoir choisi la voie professionnelle agricole. Je ne sais pas si le film peut leur apporter des réponses, mais au moins maintenant, ils sauront qu'ils ne sont pas seuls »*. Elle ajoute : *« Parfois lorsque le moment fatidique de se séparer d'une exploitation arrive, les enfants – et ma sœur et moi en faisons partie – peuvent avoir un sentiment de culpabilité de ne pas reprendre, même si nos parents nous ont toujours laissés libres de nos choix… La cession d'activité des exploitants ne se limite pas à eux, et je voulais montrer cela ainsi que tout le cheminement nécessaire »*.



De gauche à droite : Nadine, Jean-Paul et Rose-Marie Loisy lors de la projection publique suivie d'un débat à Rouy en mars.

Mémoire et sentiments

Pour entrevoir l'emprise qu'une exploitation peut avoir, il faut revenir, pour la Ferme du Val d'Osseux, en 1872. Créée à cette date, elle est depuis dans la famille Loisy… Jean-Paul Loisy, 68 ans, papa de Rose-Marie et installé en 1983, souligne : *« je suis né là, j'ai fait mes premiers pas dans l'étable, comme nos enfants avec Nadine, et comme nos petits-enfants… De mémoire, tout le monde a grandi ici. Le lien avec ce lieu est donc bien plus que professionnel »*. Chargée des rires et des souvenirs de chacun, la Ferme du Val d'Osseux a donc une résonance singulière se déclinant de manière différente pour chacun. Pour Rose-Marie c'est un instant spécifique : *« j'avais une dizaine d'années et je jouais avec Filou, notre chien, au bord de la rivière. Ce moment a gravé un sentiment de liberté et de symbiose simple avec la nature qui résume finalement assez bien ce qu'est cet endroit pour moi »*. Pour sa mère, Nadine, 63 ans et installée en 1993, c'est *« la vision du jardin le matin avant la journée de travail… »* avant de s'accorder avec Jean-Paul : *« les naissances ! C'est un moment de grâce et de renouvellement de la vie qui déclenche une émotion inexplicable »*. Avec une grande pudeur, ils évoquent également les fins de repas de famille se terminant en chanson… des sons faisant obligatoirement écho à ceux des machines agricoles en action dans les champs, aux beuglements des vaches ou aux interpellations des clients, pour une raison simple : *« La maison et les bâtiments sont imbriqués »* pointe Jean-Paul Loisy. Il précise : *« C'est un point à avoir à l'œil car pour la vente de la ferme : l'un ne va pas sans l'autre. Mais, nous devions en discuter avec nos filles avant de prendre une décision, ce que Rose-Marie a d'ailleurs filmé »*.

Un long cheminement

Avec un début de réflexion entamée en 2015, la transmission de la ferme a pris forme assez récemment, comme le détaille Rose-Marie : *« entre le moment où mes parents ont commencé à nous en parler et la concrétisation de l'annonce, il y a eu énormément de temps et d'étapes »*. Ces dernières, abordées dans le documentaire, sont diverses comme l'expliquent Jean-Paul et Nadine : *« nous devions avoir une idée précise de la valeur de la ferme. Il fallait donc un diagnostic, que nous avons établi avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Cela est très chronophage, car de nombreux documents sont à apporter. Ce diagnostic nous a également permis de cibler les éléments à modifier avant de mettre une annonce en ligne. Par exemple, nous avons engagé des travaux pour le système électrique et nous avons effectué un très grand tri dans le matériel qui avait été conservé mais qui ne servait plus depuis des années. Cela demande une certaine organisation car ces tâches s'ajoutent à d'autres : calcul des indemnités de retraites, réfection de la nouvelle maison, travail quotidien (pansage des animaux, confection des fromages, ventes sur les marchés et à la ferme) ; le tout sans compter les imprévus »*. Finalement bien plus qu'un documentaire, c'est véritablement une tranche de vie passionnée qui est partagée, avec émotion et douceur. Si Jean-Paul réagit dans le film : *« la paille est rentrée, il pleut, on vend la ferme »*, l'aventure du métier ne s'arrête pas là, car Gabriel, le petit dernier de la famille semble vouer un amour à la profession… Haut comme trois pommes, il a encore le temps de ramasser celles du verger de ses grands-parents pendant quelques étés avant de choisir le chemin qu'il empruntera… Si la reprise de la ferme du Val d'Osseux est imminente, Jean-Paul et Nadine Loisy vont emménager dans une autre maison à Rouy adjacente à une parcelle qu'ils viennent d'acquérir pour lancer un projet d'agroforesterie, déjà plantée de plus de 120 arbres fruitiers – dont une partie des plantations fut réalisée avec l'aide des enfants de l'école du bourg. Ils concluent : *« Notre métier ne peut pas perdurer sans partage… et le film de Rose-Marie résume cela »*. Finalement, c'est peut-être là une des réponses au renouvellement des générations : la transmission d'un amour quasi indicible pour une profession aux ramifications tentaculaires dans le cœur de ceux qui la côtoient.

Chloé Monget

Retrouvez le documentaire sur : https://www.france.tv/france-3/bourgogne-franche-comte/la-france-en-vrai-bourgogne/6937834-destinee-la-transmission-de-la-ferme-familiale.html

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 Prendre la bonne direction

Des jeunes de la Maison familiale Auxois sud-Morvan ont organisé un forum avec des professionnels de l'agriculture et d'anciens apprentis de l'établissement.

Quoi de mieux, avant d'entrer dans la vie active, que de rencontrer et d'échanger avec un maximum de professionnels ? *« Pas grand-chose ! »*, pour la MFR Auxois sud-Morvan, qui a organisé un forum Agri-avenir pour ses apprenants. *« Dix-huit professionnels des filières agricoles et paragricoles avaient fait le déplacement. C'était notre second forum après celui de l'an passé. Ce projet collectif était organisé par nos jeunes de Bac 1 CGEA et agroéquipement »*, présente Sophie Roger, coordinatrice pédagogique à la MFR. Différents *« profils »* étaient présents et ont expliqué leurs démarches, leurs parcours et leurs difficultés à de nombreux apprentis. *« Des anciens de l'établissement avaient été invités, leurs témoignages étaient peut-être encore plus parlants pour nos jeunes ! Il y avait notamment un inséminateur, une conseillère en élevage laitier, un exploitant agricole… »*, poursuit Sophie Roger.

Témoignages

Laly Jadot, originaire de Marcilly-Dracy à côté de Vitteaux, avait obtenu son BTS Acse à la MFR en 2023 : la jeune femme de 23 ans est aujourd'hui conseillère performance grandes cultures sur le secteur de Saint-Seine-l'Abbaye : *« J'étais moi-même invitée à ce forum, mes conseils aux jeunes seraient les suivants : il ne faut pas avoir peur, faire un choix n'élimine pas les autres. Il existe des passerelles entre toutes les formations, je suis moi-même issue d'une réorientation ! L'alternance et l'apprentissage permettent de réellement connaître le métier »*. Mélissa Barthod, responsable planning au Service de remplacement, n'est pas issue de la MFR mais était également là, en compagnie de Lucie Faurie, ancienne de l'établissement et actuellement au SR21 : *« Cette journée a été l'occasion de présenter les différentes missions de nos agents et les qualités requises pour assurer ces postes. Nous avons parlé des formations possibles, des perspectives d'évolution et de la prévention. Des fiches de recrutement ont été distribuées aux jeunes, au cas où ils seraient intéressés d'assurer des missions temporaires les week-ends et durant les vacances scolaires ! »*. Sophie Roger dresse un très bon bilan et donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition : *« ces rencontres ont profité à de nombreux apprenants de la MFR. Nous inviterons peut-être d'autres établissements l'an prochain ! Félicitations aux jeunes qui ont organisé ce forum, ils se sont montrés très investis et ont été félicités par les intervenants pour leur sérieux, leur accueil et leur professionnalisme »*.

AG



Plusieurs participants de la journée du 16 avril.

ÉCONOMIE

// CUMA DE L'YONNE

2024, une année compliquée

La Cuma départementale de l'Yonne a tenu son assemblée générale. Retour sur une année compliquée, entre nouveaux matériels et aléas climatiques.

« Il faut qu'on voie sur cette année, comment on peut gérer le problème du matériel », commente une adhérente de la Cuma départementale dans la salle des Fêtes de Chitry. C'est avec une vingtaine d'adhérents que Romaric PetitJean, président de la Cuma avec plus de 70 adhérents à son actif, débute l'assemblée générale. *« Cette année, nous avons souhaité investir dans du nouveau matériel, comme un camion, mais le souci, c'est que comparativement aux charges, le prix qu'on facture habituellement était trop bas et nous n'avons toujours pas reçu les subventions de la Région, ce qui fait que cette année, nous sommes en déficit »*, déclare le président de la Cuma départementale. *« Mais ce n'est qu'une condition temporaire, lorsque la Région nous aura transmis les subventions on y verra plus clair. Et sur le long terme on pourra compenser cette baisse »*, argumente positivement Romaric Petitjean. C'est dans un climat agréable, que l'assemblée se poursuit. *« Nous avons eu quelques soucis avec le matériel au démarrage, le temps d'en comprendre le fonctionnement »*, complète-t-il. *« Il faut toujours plus de temps pour s'adapter au nouveau matériel et pour l'installer »*, ajoute une adhérente au fond de la salle.

Après le matériel, c'est l'occasion de parler des aléas climatiques. *« Connaissant l'impact des aléas climatiques sur les exploitations agricoles, nous avons décidé de rallonger l'amortissement pour vous laisser plus de temps »*, argumente Romaric Petitjean. *« On croise les doigts pour que tout le monde ait une bonne récolte, cette année »*, conclut-il.



Mathilde Bonneau, Romaric PetitJean et Marie-José Fourrey.

Le problème des « mange-bourgeons »

C'est lorsque le président sonne la fin de l'assemblée générale, autour d'un bon verre de vin, qu'un adhérent souhaite aborder un nouveau souci. *« Mes vignes sont attaquées par les mange-bourgeons cette année »*, alarme un adhérent. Romaric Petitjean prend un temps pour en discuter et demande d'argumenter. *« Quelles sont les problématiques que tu rencontres aujourd'hui ? »*, questionne-t-il. *« Ce sont des chenilles velues, qui attaquent les bourgeons des vignes et qui les mangent. Nous en avons plus que les autres années. Dans le Chablisien, on les ramasse à la tombée de la nuit lorsqu'il y a eu un coup de froid le matin ou lorsqu'on a passé le pulvérisateur plus tôt dans la journée. Je pense que le changement climatique joue beaucoup malheureusement »*, conclut l'adhérent en répondant.

Charlotte Sauvignac

Libérez-vous
des contraintes administratives,
confiez-les au

SERVICE PAIE

DE LA FDSEA DE CÔTE D'OR

Accessible à toutes les exploitations agricoles, viticoles, CUMA, ETA, AFR, ASA, groupements d'employeurs...

Avec ou sans adhésion FDSEA

Nos atouts

- Recrutement
- Contrat de travail
- Bulletins de paie
- Déclarations sociales
- Départ du salarié

Notre équipe assure le suivi administratif de vos salariés
(apprentis, CDD, CDI, saisonniers...)

Écoute & Réactivité

Efficacité & Disponibilité

Fiabilité & Satisfaction client

Contactez-nous au 03 80 68 67 68 ou
servicepaie@fdsea21.fr

Service Juridique Emploi & Paie

FDSEA 21

1 rue des Coulots, 21110 Bretenière
Site : www.fdsea21.fr

// ÉLECTIONS MSA

Des formalités simplifiées pour les employeurs

Les élections MSA sont un moment important de la vie agricole. Elles vont se tenir du 5 au 16 mai. C'est l'occasion de revenir sur un dispositif mis en place par l'organisme de protection sociale, appréciable pour son aspect pratique : le Tesa simplifié.

La simplification des démarches administratives pour les employeurs aura été un des axes forts du mandat qui se termine. Cela s'est traduit par le déploiement du Titre emploi service agricole (Tesa) simplifié, sous la forme d'un logiciel gratuit, à destination des employeurs de main-d'œuvre. Néanmoins, du fait que cet outil n'intégrait pas le prélèvement à la source, les services de l'État n'en voulaient pas. La MSA, qui l'a entièrement développé, a donc également œuvré pour le sécuriser vis-à-vis de l'État et a procédé à une mise à jour afin d'intégrer le prélèvement à la source. Le Tesa simplifié permet d'établir des bulletins de salaire de manière très simple. C'est particulièrement important dans une région telle que la Bourgogne, qui voit défiler 45 000 saisonniers par an sur les activités agricoles ou viticoles. Il est plus facile d'utiliser le Tesa simplifié que la Déclaration sociale nominative (DSN), qui permet à l'employeur de déclarer et payer ses cotisations sociales via les données de l'entreprise sur ses salariés. Le Tesa simplifié facilite également les déclarations à l'embauche puisqu'en une seule démarche ce sont en fait dix formalités qui sont réalisées. Il évite aux employeurs d'investir dans un logiciel de paye, ou d'avoir recours à un prestataire qui s'occupe des payes et qui facture inévitablement son travail. En Bourgogne sur les plus de 90 000 bulletins de salaire réalisés en 2024 grâce au Tesa, on estime que l'économie pour les employeurs de main-d'œuvre, grâce au recours au Tesa simplifié, est comprise entre 1,6 million et 1,8 million d'euros.

Berty Robert

Le vote en pratique

Entre le 5 et le 16 mai vous pourrez voter :
- par internet, en vous rendant sur la plateforme de vote dédiée, avec l'identifiant de vote que vous recevrez par courrier.
- par courrier en retournant, sans l'affranchir, un bulletin de vote parmi ceux que vous recevrez quelques jours avant le 5 mai.

En ligne ou par courrier, votre vote sera anonyme et secret.
En votant, vous désignez vos délégués MSA, au sein de votre circonscription et de votre collège électoral :
- 1er collège si vous êtes exploitant agricole,
- 2e collège si vous êtes salarié agricole,
- 3e collège si vous êtes employeur de main-d'œuvre.

www.msa.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Transmettre son exploitation, ça se prépare

• 7 & 22 mai

À Bretenière.

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 31 13 thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Bio-solutions, comment choisir ?

• 22 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Comment favoriser les auxiliaires sur mon explotation ?

• 27 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

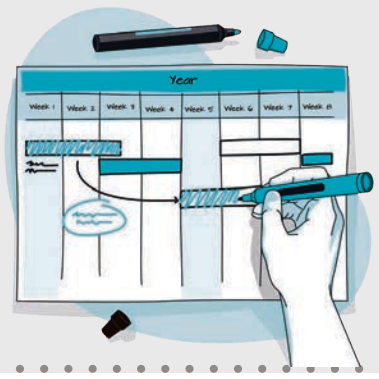
YONNE

// Connaître la PAC pour réussir ma déclaration

• 6 et 13 mai

À Auxerre, de 9 h à 12 h.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.



L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Évènement sur les couverts végétaux

• Mercredi 14 mai

Le service Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, à Etaules, à 14 heures, un événement sur le thème « Quel couverts choisir ? » : Passer d'un couvert réglementaire à un couvert agronomique. Fertilités des sols, choix des espèces, biomasse, impact sur le sol. Avec la participation de RAGT.

// Assemblée générale d'Afdi BFC à Quetigny

• Jeudi 15 mai

L'association Agriculteurs français développement international (Afdi) BFC tiendra son assemblée générale au lycée agricole Olivier de Serres (21, boulevard Olivier de Serres), à partir de 9 h 30. Au programme : chiffres et moments clés de 2024 et, à 14 heures, table-ronde sur le thème de « la prise de responsabilités des agricultrices dans les organisations agricoles : évolutions et perspectives au Nord comme au Sud » animée par Sandrine-Daria Hily, enseignante en ESC du lycée.

www.afdibfc.org

NIÈVRE

// Anniversaire et JPO

• 3 mai

Pour fêter l'anniversaire de l'ouverture de la boutique « Les petites bottes nivernaises », les associés organisent une journée porte ouverte le 3 mai de 10 à 19 h (domaine de Champ Tournet, Bazolles). Au programme, ils proposent : une présentation de l'exploitation et des activités, visite de la boutique, dégustation de produits locaux et Malgaches, ainsi qu'un barbecue avec frites maison. Ouvert à tous.

Renseignements : www.lespetitesbottesnivernaises.fr

// S'installer en...

• 22 mai, 13 juin et 17 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise trois journées « S'installer en... » afin d'apporter des informations sur ces nouvelles filières aux porteurs de projet ou agriculteurs en quête de diversification. Ainsi le 22 mai, au au CFPPA du Morvan à Château-Chinon, le matin uniquement, ce sera la lombriculture qui sera au centre des échanges. Le 13 juin, c'est au tour des Plantes à Parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui seront explorer (en salle le matin à la Chambre d'agriculture à Nevers et l'après-midi visite du Gaec du Four de Vaux). Enfin, le cycle se clôturera le 17 octobre par la culture de la myrtille (en salle à Moulins-Engilbert le matin et visite l'après-midi – lieu à confirmer). Ces journées sont gratuites et sur inscription.

Infos et inscriptions : Marine Vaillant, conseillère entreprise-installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Rencontre agronomique

• 27 mai

Comme tous les ans Axéréal propose des rencontres agronomiques. Pour la région Loire-Nivernais, le rendez-vous est fixé le 27 mai à Donzy à Blanc Gâteau (inscription avant le 16 mai). Pour rappel, l'accès aux rencontres agronomiques est réservé aux agriculteurs adhérents ou clients Axéréal, Alliance Négoce et Agrinégoce – Inscription directement via les extranets agriculteurs. La journée à Donzy sera articulée autour de 4 pôles et deux ateliers à visiter avec des thèmes divers :pulvérisation, travail du sol, choix variétal, gestion des ravageurs, stratégie de désherbage, etc.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 657 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,49	6,49	6,49	+ 0,28
		250-300	5,93	6,25	6,13	+ 0,21
		300-350	5,58	6,08	5,82	+ 0,32
		350-400	5,22	5,79	5,40	+ 0,22
		400-450	5,06	5,29	5,17	+ 0,15
		450-500	4,84	5,17	5,03	+ 0,06
	R	300-350	5,00	5,42	5,38	+ 0,32
F	U	200-250	4,96	6,00	5,82	+ 0,74
		250-300	4,62	5,11	4,85	+ 0,02
		300-350	4,43	5,00	4,65	+ 0,05
		350-400	4,35	4,73	4,53	+ 0,03
	R	350-400	4,29	4,46	4,38	- 0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 127 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,45	4,61	4,47	
F	U	350-400	4,69	4,69	4,69	
		400-450	4,14	4,36	4,20	
		450 et +	4,03	4,03	4,03	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 387 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,32	3,62	3,42	+ 0,08
F	E	24 à 36 mois	4,43	4,60	4,50	- 0,05
		- 5 ans	4,02	4,35	4,13	- 0,02
		5 à 10 ans	3,88	4,53	4,06	- 0,12
	U	24 à 36 mois	3,60	4,20	3,91	+ 0,15
		- 5 ans	3,52	4,06	3,79	+ 0,13
		5 à 10 ans	3,50	3,99	3,74	+ 0,09
		+ 10 ans	3,24	3,60	3,43	+ 0,04
	R	24 à 36 mois	3,35	3,69	3,57	+ 0,08
		- 5 ans	2,95	3,54	3,40	- 0,01
		5 à 10 ans	3,01	3,59	3,42	+ 0,04
		+ 10 ans	2,97	3,26	3,15	- 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 171 - Taux de vente : 98 %.
Broutards / taurillons : Belle présentation pour la saison qui attire de nombreux acheteurs mais qui ne suffit pas à couvrir les besoins. Les cours sont fermes à haussiers.
Laitonnes / génisses 18 mois : Les cours se stabilisent après quelques semaines plus calmes. Cours reconduits.
Vaches / génisses 30 mois : De l'offre cette semaine avec une bonne qualité autant dans les vaches herbagères que dans les préparées. Les acheteurs sont nombreux et la demande forte. Les cours sont reconduits voir à haussiers.
Taureaux : La demande est toujours la même.
Vaches suitées et gestantes : Très forte demande pour les éleveurs locaux.
Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/04/2025

Effectif : 128

Broutards:	(260 - 355 kg)	1430 - 1850	4,80 - 5,61
Laitonnes :	(275 - 315 kg)	1350 - 1440	4,43 - 4,80
Génisses 24 - 36 mois :	(430 - 695 kg)	1820 - 2590	3,72 - 4,24
Vaches légères :		1500 - 2040	
Vaches entre deux :		2050 - 2330	
Vaches lourdes :		2360 - 3130	

Apports moins importants en mâles et femelles. Stabilité des tarifs.
Forte demande en génisses et vaches maigres. Pas d'invendu.

Bovins gras : 21

Vaches de viande :	6,08 €	à	6,50 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,16 €	à	6,42 € kg de viande.

Apports plus importants et de bonne qualité en sujets gras. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/04/2025

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	2,25	2,52	2,47	
		+ de 60 kg	2,03	2,35	2,24	- 0,04
	R	+ de 60 kg	1,82	2,05	1,95	- 0,14

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 183 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	de 32 à 38 kg	5,38	6,00	5,75	+ 0,39
		de 38 à 44 kg	5,53	5,99	5,83	+ 0,25
		+ de 44 kg	5,21	5,56	5,43	- 0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 305 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : L'offre est très réduite pour la saison, mais les laitons présentés sont de très bonne qualité et se négocient à des tarifs en hausse.
Brebis : Forte demande mais les cours plafonnent à un niveau qui reste très satisfaisant.
Béliers / Caprins : Belle vente.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

Effectif : 22

Peu d'apports. Cours maintenus.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/04/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 190 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,79	5,54	5,26	- 0,06
		de 38 à 44 kg	4,66	5,67	5,42	- 0,27

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,86	2,31	2,07	+ 0,14

OBSERVATIONS

Effectif global : 269 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Tassement des cours expliqué au lendemain des fêtes pascales, à vérifier dans les prochaines semaines.
Brebis : La demande semble toujours au rendez-vous et les cours se traduisent par une hausse légère encore cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 95 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,16	5,34	5,22	- 0,01
		400-450	5,00	5,22	5,10	+ 0,18
F	U	300-350	4,29	4,55	4,48	+ 0,04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 57 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	3,11	3,74	3,48	+ 0,22
		+ 10 ans	3,23	3,23	3,23	+ 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 152 - Taux de vente : 100 %
Broutard : Cours reconduits.
Laitonnes : Cours reconduits à haussier.
Vaches / génisses : Cours reconduits à haussier.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

28 Avril 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Fermeté des cours, manque de disponibilité dans toutes les catégories.

Bovins maigres : L'offre reste réduite. Les cours sont reconduits sur les animaux les moins lourds, et la pression demeurent sur les plus lourds (+ de 450 kg).

POLITIQUES

La Commission européenne a enfin validé les modifications françaises du PSN, ce qui confirme donc, pour le couplage bovin, l'éligibilité des vaches de réforme sorties pendant la détention. Cela valide également la possibilité de valider la BCAE 8 par un critère de diversification, en alternative aux rotations. Pour la BCAE2-zones humides, le zonage est validé (0,75% de la SAU française) avec l'ajout d'une interdiction de labour des prairies permanentes plus d'une fois tous les 4 ans. Il y aura aussi, à partir de 2026, la possibilité d'adapter en département la période d'interdiction de taille de haies.

BIEN-ETRE ANIMAL

Concernant la prédation du loup, le Conseil d'État a rejeté l'essentiel des requêtes déposées par plusieurs associations de protection de l'environnement contre l'arrêté-cadre du 21 février 2024 sur les tirs de défense, confirmant ainsi la légalité du texte. Pour les magistrats, les tirs répondent bien aux objectifs fixés par le Code de l'environnement de «prévenir des dommages importants causés à l'élevage», tout en permettant le «maintien de l'espèce lupine dans un état de conservation favorable». Une bonne nouvelle pour nos éleveurs.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Pour mémoire, la Commission européenne a proposé au mois de décembre 2024 des modifications du règlement relatif à l'Organisation commune du marché (OCM). Elles portent principalement sur 3 thématiques : les organisations de producteurs, les normes de durabilité et la contractualisation. Concernant cette dernière, la Commission propose de généraliser la conclusion de contrat écrit à toutes les filières, avec toutefois quelques dérogations. Outre ces différents points, la FNB portera des sujets spécifiques à notre filière. Il s'agit notamment de l'encadrement des dénominations des produits afin de les réserver aux préparations à base de viande (steak, saucisse, etc.), ou encore la révision des seuils d'intervention à la hauteur du coût de production de référence national. Concernant la contractualisation, nous veillerons à ce que le dispositif français ne soit pas remis en cause, et *a fortiori* que le cadre règlementaire européen puisse permettre la concrétisation de nos propositions sur l'évolution des lois EGALIM.

FAIT DE LA SEMAINE

Au beau milieu des pourparlers entre les Etats-Unis et la Commission européenne, certains jouent les oiseaux de mauvais augure pour accélérer la procédure de ratification de l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ! La FNB rappelle que non, la production française et la production dans les pays du Mercosur ne sont pas les mêmes ! Forte du soutien de tous les Parlementaires français, la France doit donc exercer son droit de veto auprès du Conseil européen afin de stopper définitivement cet accord !

FOCUS

Pour donner suite à une étude de Recherche et Développement financée par Interbev entre 2021 et 2022, une adaptation du diagnostic BoviWell pour les élevages allaitants/ateliers viande au pâturage est sorti. Cette nouvelle version du diagnostic a été intégrée à l'outil informatique existant BoviWell et est maintenant disponible. Les techniciens ont été formés à cette adaptation par la CNE et IDELE et sont désormais opérationnels pour réaliser des diagnostics. Une bonne nouvelle pour l'élevage bovin viande en extérieur !

CHIFFRE A RETENIR

- 6 %

C'est la baisse de production de viande de jeunes bovins, en tonnage, sur le 1er trimestre 2025 par rapport à l'année dernière.
Avec l'effet de la décapitalisation, l'offre est plus limitée, d'autant qu'en réponse aux signaux de marché, on constate un maintien des animaux en ferme, ainsi qu'un alourdissement. Au global, depuis début 2025, les abattages toutes catégories sont en baisse de -1,5% en tonnage.

EN REGION

45 propositions pour assurer l'avenir du pastoralisme dans nos territoires ont été faites dans le cadre d'un rapport par les députés Jean-François Rousset (EPR, Aveyron), Jean-Yves Bony (DR, Cantal) et Marie Pochon (EcoS, Drôme). Ils rappellent que le pastoralisme est « une activité fondamentale dans nombre de nos territoires ruraux qui contribue à une forme d'aménagement de nos montagnes et de nos plaines, et à la préservation de leur biodiversité, […] et la captation de carbone à laquelle contribuent les prairies ».

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

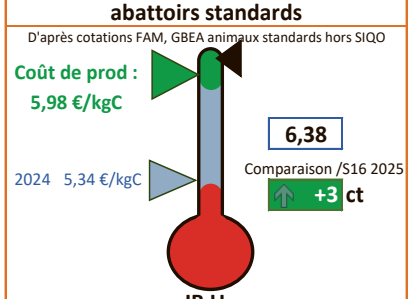
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 17 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

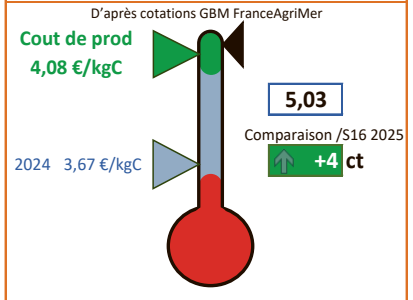
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

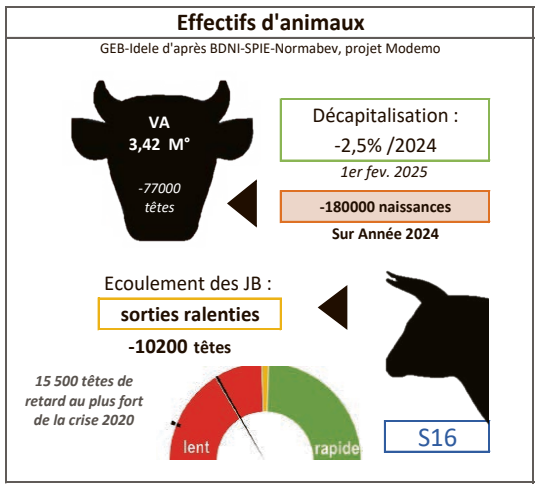
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

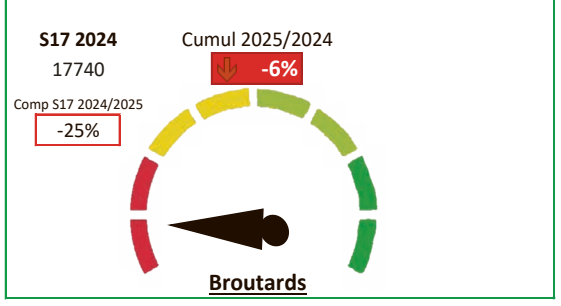
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

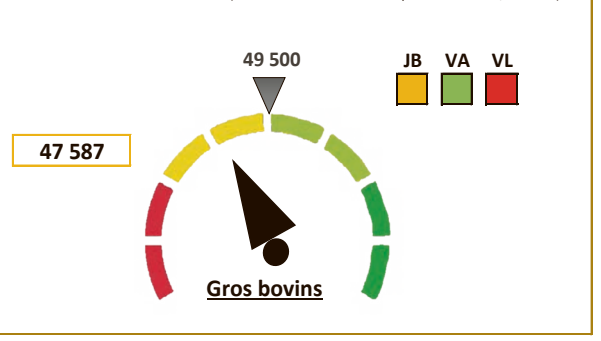
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 16
du 12 au 18 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché demeure globalement dynamique en cette période, bien que contrasté selon les régions et les catégories de poids. La demande reste soutenue dans de nombreuses zones, notamment sur les broutards légers, qui tirent les cours vers le haut. En revanche, les animaux plus lourds rencontrent davantage de sélectivité de la part des acheteurs et leurs prix tendent à plafonner, voire à se stabiliser difficilement. La qualité de présentation devient un facteur clé dans la valorisation des lots, entraînant un écart grandissant entre les bons sujets et les plus ordinaires. En femelles, la tendance commerciale reste relativement stable cette semaine, avec des cours globalement reconduits malgré quelques ajustements à la baisse. On note une stabilisation avec nuances, selon le gabarit et la qualité des sujets proposés.

• **Gros bovins maigres :** le commerce se maintient à un haut niveau d'activité, porté par une demande ferme sur toutes les races, avec des cours reconduits à haussiers selon les régions et les catégories. La qualité de présentation reste un atout majeur pour valoriser les lots.

• **Boucherie :** le marché reste solide et bien soutenu, porté par une demande constante, particulièrement sur les réformes laitières et mixtes. Les cours sont facilement reconduits à haussiers sur l'ensemble des marchés. Côté acheteurs, un souhait de stabilisation des cours.

• **Veaux :** l'ambiance commerciale conserve une bonne dynamique, avec une demande bien présente et des prix orientés à la hausse dans la majorité des régions. L'offre reste globalement limitée, ce qui soutient les cours, en particulier pour les veaux laitiers et croisés laitiers, très recherchés en ce moment.

• **Ovins :** en agneaux, à l'approche de Pâques, les cours affichent des signes de ralentissement, bien que certaines régions conservent un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande. Globalement, la tendance est plus contrastée, avec des cours reconduits dans certains centres, mais une pression baissière ailleurs. En brebis, un marché équilibré avec une vente facile pour les animaux de qualité. Les cours sont globalement reconduits, avec des ajustements à la baisse sur les brebis de moindre qualité. La demande reste présente, soutenant un commerce fluide dans l'ensemble.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends jantes IH 13/6/36 - 15/5/38 ou 13/6/38 ; Recherche Ford County en 4 cyl 654 ou 754.
✆ 06 75 04 60 70

73 - Vends tracteur IH 353 an 1969, 7445 heures. Prix 4500 euros en état marche.
✆ 06 12 37 43 75

Travail du sol

21 - Recherche rotovator (fraise rotative) 120-130 cm de travail. Même vieux modèle. Merci. (1804)
✆ 07 83 07 63 08

58 - Vends semoir Nodet 4 m cann. + jumelage avec bâti et roues 18.4R38 + vibro John Deere 5,40 m rep. hydrau. Prix à débattre. (1805)
✆ 03 86 28 23 87 HR

Récolte

01 - Recherche andaineur Kuhn GA 4521 GM en état ou pièces détachées.
✆ 06 40 18 07 28

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104.
✆ 06 98 38 19 62

Irrigation

01 - Vends 51 tuyaux alu 100x9m + motopompe Ruggieri + 30 tuyaux 50x6m dont 10 avec jets.
✆ 06 08 30 23 30

Cave

71 - Vends 2 bacs à vendanges 25 hl à bec, 1 bac 30 hl à bec, 1 bac en résine 35 hl à. bec, 1 pressoir 32 hl.
✆ 06 70 73 49 50

Manutention

01 - Vends 2 plateaux fourragers L=12 m ; bétaillère 14 places (fabrication artisanale).
✆ 06 40 18 07 28

Elevage

01 - Vends cornadis, logettes, barrières, auges, bacs à eau.
✆ 06 40 18 07 28

Divers

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

01 - Vends semoir maïs Nodet 2200 6 rangs en état, charrue Huard 1 500 4 socs sécurité boulon
✆ 06 43 06 36 78

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Ht 2m40 + serre largeur 4mx2m15 Ht 2m.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends charrue trisoc ; herse plate rotative ; faneuse ; andaineur ; presse Case F200 ; remorque benne 6T ; le tout bon état.
✆ 06 84 47 25 74

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1807)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vends cause retraite une fauch. condit John Deere 324 et petit matériel d'élevage. (1703)
✆ 06 17 70 86 63

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1603)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends pirouette Fella 6 toupies 6m80, roues complètes 400-60-15,5 - 4x4 Dangel pour pièce.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends 1 motopompe essence 50m3/H ; 1 pulvérisateur Tecnoma 800 l porté rampe 12 m ; 3 tonnes à eau avec abreuvoir 2000 et 6500 l ; 1 charrue trisoc Huard sécurité boulons ; 1 faucheuse Krone 5 assiettes ; 1 pirouette Kuhn 4 toupies.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends cause retraite tracteur Claas, Arion 410, programmateur de lavage 2022, salle de traite, bac à eau.
✆ 06 77 49 05 92

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

43 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 302 très bon état.
✆ 06 17 01 42 24

58 - Vends pulvé Berthoud mack 12-18 m porté, CT ok, TBEG, 3500 € à débattre. Remorque Gourdon 10 T, 6500 €. (1702)
✆ 06 61 94 27 85

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

69 - Recherche tracteurs et Micro tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970. Recherche Round Baller à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Ford Ranger 2020 BVA 90 000kms, plateau ridelle, 170 CV XLT GPS options 27 500 euros.
✆ 06 78 77 88 75

38 - Vends Berlingo 4x4 Dangel pour pièces.
✆ 06 70 24 56 64

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up tel.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2m non fendu chêne acacia prix suivant volume.
✆ 06 82 07 33 68

21 - Vends 21 ha luzerne sur pied à Flavigny sur Ozerain.(1605)
✆ 06 11 70 68 80

39 - Vends foin prairie permanente 2024, qualité correcte, bottes rect. 500kg, ronde 250 kg. Lons.
✆ 06 84 21 69 15

Plants, pépinière

58 - Achète noyers, cèdre, frêne, tilleul, châtaigniers, chêne sur pied ou abattus. (1803)
✆ 03 86 24 06 60
07 50 95 96 53

Fourrage

21 - Vends 6 ha luzerne sur pied à Fain les Moutiers et 7 ha à Marmeaux (89). (1806)
✆ 06 74 96 04 79

39 - Vends Montmorot, 100 bottes regain très bonne qualité 120x135 de 260 kg, 30 euros/botte ; 200 bottes foin de 240 kg, 15 euros/botte ; 300 bottes enrubannage environ 400 kg, 25 euros/botte ou 60 euros/tonne.
✆ 07 89 57 34 84

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Propriété

39 - Viticulteur cherche à louer maison (ou appart) avec grand garage en TBE à Dijon, alentours (30 km max) ou route des vins. (1507)
✆ 06 72 38 18 00

Immobilier

01 - Particulier vend dans maison en pierre un appartement de 200m2 + terrasse 45m2 loué 810 euros/mois prix 190 000 euros + 1 appartement de 100m2 loué 690 euros/mois prix 90 000 euros. DPE D.
✆ 06 03 12 27 73

58 - Vends expl. mais. hab. 128 m2, plusieurs bât. bâti agri, anciens et modernes, 4,8 ha, prés autour. Le tout indépendant, TB point de vue.(1802)
✆ 06 67 28 02 42

Divers

69 - Site de Recyclage Arnas vend : 0/31.5 Concassé enrobé 5,50 €HT la tonne 0/31.5 Concassé béton 8,40 €HT la tonne Enlèvement sur place ou possibilité de livraison en 8x4 ou semi.
✆ 04 74 60 05 30

Mariage

71 - Agriculteur 50 ans recherche une femme sincère pour aboutir à une relation sérieuse et durable. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, qui transmettra :
✆ 71010 Mâcon cedex

Animaux

Bovin

01 - Recherche toute l'année femelle Abondance Tarine 1 à 2 mois, CL père connu.
✆ 06 17 79 82 75

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

26 - Vends Galloway petit troupeau de 16 bêtes dont 4 veaux, prix a négocier devant troupeau. Ecrire au journal l'Agriculture Drômoise 145 avenue Georges Brassens CS 30418 - 26504 Bourg-lès-Valence cedex
✆ Réf : PAADS17

39 - Vends agneaux charolais de 8 mois mâles femelles.
✆ 07 87 53 84 73

42 - Vends taureaux Charolais 16-17 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Prends en pension 20 génisses de 1 an indemnes IBR. Pour renseignements tél.(1801)
✆ 03 86 50 54 25

58 - Vends 2 taureaux adultes cause fin de saillies, 20 veaux reproducteurs 15-17 mois HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (1506)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François Bouche Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée Gaec Langlet 58140 Gacogne 1105
✆ 06 37 90 51 67

69 - Vends taureaux Charolais adultes et 2 ans, très bonnes origines - EARL Dauvillaire.
✆ 06 08 21 17 67

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ Gaec Cadoux
06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

Caprin

01 - Vends 4 chevrettes pour l'élevage + 1 petit mâle élevage + foin enrubanné 2024.
✆ 04 74 61 12 88 HR

42 - Vends 25 chevrettes Alpines, sans cornes, prêtes à saillir, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

83 - Vends lot de chèvres et chevrettes du Rove et Provençales. Raison diminution d'activité. A voir dans le Var.
✆ 06 71 72 45 61

Ovin

42 - Vends bélier Charolais.
✆ 04 77 97 50 32

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Recherche chien de berger croisé né en 2025.
✆ 06.86.51.83.95

38 - Vends chiots Border Collie 4 M 4 F nés le 7/03/25, non LOF, n° immat mère 250268743352005, prix 300 euros.
✆ 06 63 25 20 32

73 - Chiots Beauceron LOF noir et feu, nés le 29/01, 2M 1F vaccinés, pucés, mère n° 250269610501581 dressée sur troupeau bovin.
✆ 06 15 85 89 26

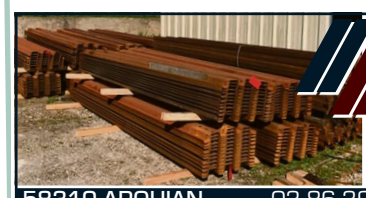
Equin

38 - Centre de loisirs achète cher comptant tous chevaux de selle, double poneys de 3 à 10 ans.
✆ 06 85 50 94 90

Divers

63 - Prends animaux en estive.
✆ 06 72 77 13 83

Des professionnels à votre service



BECKER Frères ARRIVAGE
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE BRUT
Longueur : 4,3 m - Prix : 25 € pièce
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Emploi

Offre

74 - Offre logement alpage à l'année, 1000 m d'alt. Les Plans d'Hotonnes 01260 pour gardiennage. Contrat travail saisonnier 8 mois surveillance bovins clôtures barbelées. Salaire à déf.
✆ 06 20 89 47 67

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CESSION DE PARTS SOCIALES

LKD'S BARBER
Forme : SAS
Siège social : 6 rue Bernard Laureau
21110 GENLIS
Capital social : 500 euros
Numéro SIREN : 987578457 DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 mars 2025, Monsieur ADAM ZRIZOU et Madame ZRIZOU FATIMA ont cédé l'intégralité de leurs actions (5 000 actions d'une valeur de 0.10 centimes chacune) à :
Cédants : Monsieur ZRIZOU ADAM, 32 B rue de Moissey, 21130 Auxonne Madame ZRIZOU FATIMA, 32 B rue de Moissey, 21130 Auxonne
La cession porte sur un total de 5 000 actions, à compter du 03 MARS 2025
Cessionnaires :Monsieur OZDEMIR DYLAN, 37 D rue du Sabot, 21130 Auxonne
Nombre d'actions acquises : 1 668 actions.
Monsieur HYSENI HESAT, 8 rue Porte de Pantesson, 21130 Auxonne
Nombre de d'actions acquises : 1 666 actions
Monsieur BEAUX JEAN, 14 rue des 3 maisons, 21130 Auxonne
Nombre d'actions acquises : 1 666 actions
Le numéro d'enregistrement aux impôts de la société est : 2025A709
En conséquence, ont été modifiés les articles 13 et 26 des statuts
Fait à Auxonne le 03 avril 2025.

AL25018623

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LKD'S BARBER
Forme : SAS
Siège social : 6 rue Bernard Laureau
21110 GENLIS
Capital social : 500 euros
Numéro SIREN : 987578457 DIJON

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 mars 2025 il a été pris acte de la nomination de Monsieur OZDEMIR DYLAN, demeurant 37 D rue du Sabot, 21130 Auxonne en qualité de nouveau Président, à compter du 03 mars 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur ADAM ZRIZOU, président démissionnaire.
Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 mars 2025 il a été pris acte de la démission de Mme FATIMA ZRIZOU, directeur Général.
Aucun nouveau directeur général n'est nommé à ce jour.
L'article 26 des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL25018622

CESSION DE PARTS SOCIALES

LKD BARBER
SARL
Siège social : 60 rue Antoine MASSON
21130 AUXONNE
Capital social : 1 000 euros
Numéro SIREN :
890933674 DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 mars 2025, Monsieur Adam ZRIZOU demeurant 32 B rue de Moissey, 21130 Auxonne et Madame ZRIZOU FATIMA demeurant 32 B rue de Moissey, 21130 AUXONNE ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales (1 000 parts sociales d'une valeur de 1 euros chacune)
La cession porte sur 1 000 parts sociales à compter du 03 mars 2025.
Cessionnaires :
Monsieur OZDEMIR DYLAN, 37 D rue du Sabot, 21130 Auxonne
Nombre de parts acquises : 340 parts
Monsieur HYSENI HESAT, 8 rue Porte de Pantesson, 21130 Auxonne
Nombre de parts acquises : 330 parts
Monsieur BEAUX JEAN, 14 rue des 3 maisons, 21130 Auxonne
Nombre de parts acquises : 330 parts
Le numéro d'enregistrement aux impôts l'acte de cession est : 2025A710
En Conséquence ont été modifiées les articles 6 et 7 des statuts.
Fait à Auxonne le 03 avril 2025.

AL25018621

CHANGEMENT DE GÉRANT

LKD BARBER
SARL
Siège social : 60 rue Antoine MASSON
21130 AUXONNE
Capital social : 1 000 euros
Numéro SIREN :
890933674 DIJON

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 mars 2025 il a été pris acte de la nomination de Monsieur OZDEMIR DYLAN, demeurant 37 D rue du Sabot, 21130 Auxonne en qualité de nouveau Gérant, à compter du 03 mars 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur ADAM ZRIZOU, Gérant démissionnaire.
L'article 13 des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL25018620

MODIFICATIONS

DOS PADIEU
Société par actions simplifiée
au capital de 301 536 euros
Siège social : 9 rue de la liberté
21000 DIJON
421873704 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du Conseil de Surveillance en date du 14/02/2025 et d'une délibération de l'Assemblée générale mixte en date du 26/03/2025, suite au décès de Mme Dominique PADIEU survenue le 11/02/2025, il résulte la constatation de la cessation de ses mandats de membre du Conseil de surveillance et de co-présidente du Conseil de surveillance à compter du 11/02/2025, sans remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL25018583

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HUMANCOD
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 717 rue de l'Aviation
21600 OUGES
851.642.330 RCS DIJON

La collectivité des associés, suivant décisions unanimes en date du 27/02/2025, a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 3 Impasse du Sentier 71620 DAMEREY et de modifier l'article 4 des statuts.
Radiation au RCS DIJON et réimmatriculation au RCS de Chalon-sur-Saône.

AL25018590

MODIFICATIONS MULTIPLES

BELOT BOUCHERIE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 16 Rue du Bourg
21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE
835 059 338 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2024, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de Monsieur Laurent BELOT de ses fonctions de gérant
- décidé d'étendre l'objet social de la SARL à l'activité de meunerie
Le tout à compter du 31 Décembre 2024
Pour avis, La Gérance

AL25018601

CHANGEMENT DE GÉRANT

J 3 M
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 3, rue de l'Ile
21000 DIJON
752 634 428 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10.02.2025 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Véronique DEPRESLE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Maxime DEPRESLE demeurant 1, rue Saint Georges 71100 CHALON SUR SAONE pour une durée illimitée à compter du 10.02.2025.
Pour avis
La Gérance

AL25018610

GÉRANT

LES CHATAIGNIERS D'ALZON
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 EUROS
Siège social : 6 rue François Dameron
21000 DIJON
RCS DIJON 528 468 648

Suivant attestation délivrée par Madame Véronique Chantal Thérèse YNG en date à ALES (Gard) du 25 mars 2025, il a été constaté :
- La démission de Madame Véronique Chantal Thérèse YNG, demeurant à ALES (Gard) 345 route de Saint Jean du Pin, de ses fonctions de gérant à compter du 25 mars 2025
- Le maintien en qualité de gérant et d'unique associé de Monsieur Alexis Emmanuel QUIRANTES, médecin, demeurant à DIJON (COTE D'OR) 6 rue François Dameron, né à ALES (Gard) le 26 janvier 1994
Pour avis.

AL25018614

Société d'avocats AURI'ACT
1, av Milhaud
15000 AURILLAC

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAXSOL'UTIONS
SAR Lau capital de 1 000 €
Siège social : 8, rue de la Charme
21600 FENAY
931 039 093 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 07/04/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAXSOL'UTIONS a décidé de transférer le siège social du 8, rue de la Charme 21600 FENAY au 15, boulevard du Vialenc 15000 AURILLAC à compter du 07/04/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018636

Crowe

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL TOSSENG
Entreprise Agricole
à responsabilité limitée
Siège social : 21400 AMPILLY LE SEC
328 368 303 RCS DIJON

Les associés de la société «EARL TOSSENG», ont, le 23 avril 2025, pris acte du décès de Monsieur Philippe TOSSENG et par conséquent la cessation de ses fonctions de gérant. En remplacement, ils ont décidé de nommer pour une durée illimitée Monsieur Alexandre TOSSENG, demeurant au 3 rue Buffon 21 400 AMPILLY LE SEC.
Les associés ont également décidé de transférer le siège social au 9 rue Edme BOITOUZET 21 400 AMPILLY LE SEC. Le tout à compter du 23 avril 2025.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS, la gérance

AL25018638

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU AQUARIUMS & VIVIERS PRO
au capital de 2 000 euros
Siège social :
32 A Avenue de la République
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
848 360 665 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 10/04/2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 32 A Avenue de la République, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 38 Rue de la Bretenière - 39100 AUTHUME à compter du 10/04/2025, et de modifier en conséquence l'article ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018649

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS TERROIR COUVERTURE
AU CAPITAL DE 900 EUROS
SIEGE SOCIAL : « LES CHAMPS BRENIER »
1 chemin de la Mare
21380 MARSANNAY
SIREN : 934 631 805 RCS DIJON

Par décisions de l'AGE du 31/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Monsieur ROMEUR Nicolas, demeurant 107 rue de Longvic, 21000 DIJON, et fixe le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL25018648

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FARCY
EARL en liquidation
au capital de 8 000 €,
siège social et de liquidation:
50A Grande Rue
21130 CHAMPDOTRE,
481 019 917 RCS DIJON

L'AG 31 juillet 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Dominique FARCY, demeurant 50A Grande Rue 21130 CHAMPDOTRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL25018514

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL J.D.M.
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 95 375 euros
Siège : 5, rue de l'Ile
Lot 14, 21000 DIJON
RCS DIJON 441 638 392

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.12.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Gilles DEPRESLE demeurant 10, rue Eugène Bussière 21000 DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 5, rue de l'Ile, Lot 14, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018608

LEGi Société d'avocats CONSEILS
21 avenue Albert Camus

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TERRE DES ARTS CHEVIGNY
SCCV en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation : 1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
803 990 258 RCS DIJON

PV décisions associée unique du 25/04/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société BODEV, SARL au capital de 4 000 000 €, ayant son siège social 1 rue en Clairvot 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée 498 261 684 RCS DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25018671

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société RUAUX SEMPOL, SARL au capital de 5 000 euros,
Durée : 99 ans,
Siège social : 15 rue de la République, 21250 SEURRE,
Objet social : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations de services dont l'accompagnement et le conseil à destination des entreprises notamment dans les domaines administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres ; La gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.
Le gérant est Madame Stéphanie RUAUX-SEMPOL, demeurant 15 rue de la République, 21250 SEURRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018584

PAPI
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, Place de l'Europe
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET du 20 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PAPI
Siège : 7, Place de l'Europe - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : toutes activités de restauration (sur place ou à emporter), bar, brasserie, traiteur, négoce de produits régionaux,l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour précédant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant dans les conditions d'une décision extraordinaire.Président :Monsieur Valentin LANNEAU, né le 2 juillet 1996 à POITIERS (86000), de nationalité française, demeurant 1 Rue de la Poste – 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE.
Directeur Général : Monsieur Théo DANCER, né le 8 août 2000 à BEAUNE (21200), de nationalité française, demeurant 23 Route de Santenay – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25018594

Étude de Maître Loïc PROJEAN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Loic PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), le 15 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
La dénomination sociale est : BL IMMOBILIER.
Le siège social est fixé à : QUETIGNY (21800), 14 rue Ronde.
La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Denis LALOGE demeurant 14 rue Ronde à QUETIGNY (21).
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21).
Pour Avis
Le Notaire.

AL25018617

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société SCI MOLINARO, Société civile immobilière,
Durée : 99 ans,
Siège social : 2 impasse du Château d'Eau, 21220 CHAMBOEUF,
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, l'occupation par les associés, leurs descendants et ascendants, sans autre contrepartie que le paiement des charges locatives de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.
Le gérant est Monsieur David MOLINARO, demeurant 2 impasse du Château d'Eau, 21220 CHAMBOEUF.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ;
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL25018635

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MARTHIB
Société civile immobilière
Au capital de 200,00 euros
Siège social : 111, route de Moulins
Lieu-dit Champs Jeannau
58300 Decize
RCS Nevers 478 294 135

Par décisions unanimes des associés du 16 avril 2025, le siège social a été transféré au 111, route de Moulins, Lieu-dit Champs Jeannau – 58300 Decize à compter du même jour.
Pour avis.

AL25018542

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES VERNES
Société civile immobilière
Au capital de 1524.29 EUROS
Siège social : 48 , avenue Colbert
à NEVERS (58000)
Immatriculée au RCS de NEVERS :
325645364

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2025, les associés de ladite société ont décidé de transférer le siège social à MORNAY SUR ALLIER (18300) Le Bouy, à compter du 24 mars 2025.
En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURGES.
Ancien siège social : 48 Avenue Colbert 5800 NEVERS
Nouveau siège : MORNAY SUR ALLIER (18300) Le Bouy.
Pour avis.

AL25018595

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DE SALIGNY
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 149010 EUROS
Siège social : Saligny à AMAZY (58190)
Immatriculée au RCS de NEVERS
327435608

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, statuant dans les conditions prévues par la Loi, l'assemblée générale des associés a :
- adopté la transformation de la société en société civile d'exploitation agricole à compter du 1er janvier 2025, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
- modifié la dénomination sociale qui devient « SCEA DE SALIGNY » à compter du 1er janvier 2025.
- décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du 1er janvier 2025.
L'objet de la société, les dates de son exercice social et son siège social demeurent inchangés.
Aux termes de ce procès-verbal d'assemblée générale,Monsieur Jean Claude SIMEON a fait part de sa démission de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2024.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme d'Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée, a adopté celle de Société Civile d'Exploitation Agricole.
Nom : SCEA DE SALIGNY
Durée : 99 ans à compter du 1er janvier 2025
Ont été maintenus en qualité de co-gérant : Monsieur Alain SIMEON, demeurant à OUAGNE (58500), 2 rue du Buisson Coquard et Madame Corinne SIMEON née JALQUIN, demeurant à AMAZY(58190), 12 chemin des Fossés - Saligny.
Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL25018645

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

B.I BARIS
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social
20, impasse Monseigneur Crosnier
58000 NEVERS
910 923 085 RCS NEVERS

Par décision unanime en date du 24.04.2025, les associés ont décidé : le transfert du siège social
Ancienne mention : 20 impasse Monseigneur Crosnier - 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 16 route du Panorama - 58180 Marzy
Pour avis.

AL25018652

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC BERGER JEAN-LUC ET JULIEN
Société civile
Au capital de 424 170 euros
En cours de transformation
Siège social : Le Mousseau
58170 POIL
798 837 050 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés de la société dénommé «GAEC BERGER JEAN-LUC ET JULIEN» réunis en AGE le 15/10/2024, a décidé
- Le transfert du siège social de La Chassagne 58170 POIL à Le Mousseau - 58170 POIL
- La transformation du GAEC en EARL sans autre modification que sa dénomination sociale pour EARL BERGER JULIEN
- La démission des fonctions de gérant et le retrait de Jean-Luc BERGER.
Effet au 01/10/2024.
POUR AVIS, la gérance

AL25018670

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 08/04/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 23/04/2025, Dossier 2025 00007836 référence 5804P01 2025 A 00218, la société DELIRIUM SPIRIT, SARL au capital de 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 59, rue de Nièvre, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 889 873 758 a cédé à la société La Tavern', SAS au capital de 100 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 59, rue de Nièvre, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 942 595 570 un fonds de commerce de caviste, bar, petite restauration, snacking connu sous l'enseigne « LA TAVERN' » sis et exploité à NEVERS (58) – 59, rue de Nièvre, moyennant le prix principal de 84 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 8 avril 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL25018666

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 09/03/2022, Mme Michèle Janine Françoise BESSON veuve LOCTIN, née le 14/01/1953 à LUZY (58), demeurant à LUZY (58170) 13 rue de Lafond, décédée à CHALON SUR SAONE (71) le 26/01/2025, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 28/02/2025 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 4/03/2025.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, chargé de la succession, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018582

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 1er juin 2023,
Madame Odette Marie Louise CORNIER, en son vivant retraitée, née à NEVERS (58000), le 3 septembre 1940, ayant demeuré à NEVERS (58000), 27, route de Chaluzy, veuve de Monsieur Jean Claude ROBERT, et non remariée, non soumise à un pacs ou partenariat, décédée à NEVERS (58000), le 12 novembre 2024,
a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 23 avril 2025, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018602

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Honoré-les-Bains (58) 4 ha 46 a 69 ca 'BOIS DE L HATE' : A-0013—0075 - 'CHAMP TIXIER' : AC-0001
Cmne de Mouron-sur-Yonne (58) 9 ha 55 a 39 ca 'PRE DE LA CORVEE' : A-0189—0190 - 'BOIS DE L ETANG' : A-0217—0218
Cmne de Parigny-les-Vaux (58) 2 ha 35 a 97 ca 'USSEAU' : AW-0003—0070ZB-0213 - 'LES CHAMPS BOIZOT' : AW-0084ZB-0101 - 'LA PISSEROTTE' : ZB-0037 - 'LES MIRBIAUX' : ZB-0091 - 'LES VIGNES DERRIERE' : ZB-0149 - 'CHAMP CHARRON' : ZB-0160 - 'DES BOIS' : ZB-0214
Cmne de Arleuf (58) 74 a 50 ca 'PRES DE L ETANG' : C-0703
Cmne de Magny-Cours (58) 1 ha 62 a 38 ca 'LE BOURG' : AD-0118
Cession d'une exploitation (Domaine de GY), comprenant :
Vente pour 3 ha 37 a 82 ca
Avec Bâtiments d'habitations et d'exploitations
Cheptel, matériel.
Foncier en location pour environ 131 ha 00 a 17 ca
Biens à vendre:
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 37 a 82 ca
'DOMAINE DE GY' : B-0287—0288—0289—0292 '0699 CHE DE GY' : B-0291
'0700 CHE DE GY' : B-0290 'L OUCHE RENARD' : B-0469 'LE RABOIN' : B-0471 'LES QUARTIERS' : B-0473 'DOMAINE DE GY' : B—0476—0492
Biens à louer:
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 110 ha 45 a 42 ca
PRE DE LA GAGNE' : B-0284 - 'CHAMP PRENY' : B-0225 - 'LES VIGNOTS' : B-0303 - 'PRE GIRAUD' : B-0223 - 'RECULEES' : B-0224 - 'CHAMP DE LA FONTAINE' : B-0307 - 'LE MAUPAS' : B-0308—0309 - 'LE ROMPOI' : B-0191—0192 - 'LA CAYETTE' : B-0190 - 'PRE DES VACHES' : B-0195 - 'PRE DE L ALLEE' : B-0294—0295 - 'L OUCHE RENARD' : B—0470 - 'LE BICHET' : B-0193—0194 - 'DOMAINE DE GY' : B-0475—0477- 'LE SAVERON' : B-0310 - 'LES QUARTIERS' : B-0473—0474 - 'CHAMP DE CRAIE' : B-0452 - 'PRE DU CHATEAU' : B-0197 - 'LE RABOIN' : B—0472 - '0700 CHE DE GY' : B- '0699
Cmne de Saint-Pierre-le-Moûtier (58) 15 ha 84 a 05 ca 'L OZIERE' : B-0077 - 'LA ROCHE MAILLOT' : B-0082—0083—0084
Cmne de Azy-le-Vif (58) 4 ha 70 a 70 ca 'LES PRES GIRAUD' : D-0043—0044—0045—0046
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/05/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018634

SICAFOME
29 route de Châtillon
58290 MOULINS ENGILBERT

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le
Vendredi 23 mai 2025 à 14 h 30
Au Marché au Cadran à Moulins-Engilbert
Ordre du jour
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2024
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce
- Renouvellement et élections des administrateurs
- Questions diverses.

Vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments distingués.
Le Président,
Benoit BLANDIN

AL25018637

S.C.P. Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 05/02/2025, Mr Robert Jean PAPILLON, retraité, demeurant à CHATEAU-CHINON VILLE(58120), 8 rue Champ Mazet, né à ARLEUF (58430), le 06/10/1935, veuf de Mme Renée Bénédicte JANIN, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française,résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à CHATEAU-CHINON VILLE (58120) le 06/04/2025,
a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI,Notaire associé de la SCP «Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI», titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (58120), 2 pl. Dr Bondoux, le 22/04/2025, duquel il résulte que le(s) légataire(s) remplit(ssent) les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Stéphane SANDELLI, Notaire susnommé,référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Me Stéphane SANDELLI

AL25018653

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

MENUISERIE RETIF

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.010 euros
Siège social : 41, rue du Château-Gaillard
58150 Pouilly-sur-Loire
RCS Nevers 804 051 340

Le 30 mars 2024, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
Pour avis

AL25018496

Socic CABINET JEAN-LUC JAVELAUD

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAMING CAFÉ

SAS au capital de 100 €
Siège social : 32 rue du commerce
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
929 374 635 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 31/01/2025 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BEDARD Jimi, demeurant 48 Résidence des Châtaigniers 45800 Saint-Jean-de-Braye pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Radiation au RCS de Nevers

AL25018629

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MAX

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 13, rue Joseph Boigues
58300 Decize
RCS Nevers 493 605794

Le 18.04.2025, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Frédéric TODA, demeurant 13, rue Joseph Boigues – 58300 Decize, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 13, rue Joseph Boigues – 58300 Decize.
Pour avis.

AL25018632

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
2 rue Lafayette

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG du 18/12/2024, la SCI ROBIN-MELET, aucapital de 762,25 euros, siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), La Beaubutaine, SIREN 394961148de NEVERS, il a été approuvé les comptes de liquidation,donné quitus au liquidateur Monsieur Bernard ROBIN demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), la Beaubutaine de sa gestion,l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL25018668

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ELKYNS PATRIMOINE
Par ASSP du 27/03/2025 constitution de SASU : ELKYNS PATRIMOINE
Capital : 1000 €.
Siège social : false.
Objet : L'acquisition, la cession, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droit immobiliers, fonds de commerce et de tous droits et/ou obligations y afférent
- L'acquisition, l'exploitation, la distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'agrément des immeubles loués, gérés ou cédés
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Président : ELKYNS GROUP INVEST, SASU, au capital de 1000 €, 46 Avenue Général de Gaulle, 58000 Nevers, France, 942487414 RCS Nevers.
Cession libre.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL25018316

ELKYNS RESIDENCES

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/04/2025 constitution de SCI: ELKYNS RESIDENCES
Capital: 1000 €
Siège social: 46 Avenue Général de Gaulle, 58000 Nevers, France
Objet: L'acquisition, la détention, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis; L'exploitation, la mise en valeur desdits biens immobiliers, notamment par la réalisation de constructions nouvelles, la rénovation, l'aménagement, l'échange ou tout autre procédé approprié; À titre exceptionnel, la revente totale ou partielle de ces biens, ainsi que leur division ou lotissement en vue de la vente; Et, plus généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérance: ELKYNS GROUP INVEST, SASU, au capital de 1000 €, 46 Avenue Général de Gaulle, 58000 Nevers, France, 942487414 RCS Nevers.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25018421

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14.04.2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
- Dénomination sociale : SAURET TP
- Capital social : 1.000 euros
- Siège social : 11, chemin de la Chaume – 58150 Saint-Andelain
- Objet :
- Les travaux de terrassement, incluant notamment la préparation des sols, le nivellement, le remblaiement et le déblaiement nécessaires à la réalisation de projets de construction ou d'aménagement,- L'exécution de tranchées techniques, incluant notamment l'installation ou la réfection de réseaux enterrés, tels que les réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de télécommunications, de gaz,- La réalisation de travaux publics de toutes natures, incluant notamment la conception, la construction, l'entretien et la réhabilitation de routes, d'infrastructures routières et de voies de circulation, y compris les travaux de pavage, de revêtement, de signalisation et de marquage au sol,- La réalisation de travaux spécifiques liés aux ouvrages annexes routiers, notamment le dérasement d'accotement, le drainage et l'entretien des voies routières,- La pose, le remplacement, et l'entretien de canalisations de travaux publics, incluant les conduites d'eau potable, de gaz, d'électricité, et autres fluides ou énergies nécessaires aux infrastructures et bâtiments,- L'exécution de travaux d'assainissement, y compris la création, l'entretien, le curage, la réhabilitation et la mise en conformité des réseaux d'assainissement ainsi que des fossés et ouvrages connexes nécessaires à la gestion des eaux usées et pluviales,- La démolition de bâtiments, structures ou infrastructures (privés ou publics), ainsi que la gestion des matériaux issus de ces démolitions,- La réalisation de travaux de petite maçonnerie, tels que la construction et la réparation de murets, seuils de portails, marches, dallages, trottoirs, et autres structures similaires,- La mise en place de clôtures de tous types (métalliques, bois, béton, ou autres matériaux), ainsi que la réalisation d'aménagements connexes, tels que les seuils de portail et dispositifs d'accès,- La réalisation de toutes études, diagnostics, conseils, et prestations de services en lien avec les activités exercées,- L'achat, la vente, la location, la gestion et l'entretien de tous matériels, équipements, véhicules et outillages nécessaires aux activités de la Société,- L'organisation et la dispense de cours, formations et ateliers dans les domaines des travaux publics, génie civil, assainissement, sécurité, et autres disciplines techniques liées aux activités exercées par la Société.
- Président : Monsieur Henri SAURET demeurant 11, chemin de la Chaume – 58150 Saint-Andelain
- Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des Actions qu'il possède.
- Clause d'agrément : Les Actions sont librement cessibles entre associés uniquement.
- Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018510

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : LA MAISON ROSE
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 1 Chemin du Haut de la Chaume 58230 OUROUX-EN-MORVAN
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Madame Sandrine BOUTILLON et Monsieur Olivier GUYOT demeurant 1 Chemin du Haut de la Chaume 58230 OUROUX-EN-MORVAN
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL25018593

CREALEX

Me Matthieu TOUZET
6 rue Pelvoysin
18000 BOURGES
02 48 68 51 78
contact@crealex-avocats.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, de la Société LE.BONTRACAGE, SARLU au capital de 1.000 €, dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 5 Rue des Limes – Parc d'Activités, ayant pour objet, la construction de routes et d'autoroutes et plus particulièrement le marquage à la peinture des chaussées, parcs de stationnement, voies de circulation et la réalisation de tous autres travaux de marquage, l'installation et maintenance de barrières de sécurité, panneaux de circulation ; L'achat, le négoce et la commercialisation de mobilier urbain, panneaux de signalisation, barrières de sécurité ; Le traçage et marquage de chaussées, terrains sportifs et jeux éducatifs, mise en peinture au sol de locaux industriels, pose de panneaux de signalisation et de revêtements en résine ou autres matériaux, pose de mobilier urbain, nettoyage haute et basse pression ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Elle sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.
Le Gérant est Monsieur Bertrand DE WILDE, demeurant à GENOUILLY (18310), 2 Chemin de la Forge.

AL25018597

GELYDE
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 150 route des Eves
58450 NEUVY-SUR-LOIRE
En cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/04/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme sociale : Société Civile Immobilière.
- Dénomination sociale : GELYDE.
- Siège social : 150 route des Eves, 58450 NEUVY SUR LOIRE.
- Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel et de tous droits immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet immobilier ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
- Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
- Gérance : Frédéric MERCIER, né le 03/09/76 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), demeurant 39 rue Arquian - Les Plottins, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE.
- Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans les cessions au profit de tiers, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, La Gérance.

AL25018606

PREVENTI CHIMIE
SASU au capital 1000 euros
15 route des Bertigneaux
58400 RAVEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 22/04/25, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : PREVENTI CHIMIE
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 15 route des Bertigneaux 58400 RAVEAU
Objet : L'Évaluation des risques professionnels et spécialisés en risques chimiques; Les activités d'audit,diagnostic, conseil, formation et accompagnement au management des risques professionnels dans le domaine des risques professionnels, y compris les risques chimiques. La conception, l'organisation et la réalisation de formations et de consultations spécialisées, scientifiques et techniques en prévention du risque chimique et biologique notamment dans les environnements de laboratoire.
Président : Madame Cécile JONQUET demeurant à RAVEAU (58400)15 route des Bertigneaux.
Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant des droits de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis

AL25018660

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : OC SOCIETE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 3, Rue Vauban – 58000 NEVERS
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Olivier CHAUMEREUIL dt à NOLAY (58) – 2, rue de Chazeau – Lieudit Martangy
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25018664

Suivez-nous sur notre page Facebook

YONNE

// MODIFICATION

GÉRANT

GAEC DES GARENNES

GAEC au capital de 106 714,31 €
Siège social : les Millois
89360 BERNOUIL
338 460 371 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2025, a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Didier GALLY à compter du 29 mars 2024, en raison de son décès survenu ce jour-là.
Pour avis, la gérance.

AL25018578

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ROMEREL

SCI
Capital social : 1000 euros
Siège social : 16 Boulevard de Verdun,
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
828592188 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2025, les associés ont décidé, à compter du 30 mars 2025, de transférer le siège social à 19 Boulevard Georges Clémenceau, 17340 CHATELAILLON-PLAGE.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS La Rochelle.

AL25018591

SELARL SYLVIE LELIEVRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DE LA LAVIERE

Groupement Foncier Agricole
Capital social : 218 002 euros
Siège social : 16 Rue des Jardins
89270 VERMENTON
409127644 RCS d'Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/04/2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 17/04/2025.
Nouveaux gérants
- Mme Marie-Françoise JACQUES, veuve PICQ, demeurant 16 rue des Jardins, 89270 Vermenton,
- Mme Anne-Pascale PICQ, épouse CHARLES, demeurant 6 rue Gounod, 75017 Paris
En remplacement de M. Georges PICQ.
Pour avis,
Le Notaire

AL25018630

MODIFICATION DU CAPITAL

Romain PETIT SIMON MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 000 euros
Porté à 300 000 euros
Siège social : 41 rue du Pont
89700 TONNERRE
493 271 795 RCS AUXERRE

Par décision du 25 avril 2025, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 100 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 200 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 300 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25018633

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI 2PMH

54 RUE DU MOULIN DU PRESIDENT
89000 AUXERRE

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23 avril 2025, la société civile dénommée «2PMH», siège social : AUXERRE (89000), 54 rue du Moulin du Président, immatriculée au RCS d'Auxerre, sous le n°453 759 995, a modifié son objet social. Désormais, l'article 3 des statuts relatif à l'objet social est rédigé ainsi :» ARTICLE 3 - OBJET La société a pour objet, en France et dans tous pays :
- l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location, y compris par bail à construction, des immeubles à elle apportés ou acquis par elle pendant la durée de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation, et généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tout autre objet similaire ou connexe. - A titre exceptionnel, le prêt immobilier ou non, au profit d'un particulier ou d'une société. Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.»
Pour insertion. Le Gérant.

AL25018639

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 18/04/2025 concernant SARL JPC. Il fallait lire : La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'ANTIBES.

AL25018640

// VENTE AUX ENCHÈRES

les avocats

Maître LECOUR Anne-Gaëlle
SCP CYRIL GUITTEAUD
ANNE-GAELLE LECOUR
Avocate au barreau de SENS
4-6 Rue du Mail 89100 SENS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Situé 40 Rue de la Croix Saint Vincent à VILLEBLEVIN (89340)
Une maison d'habitation de 109,60m2 sur deux niveaux avec terrasse, appentis et jardin, composée :- Au rez-de-chaussée d'un séjour, une cuisine, un débarras, salle d'eau, un cellier, une chambre,- Et à l'étage d'une salle de bain, quatre chambres, un WC
Cadastrés section C n°1129, d'une contenance totale de 14a 02ca
Le bien est occupé par les propriétaires
MISE A PRIX : 60.000 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE :
MARDI 27 MAI 2025
DE 14H00 A 15H00
ADJUDICATION
MARDI 10 JUIN 2025
A 11H00
TRIBUNAL JUDICIAIRE - JUGE DE L'EXÉCUTION
1 RUE DU PALAIS DE JUSTICE
89100 SENS
Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de la société **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT**, SA dont le siège est situé 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 379.502.644, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège
Ayant pour Avocat constitué Maître Anne-Gaëlle LECOUR, membre de la SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR, Avocate au Barreau de SENS, y demeurant 4-6 rue du mail – 89100 SENS au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,
Et pour avocat plaidant, Maître Matthieu ROQUEL, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), - membre de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON
On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de SENS – consignation minimum de 6.000,00€ par chèque de banque.
RENSEIGNEMENTS :
- www.axiens.legal et www.encherespubliques.com
- **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS** où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°20/00639
- **SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON**, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20200233)
- **SCP CYRIL GUITTEAU – ANNE-GAELLE LECOUR**, Avocat au barreau de SENS, y demeurant 4-6 rue du mail – 89100 SENS - (Références : 20119)

AL25018616

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHASSIGNELLES – terre, lande et bois-taillis – fonds occupé en partie - 7 ha 06 a 93 ca - 'VAL DES VIGNES' : ZT – 0029 – 0030 - 'LE GROS CHENE' : ZV - 0019 - 'LES GRANDES COMES' : ZW - 0017 – zonage : RNU
STIGNY – terre, pré et lande – fonds occupé en partie - 11 ha 65 a 20 ca - 'LES LONGUES RAYES' : A - 0176 - 'SUR BLION' : C – 0199 – 0200 - 0203 - 'BLION' : C - 0403 - 'LA COTE' : C - 0188 - 'LES LONGUES RAIES' : ZK – 0012 – 0013 - 0014 – zonage : RNU
MOULINS EN TONNERROIS – bois-taillis, lande et terre - 8 ha 07 a 01 ca - 'TETE FRAIS' : A – 0277 – 0288 – 0335 - 0391 - 'PUITS GODIN' : A – 0764 - 0773 - 'VALLEE DE PLANT DE FOU' : A - 0794 - 'LES CROTOTS' : A – 0681 – 0695 - 0720 - 'BOIS DE BAS' : A - 0397 - 'COTAT CHARLES' : A - 0809 - 'LES CABADANS' : A – 0746 - 0747 - 'PLANT DE FOU' : A - 0844 - 'SOUS LE COTAT CHARLES' : A – 0786 - 0789 - 'VALSON' : E – 0060 – 0081 - 0085 - 'VERS LE RONDIAUX' : E - 0367 - 'TOUCHE BOEUF' : E - 0266 - 'ARMANCONS' : E - 0017 - 'AUDEFAS NORD' : ZD - 0032 - 'BROUTTE BIC' : ZK - 0061 - 'TAUREAU BLANC' : ZK – 0027 - 0046 - 'LA TRAMURE' : ZL - 0033 - 'SUR LES TARTRES' : ZL – 0041 - 0047 - 'PUITS LAVEAU' : ZM - 0002 – zonage : RNU
BEAUVOIR – pré – fonds occupé - 65 a 37 ca - 'CHATEAU DES CHOUX' : ZD - 0015 – zonage : zone A du PLU
EGLENY – terre – fonds occupé - 7 a 51 ca - 'LES FONDIS' : D - 0392 – zonage : zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/05/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018654

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

Communauté de communes

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Commune de Ouanne
Par délibération n°085/2025 en date du 14/04/2025, le Conseil communautaire de Puisaye-Forterre a instauré le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones zones urbaines (U) et des zones futures d'urbanisation (AU) du PLU de la commune de Ouanne.
La délibération est affichée au siège de Puisaye-Forterre et en Mairie de Ouanne.

AL25018626

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

L'AGE du 11.04.2023 de la SARL COTTENCIN au capital de 8.000 €, siège social à BASSOU (89400) 18, rue du Port, 431 897 479 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL25018589

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AMBULANCE DU BOURDON

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 894 117 712

Aux termes d'une décision en date du 18 Avril 2025, la société Ambulance du serein, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la SARL AMBULANCE DU BOURDON, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 30 avril 2025.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL AMBULANCE DU BOURDON peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de la SAS AMBULANCE DU SEREIN, présidente.

AL25018613

DISSOLUTION ANTICIPÉE

TAXIS URGENCE SANTE ASSISTANCE

Société par actions simplifiées
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 57 Route de Saint Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 878 684 950

Aux termes d'une décision en date du 15 Avril 2025, la société AMBULANCE DU SEREIN, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la SAS TAXIS URGENCE SANTE ASSISTANCE, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 30 avril 2025.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SAS TAXIS URGENCE SANTE ASSISTANCE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de monsieur Romain RENARD, président.

AL25018612

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MIN BAT

Forme : SAS société
en liquidation
Capital social : 5000 euros
Siège social : 42 Boulevard de Verdun
89100 SENS
890098577 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 avril 2025, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 avril 2025.
Monsieur Ismaïl BOZGOZ, demeurant 42 Boulevard de Verdun 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL25018609

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI Résilience au capital de 1.000 €, dont le siège social est à AUXERRE (89000) 14, quai de la République, App. 103, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété.
Mme Barbara GAUTARD demeurant 3, rue du Saulce 89000 AUXERRE a été nommée gérante.
Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL25018604

NEGOCE BRICOMARKET
Forme : SAS
Capital social : 10000 euros
Siège social : 6 Allée de l'Yonne
89300 JOIGNY
921328563 RCS de SENS

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 19 octobre2024, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25018647

// CONSTITUTION

CACHAT
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 18 Bis Rue de Seignelay
89550 HERY

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à HERY en date du 10/04/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CACHAT
Siège : 18 Bis Rue de Seignelay, 89550 HERY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 500 euros
Objet : La mise en place, l'exploitation et la gestion de distributeurs automatiques de pizzas et de boissons non alcoolisées, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires ; l'exploitation, la gestion et le développement de stations de lavage pour véhicules, incluant toutes prestations de services liées au nettoyage et à l'entretien des véhicules ; l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations et de titres dans toutes sociétés, ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Anthony, Jean-Michel, Marcel CACHAT, demeurant 18 Bis, rue de Seignelay 89550 HERY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis,Le Président

AL25018568

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE ST SALVES du 18/04/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SAINT GERMAIN 89
Siège social : 7 Rue des Laveries, 89230 VILLENEUVE ST SALVES
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Fabienne DORÉ demeurant 7 Rue des Laveries, 89230 VILLENEUVE ST SALVES,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE.
Pour avis, la Gérance

AL25018588

ASD EXPERTISE-COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Anthony FOUDRAIN, en date du 19 avril 2025, à Ervy-le-Châtel.
Dénomination : SCEA RAPHAEL.
Forme : Société civile d'exploitation agricole.
Siège social : 12 rue des blanchisseurs, 89210 Champlost.
Objet : La Société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Et à titre accessoire, la production et la commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 305900 euros
Montant des apports en numéraire : 9024,27 euros.
Apports en nature : Exploitation agricole et terrain bâti d'un montant de 296875,73 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec agrément donné par décision collective extraordinaire.
Gérant : Monsieur Clément RAPHAEL, demeurant 8 rue du bas de Vaudupuits, 89210 Champlost
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
La gérance

AL25018611

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/04/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :SLF HABITAT
Objet social : La commercialisation et la pose de fermetures intérieures et extérieures, et notamment de portes, portails, fenêtres, fenêtres de toit, stores, volets roulants, pergolas et tous produits accessoires. La vente ambulante de fenêtres, portes, fermetures et tous produits accessoires sur les foires et les marchés notamment par tous moyens appropriés.
Siège social :30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre.
Capital : 20000 €
Durée : 99 ans
Président : M. LE FEVRE Stéphane, demeurant 18 rue des Malicornes 91490 Moigny-sur-École
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.
Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL25018615

ASD EXPERTISE-COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 avril 2025, à Le Val d'Ocre.
Dénomination : ETA des Deux Vallées.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : La société a pour objet la réalisation de prestations de travaux agricoles. Et accessoirement, la location de matériels agricoles et la réalisation de travaux communaux. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Siège social : Ferme des Brûleries - Saint-Aubin-Château-Neuf, 89110 Le Val d'Ocre.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Gérant : Monsieur Luc Delin, demeurant Ferme des Brûleries - Saint-Aubin-Château-Neuf, 89110 Le Val d'Ocre
Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : Monsieur Delin Luc Ferme des Brûleries - Saint-Aubin-Château-Neuf 89110 Le Val d'Ocre et Monsieur Rémi Delin 9 rue du Château 89110 Chassy.

AL25018659

CHRONIQUE JURIDIQUE

// ARCE

La nouveauté depuis le 1er avril

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (Arce) est une aide financière versée par France Travail aux créateurs ou repreneurs d'entreprise. Elle permet de recevoir une partie de ses allocations chômage sous la forme d'un capital.

Pour en bénéficier, il convient de se trouver dans l'une des situations suivantes :
• Soit être demandeur d'emploi bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi au moment de la reprise ou la création d'entreprise.

• Soit être un salarié privé d'emploi : il convient de créer ou reprendre une entreprise après la fin de son contrat de travail et de s'inscrire comme demandeur d'emploi.
Le montant de l'Arce est égal à 60 % du capital restant des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Aussi, le versement s'effectue en deux versements :
• Le premier versement, correspondant à la moitié de l'aide, est effectué lorsque l'activité débute.
• Le second versement intervient 6 mois après la date du premier paiement.

Toutefois, à compter du 1er avril 2025, une nouvelle condition sera exigée pour recevoir le second versement : il sera nécessaire de prouver que l'activité non salariée est toujours en cours et également que le bénéficiaire n'occupe pas un emploi en CDI à temps plein.

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et l'Arce ne sont pas cumulables.

Enfin, il est possible de demander une reprise de droit à l'ARE pour bénéficier des 40 % des droits au chômage restant, après avoir bénéficié du double versement au titre de l'Arce.

Camille Le Corre

// SALAIRES MINIMA

Un nouvel accord trouvé sur les salaires minima

Le 12 mars dernier, les partenaires sociaux se sont réunis avec succès au niveau national pour négocier la grille de salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma).

Le résultat se traduit dans un nouvel avenant, l'avenant n°9 à la convention collective nationale PA/Cuma du 15 septembre 2020.

La grille de salaires minima applicable aux salariés des entreprises de la production agricole et Cuma n'avait pas évolué depuis le 1er mai 2024. L'augmentation du Smic anticipée au 1er novembre 2024 avait eu pour effet de porter les deux premiers paliers de la grille au niveau du Smic, soit à 11,88 €. Désormais, l'accord trouvé entre la FNSEA et la FNCuma d'une part, et la FGA/CFDT, la CFTC Agri et la FGTA/FO d'autre part, aboutit à la nouvelle grille de salaires.
(voir grille ci-jointe)

Ces nouveaux montants minima doivent permettre d'encourager l'emploi et l'attractivité de la branche et l'évolution salariale, tout en tenant compte du contexte économique compliqué pour les exploitations agricoles et de l'incertitude politique (insécurité internationale, difficultés économiques et environnementales des entreprises agricoles). Cette nouvelle grille sera obligatoirement applicable, comme les précédentes, à compter du 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension de l'avenant n°9 de la convention collective nationale au Journal officiel.

Dans l'attente de son extension, la FNSEA invite néanmoins les entreprises qui le souhaitent et qui le peuvent à ne pas attendre et appliquer dès à présent ces nouveaux salaires minima afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés.

Sabrina Jolly

PALIER	COEFFICIENT D'EMPLOI	TAUX HORAIRE applicable depuis le 1er mai 2024 - Avenant n°8 CCN PA CUMA	TAUX HORAIRE applicable à la suite de l'extension - Avenant n°9 CCN PA CUMA
Palier 1	de 9 à 11	11,88 €*	11,88 €*
Palier 2	de 12 à 16	11,88 €*	11,97 €*
Palier 3	de 17 à 24	11,91 €	12,14 €
Palier 4	de 25 à 35	12,17 €	12,40 €
Palier 5	de 36 à 51	12,70 €	12,93 €
Palier 6	de 52 à 73	13,30 €	13,54 €
Palier 7	de 74 à 104	14,08 €	14,33 €
Palier 8	de 105 à 143	15,05 €	15,32 €
Palier 9	de 144 à 196	16,29 €	16,58 €
Palier 10	de 197 à 270	18,04 €	18,36 €
Palier 11	de 271 à 399	20,53 €	20,90 €
Palier 12	400	23,46 €	23,88 €

LOISIRS

// PARCOURS

89 Courir, soulever et glisser

Le 17 avril, trois étudiants de BTS ACSE ont réalisé un parcours sportif à destination des jeunes du Lycée Agricole La Brosse.



Pierre Roux

Participants à l'Agrirun au lycée agricole La Brosse.



Pierre Roux

Et les gagnants sont...

C'est sur le terrain de rugby du lycée que des ballots de paille, des pneus, des cerceaux et une bâche sont installés par Jonathan Kus, Pierre Roux et Louis Schoeffer. Sur la butte du dessus, les élèves en tenue de sport, attendent patiemment le début de la course. C'est lorsque Pierre Roux, termine le podium en sonnant la cloche que tous les participants arrivent en groupe de quatre. *« Nous allons vous montrer le parcours que vous devez réaliser »*, affirme, pédagogue, le jeune agriculteur. C'est alors qu'il s'élance, en courant, en montant sur les ballots, en rampant, en tirant dans les cerceaux, en glissant et en visant pour arriver sur le podium. *« Il faut qu'on s'échauffe »*, s'écrie un groupe de jeunes.

Les deux premiers élèves s'élancent, l'un prend de l'avance par rapport à l'autre. *« Nous avons mis une bonne soirée et une bonne matinée à imaginer ce parcours, on voulait quelque chose d'interactif. Alterner entre course en sac, ventriglisse, etc. »*, déclare Louis Schoeffer, attentif à l'avancée des deux premiers participants. À côté, un groupe de professeurs, habillés dans un style d'années 80, s'échauffe en chanson. *« Nous avons eu de la chance, nous avons été parrainés par l'ADAF à Venoy, Wanagri, Groupama, la Caisse d'Épargne pour les goodies et le lycée nous a aidé pour le matériel agricole »*, ajoute-t-il.

Se dégourdir les jambes

Après deux heures de courses, les résultats tombent. *« Nous avons eu quatre lots de gagnants, majoritairement des élèves de terminale et de BAC Pro »*, énonce fièrement Pierre Roux. *« Cela s'est bien passé, on était contents, il y avait du monde, il y avait même des supporters ! Il y avait une bonne ambiance. Le seul problème c'est qu'on a eu deux blessés, deux jeunes qui sont mal tombés »*, annonce-t-il. *« Les élèves disaient que le parcours était un peu dur. On voyait qu'ils étaient essoufflés à la fin. On est contents parce qu'il y a quelques années l'Agrirun n'avait pas trop fonctionné. Mais là on a des bons retours de tout le monde »*, conclut-il.

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

21 À boire et à manger

Les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois organisent un marché de producteurs samedi 17 mai, derrière la maison de santé. La bonne humeur et les bons produits sont garantis !

Avec les JA de Pouilly-en-Auxois, il y a toujours de quoi boire et bien manger ! À leurs traditionnelles buvettes organisées lors de journées d'élevage à Créancey vient se greffer un marché de producteurs chaque année. L'édition 2025 est imminente et aura lieu samedi 17 mai à partir de 10 heures derrière la maison de santé. *« Même endroit, mêmes horaires, mêmes fonctionnement, il n'y a pas de raison de changer un rendez-vous qui marche très bien à chaque fois ! Tout le monde est encore une fois le bienvenu ! »*, invite Benoît Laprée, président de l'équipe cantonale JA. Le jeune agriculteur annonce la présence de 25 voire 26 stands – soit le double des années précédentes — avec la participation inédite d'artisans locaux. *« Nous proposons un repas midi et soir avec des saucisses, des hamburgers, des œufs en meurette, de la terrine, des escargots, de la truite, des glaces et d'autres produits de notre terroir… Plein de bonnes choses pour les papilles ! »*, enchaîne le JA qui, avec les membres de son canton, aura à cœur de proposer une très belle journée au public. Côté animations, une mini-ferme sera constituée au milieu du site, les enfants pourront s'amuser avec des structures gonflables et des petits tracteurs. Des balades en calèche devraient elles aussi être au programme. La page Facebook des organisateurs (Jeunes Agriculteurs de Pouilly-en-Auxois) présente un par un les participants : parmi les premières publications, celles d'Hervé Desesquelles (producteur de miel à Rouvres-sous-Meilly), des Bisons de l'Auxois (Martrois), de Guy Maugey (viticulteur à Thorey-sous-Charny) et de Christine Borderie (productrice de vins, liqueurs et crème à Verrey-sous-Salmaise). Les BTS Acse première année de la Maison familiale ASM auront eux aussi un stand avec des crêpes et des brochettes de bonbons. Les bénéfices contribueront au financement de plusieurs actions menées par leur association *« Graines de BTS »*. L'organisation d'un stage agricole à l'étranger avec le programme Érasmus est notamment envisagée.

AG



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 10 mai

// Sachez reconnaître le chant des oiseaux

La Réserve naturelle régionale (RNR) du Val Suzon, près de Dijon, organise une matinée d'initiation à la reconnaissance des chants d'oiseaux de la forêt dans le cadre d'une balade avec un ornithologue. Elle aura lieu de 8 h 30 à 11 h 30. Marche facile en forêt, prévoir des chaussures de marche. Se munir si possible, d'une paire de jumelles et d'un guide ornithologique. Lieu de rendez-vous, à la maison forestière du Roy Jeannot, à Étaules. À partir de 10 ans.

Gratuit mais inscription obligatoire sur : https://my.weezevent.com/initiation-a-la-reconnaissance-du-chant-des-oiseaux-forestiers-2

• Dimanche 11 mai

// Rassemblement de tracteurs Someca

Un grand rassemblement de tracteurs Someca aura lieu à Orain le dimanche 11 mai.

Au programme : exposition de plus de 70 tracteurs de 1950 à aujourd'hui ; exposition et bourse d'échange de miniatures agricoles et TP. Restauration et buvette sur place.

Contact : 06 85 31 39 33.

// Fête des plantes de Barbirey-sur-Ouche

La 4e édition de la fête des plantes va se tenir dans la cour du château et sur la place de la mairie, de 10 heures à 18 heures. Plus de 50 exposants, pépiniéristes, horticulteurs, artisans, tous de Bourgogne-Franche-Comté, tous engagés dans une démarche de préservation de la nature, de la biodiversité et respectueux de l'environnement, seront présents. Que vous cherchiez des plantes, fleurs, plants de légumes ou de l'artisanat en lien avec la nature, vous les trouverez là. Bonne humeur et convivialité garanties. Les exposants seront disponibles pour échanger avec les visiteurs et leur donner des conseils adaptés à leurs besoins. Buvette et petite restauration. Chiens admis, tenus en laisse

Entrée gratuite.

Nièvre

• 24 mai

// Ferme ouverte

La ferme du Rompé à La Fermeté ouvre ses portes le 24 mai à partir de 10 h 30, avec au programme visites guidées du fournil, expositions photos, restauration sur place, table ronde autour de l'argiculture biologique, et projection d'un film en fin d'après midi. Le soir, concerts et restauration sur place (BBQ carné et végétarien). Des stands seront présents toute la journée : GABNi, AMAP, CNAD, Librairie Les Audacieuses, Librairie Le Cyprès.

Renseignements : 06 66 81 06 18, lafermedurompe@gmail.com

• à partir du 7 juin

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 21 et 22 juin

// « Forêt enchantée »

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture Tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie) , la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisées (sur réservations) des dégustations de vins, des minis soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont orchestrées sur réservation.

Réservations et informations : https://www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

Yonne

• 30 mai et 27 juin

// Marché de producteurs

EARL La Maiterie (6 rue des Valots, 89110 Villiers-sur-Tholon), spécialisée dans l'élevage de volaille, organise un marché de producteurs.

• Dimanche 6 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

// PISCICULTURE

Du poisson local en direct des sources du Heimbach

Au cœur du Parc naturel régional des Vosges du Nord, Philippe Billmann produit des truites et des ombles chevaliers. Il a su transformer l'activité de loisir, créée par son père, en une entreprise qui maîtrise la production, des œufs aux produits transformés, grâce à deux sites spécialisés et une équipe d'une dizaine de salariés.



Bérengère de Butler

Chaque année, quelque 80 t de poissons sont commercialisées par les sources du Heimbach. *« Nous ne prélevons que le nombre de poissons nécessaires pour répondre à la demande des grossistes, restaurateurs et magasins de producteurs, qui sont nos principaux débouchés, et ce qui n'est pas vendu revient aussitôt dans notre atelier pour être transformé »*, explique Philippe Billmann.



Bérengère de Butler

Mise sous vide de tranches de poisson fumé.



Bérengère de Butler

Les filets bruts.



Bérengère de Butler

Les filets nettoyés.

Le Heimbach prend sa source dans la forêt de Wingen, puis s'écoule le long d'un vallon verdoyant. C'est là, dans cette eau pure, que les poissons des sources du Heimbach vivent leurs dernières semaines de vie. Devant les bassins de production, Philippe Billmann raconte comment son père a réaménagé un fond de vallée devenu marécageux par manque d'entretien. *« Il a commencé à élever des truites pour le plaisir, avant de s'installer en 1986. Je l'ai rejoint trois ans plus tard, après avoir fait des études agricoles, et nous avons créé un Gaec »*.

L'eau du Heimbach alimente désormais, par gravité, huit bassins de production. Les premiers n'ont pas besoin d'être oxygénés, seuls les derniers le sont. Leurs eaux abritent différentes variétés de truites et d'ombles chevalier. Pour faire face à l'augmentation de l'activité, un deuxième site de production a été acheté en 1992, à Void-Vacon, en Lorraine. C'est là que naissent et grandissent les poissons. Ils sont amenés en camion vivier à Wingen, où a lieu leur finition, jusqu'à leur dernier plongeon, dans l'atelier de transformation, et la vente aux clients, essentiellement alsaciens.

Une alimentation optimisée

Les poissons sont nourris avec des granulés, dont la composition varie en fonction de leur âge : ce sont d'abord les protéines qui dominent, puis les matières grasses. La proportion de chaque ingrédient varie, mais ce sont globalement toujours les mêmes : du sang et de la viande de volaille (issue des carcasses), des céréales, des protéagineux, des algues, *« qui peuvent remplacer les farines de poissons puisque, situées au début de la chaîne alimentaire, elles contiennent les acides aminés dont les poissons carnivores ont besoin »*, détaille Philippe Billmann. Il poursuit : *« L'aliment pour poisson a fait l'objet de recherches qui ont permis de le rendre très performant. Autrefois, il fallait trois à quatre kilos d'aliment pour produire un kilo de chair de poisson ; désormais, on est sur un ratio d'un pour un. En outre, se passer des farines de poisson permet d'éviter de contribuer à la surpêche en mer. Enfin, les poissons produisent très peu de fèces, ce qui facilite le nettoyage de l'eau avant son retour dans le cycle naturel »*.

À Wingen, les eaux issues des bassins d'élevage arrivent dans un décanteur, dont les boues sont pompées deux fois par an. *« Ça fait un super engrais, très riche en azote et en phosphore »*, souligne le pisciculteur.

À la fin de leur vie, les truites pèsent trois à quatre kilos. Quelques jours avant leur prélèvement, elles sont isolées, afin d'être à jeun lors de l'abattage. Pêchées à l'épuisette, elles rejoignent l'atelier de transformation en quad, dans des cuves sur lesquelles des tuyaux sont branchés, en direction du poste de découpe. Les poissons passent de vie à trépas en étant assommés avec un pistolet pneumatique. Ils sont immédiatement vidés, sur un lit de glace. Puis les filets sont levés mécaniquement et nettoyés manuellement. Ensuite, selon les recettes, ils sont cuits, fumés, salés, tranchés, coupés en cubes, mis sous vide… Une production fraîche et locale donc, qui a toute sa place sur les tables des fêtes de fin d'année.

Bérengère de Butler

Une filière structurée



Bérengère de Butler

À la fin de leur vie, les truites pèsent trois à quatre kilos.

À l'instar des autres filières d'élevage, celle de la pisciculture est structurée en sous-activités qui sont autant de spécialités. Ainsi, certains élevages sont dédiés à la production d'œufs fécondés, d'autres ne font que de l'alevinage… Philippe Billmann achète à des confrères des œufs fécondés, qui vont donner uniquement des femelles stériles. *« Cela garantit la production d'une chair de qualité toute l'année. Lorsque les femelles font des œufs, leur énergie va à la reproduction au lieu d'aller à leur croissance. En élevage, nous voulons éviter cela »*, explique-t-il.

Quel vin d'Alsace avec les fumaisons ?

La truite fumée du Heimbach, est un must alsacien qui trouvera certainement son accord avec un whisky tourbé d'Alsace. Alors nous vous recommandons ce voyage gustatif avec le single malt tourbé de la distillerie Hepp à Uberach.

Si l'on est plutôt vin que whisky, il faut s'orienter sur un vin rosé d'Alsace. Mais pas n'importe quel rosé ! Deux composantes de saveurs dominent notre truite fumée : d'une part les lipides à travers le gras du poisson, d'autre part l'odeur tenace du fumé. Scientifiquement les précurseurs aromatiques de fumé s'appellent les créosols. Petit conseil : évitez surtout le crémant car les lipides de la truite (et du saumon) cassent l'effervescence et la mousse. Et optez d'abord pour un vin rosé car la teinte saumonée prédispose le cerveau à apprécier l'accord qui va suivre. Mais il faut trouver à s'accorder avec la fraîcheur du poisson et les fameux créosols et autres précurseurs de fumé tenaces et imposants… Restons dans le domaine des vins phénoliques ! Un pinot noir très light pourrait faire l'affaire, c'est-à-dire très peu extrait soit de 2 à 3 jours de macération. Quant au mariage des fraîcheurs, choisissez un vin vivant et peu ou pas sulfité. Le pinot noir rosé d'Alsace de la maison Louis Sipp à Ribeauvillé pourra trouver son alter ego en cette truite fumée du Heimbach.

D. Lefebvre